

LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2019

AVRIL 2021

42.17.01



© Ville de Paris

Etude réalisée par Amandine LEMAIRE
Avec le groupe expert DMA de l'ORDIF



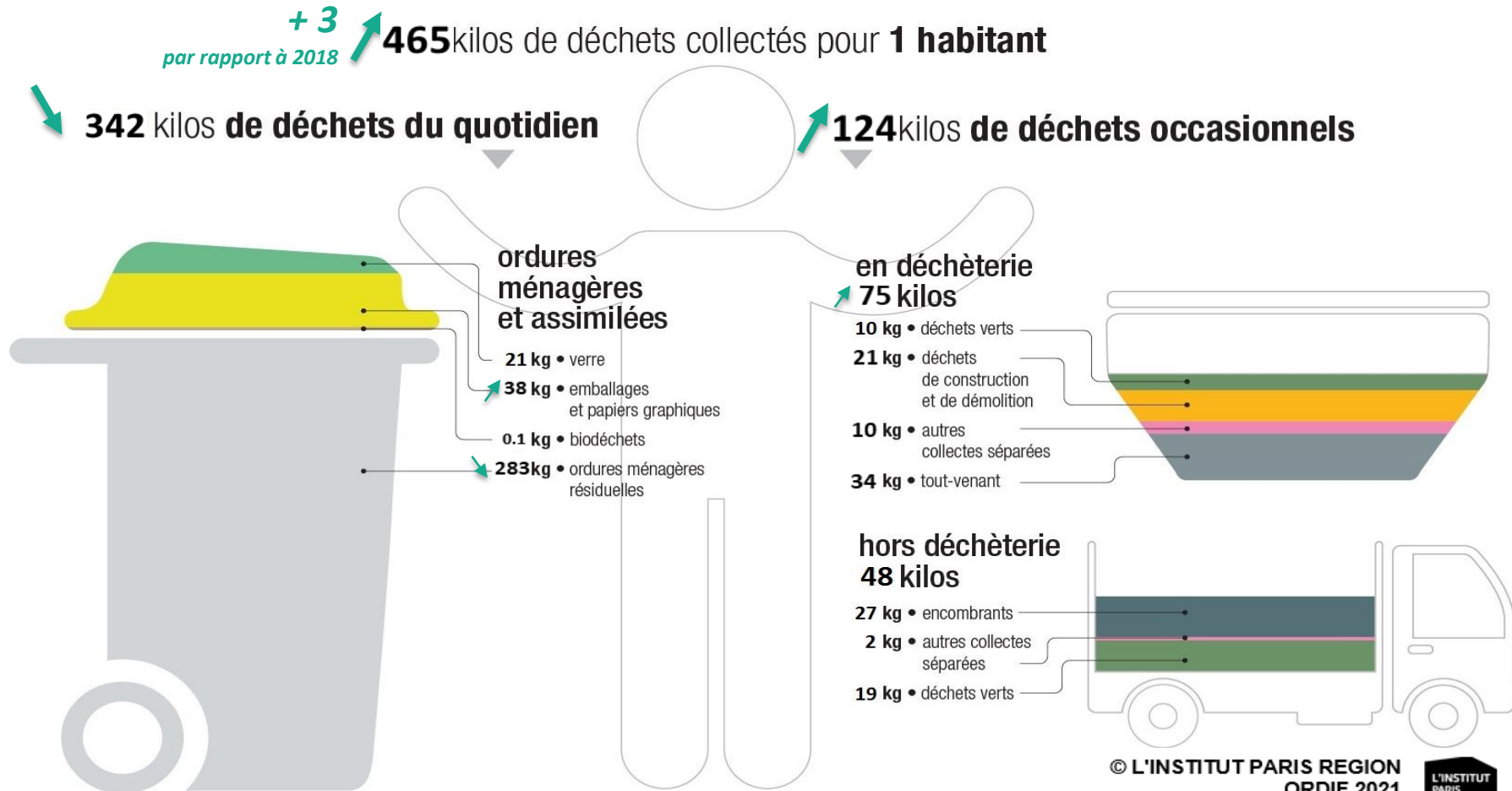
Le service public de gestion des déchets



Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries (soit 64 collectivités en 2019). Population 2019 provisoire de l'INSEE : **12 213 364 habitants** sur le territoire francilien.

1 | Bilan déchets ménagers et assimilés : ratios globaux

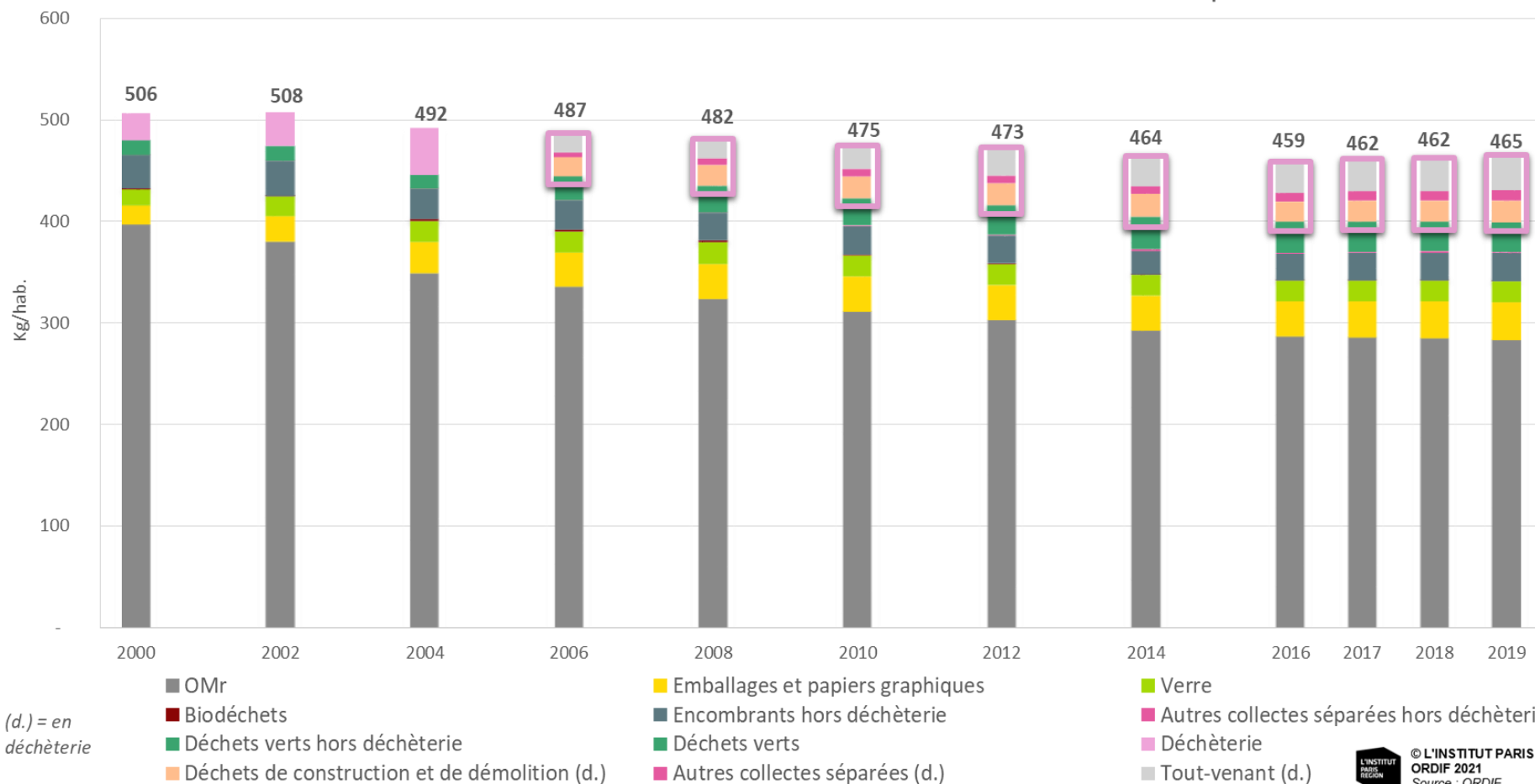
En 2019, **5,68 millions de tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectés, soit une augmentation de 40 000 tonnes sur un an.



1 | Bilan DMA : évolution des ratios

Le **ratio de DMA a baissé de 41 kg/hab. depuis 2000**. Il a cependant augmenté en 2017 et 2019. Le développement des tonnages en déchèteries n'a pas compensé la baisse significative des ordures ménagères résiduelles. Les collectes sélectives stagnent à des niveaux bas depuis 2004 (verre) et 2007 (emballages et papiers) malgré une légère augmentation en 2019.

Evolution des ratios de collecte des DMA en Île-de-France depuis 2000

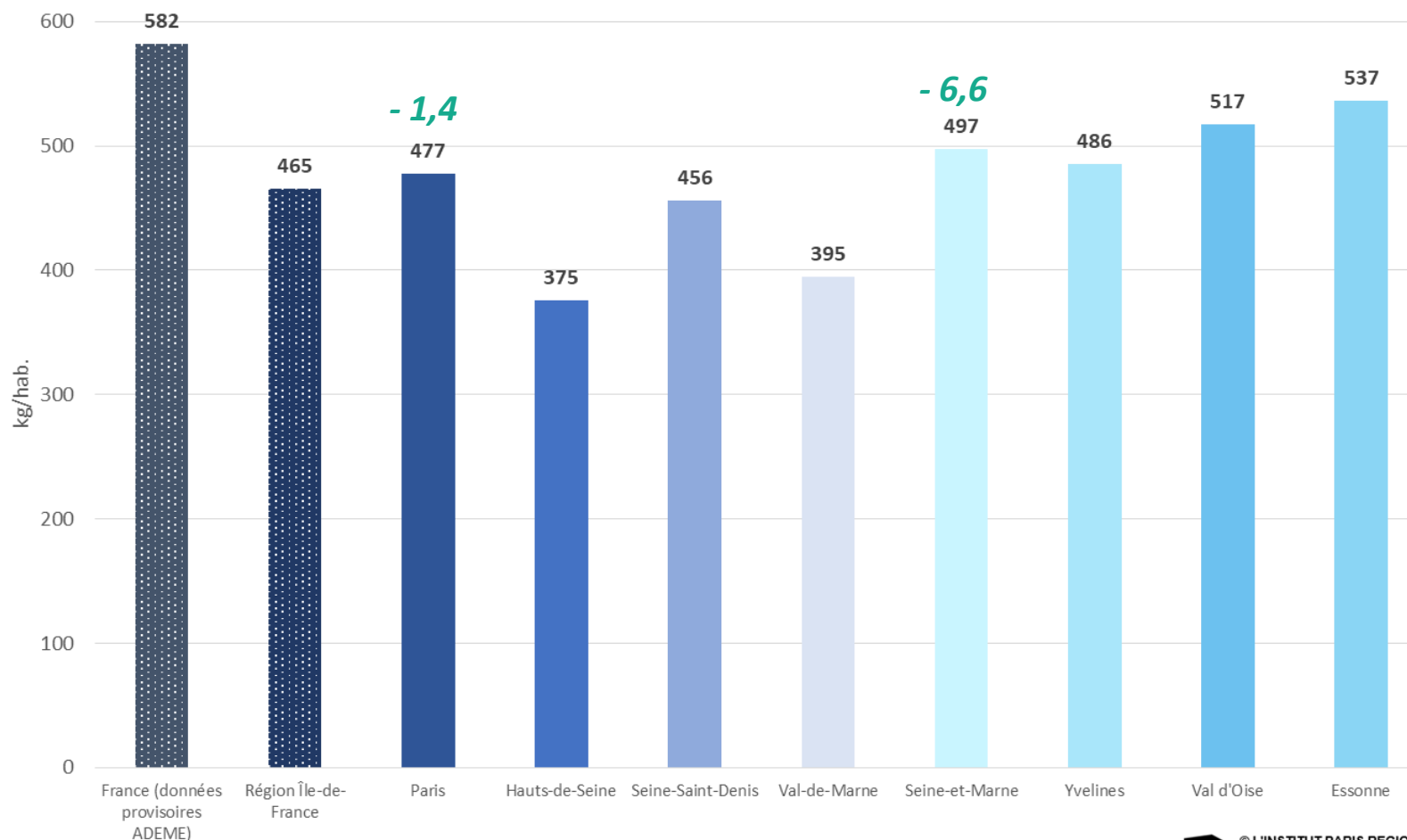


1 | Bilan DMA : ratios franciliens

En 2019, seulement la **Seine-et-Marne et la Ville de Paris** enregistrent une baisse de leur ratio avec respectivement **- 6,6 kg/hab. et - 1,4 kg/hab.** A contrario, les autres départements voient une hausse de leurs ratios d'une moyenne de 5,8 kg/hab. entre 2018 et 2019.

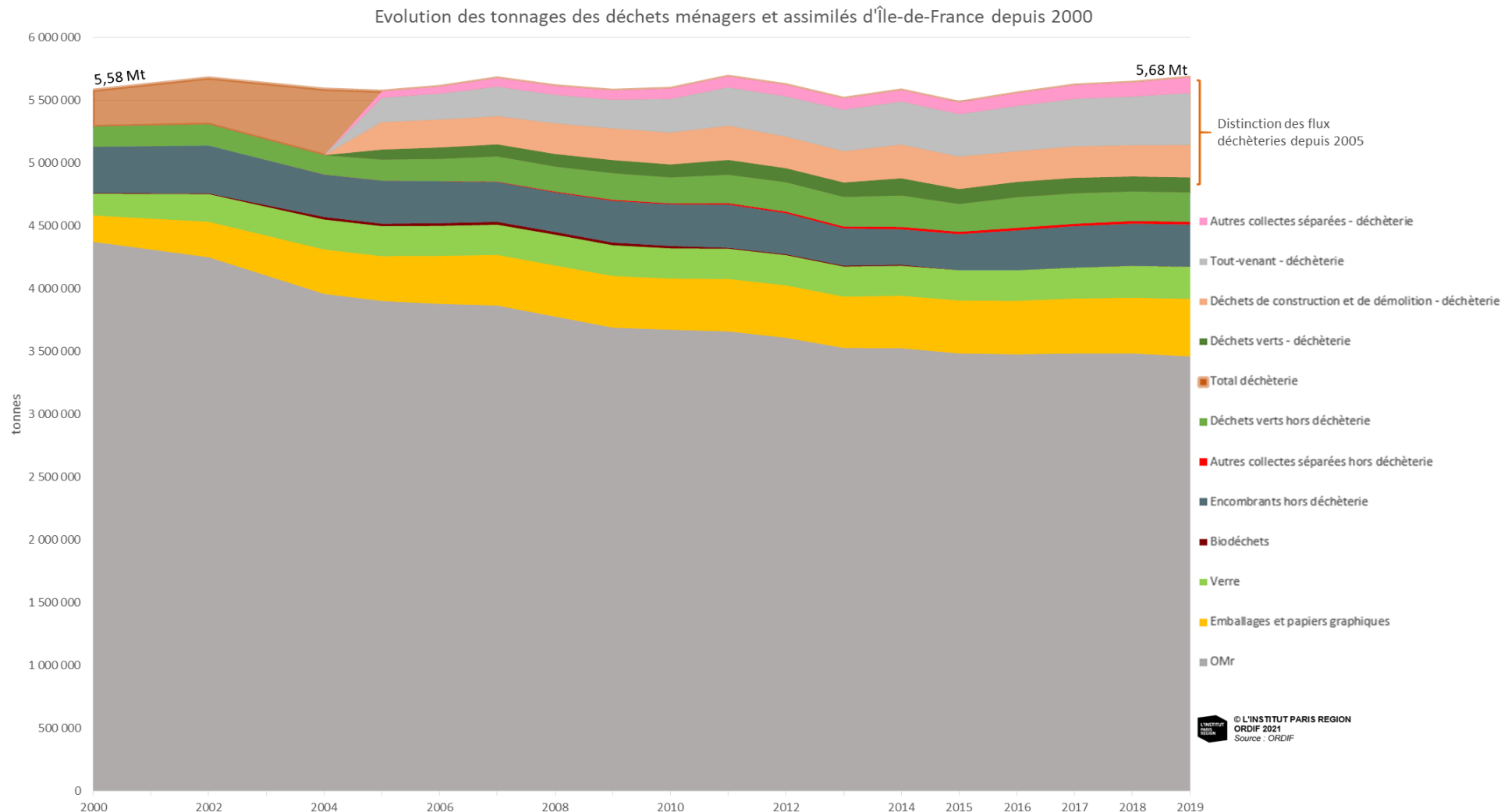
Le ratio varie de plus de 161 kg entre le ratio le plus bas de 375 kg/an/hab. dans les Hauts-de-Seine et un le plus haut en Essonne : de 537 kg/hab.

Comparaison des ratios des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2019



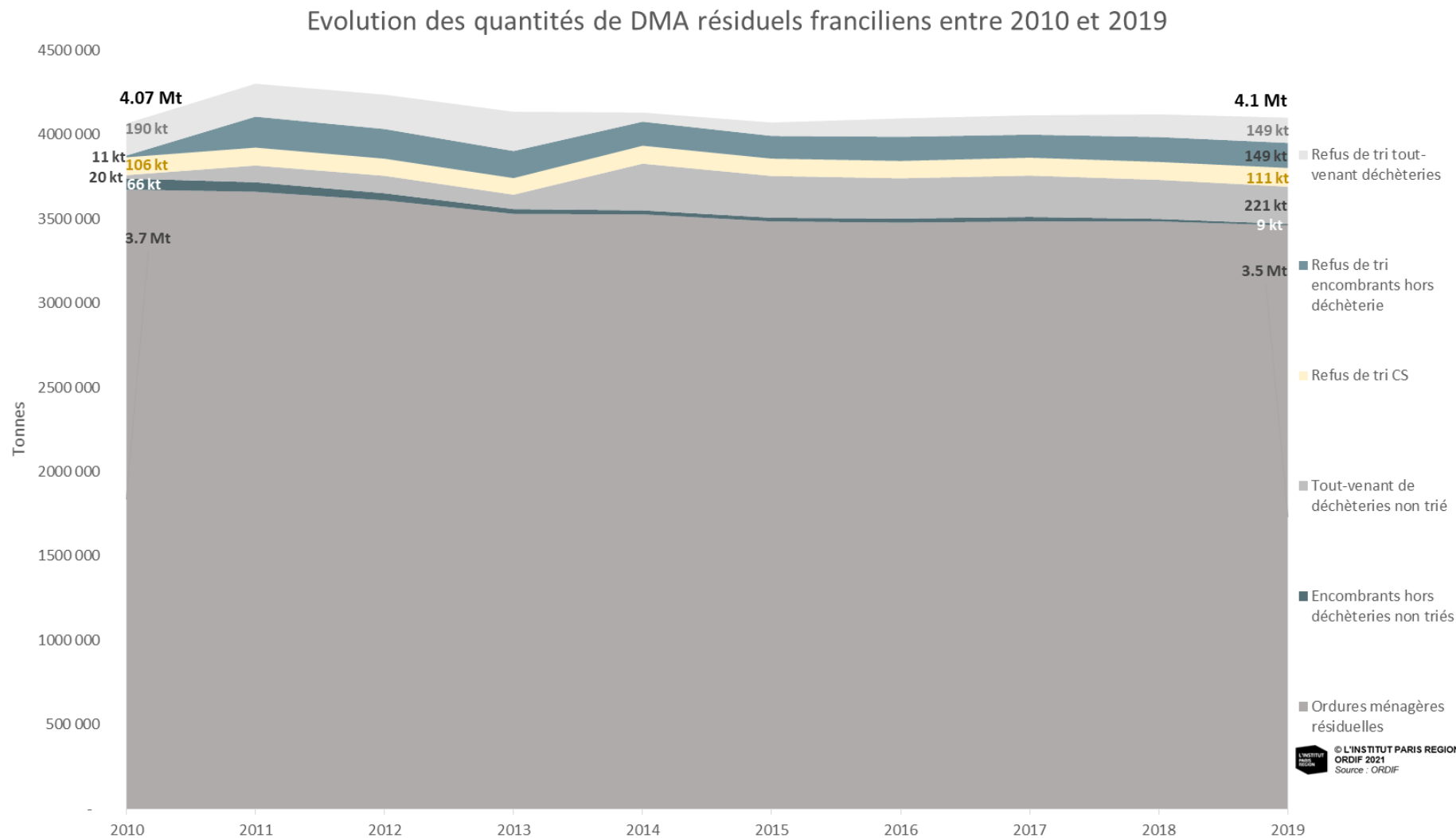
1 | Bilan DMA : évolution des tonnages

Du fait de la croissance démographique, la baisse des ratios n'a pas empêché une augmentation des tonnages de DMA collectés en Île-de-France : de 5,58 millions de tonnes en 2000 à **5,68 millions de tonnes en 2019**.



1 | Bilan DMA : évolution des résiduels

En prenant en compte les déchets occasionnels en mélange (tout venant de déchèterie et encombrants non triés) et les destinations finales après tri, le tonnage *résiduel* total reste, avec **4,1 millions de tonnes, à un niveau proche de 2010**.



1 | Bilan DMA : traitement

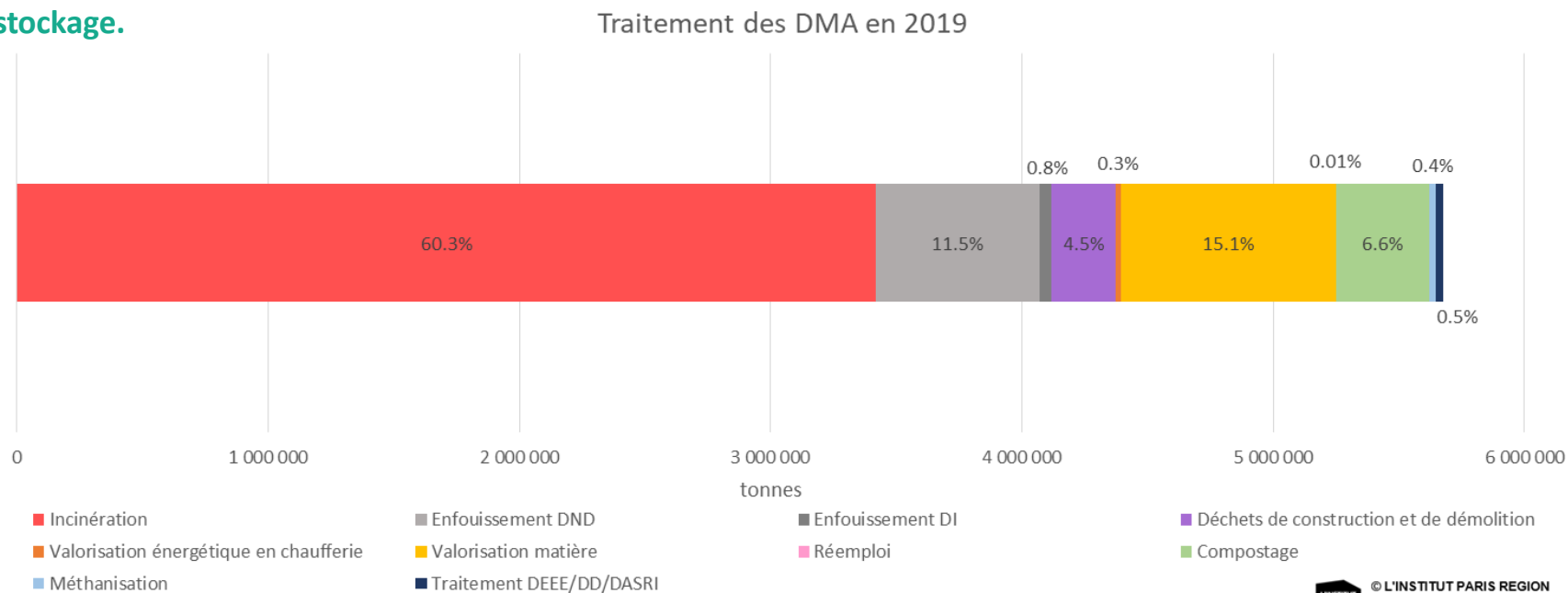
Destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2019

- 56,8 % vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND).
- 23,5 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 6,6 % vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Traitement final

Après prise en compte des refus des centres de tri et des installations de tri-compostage :

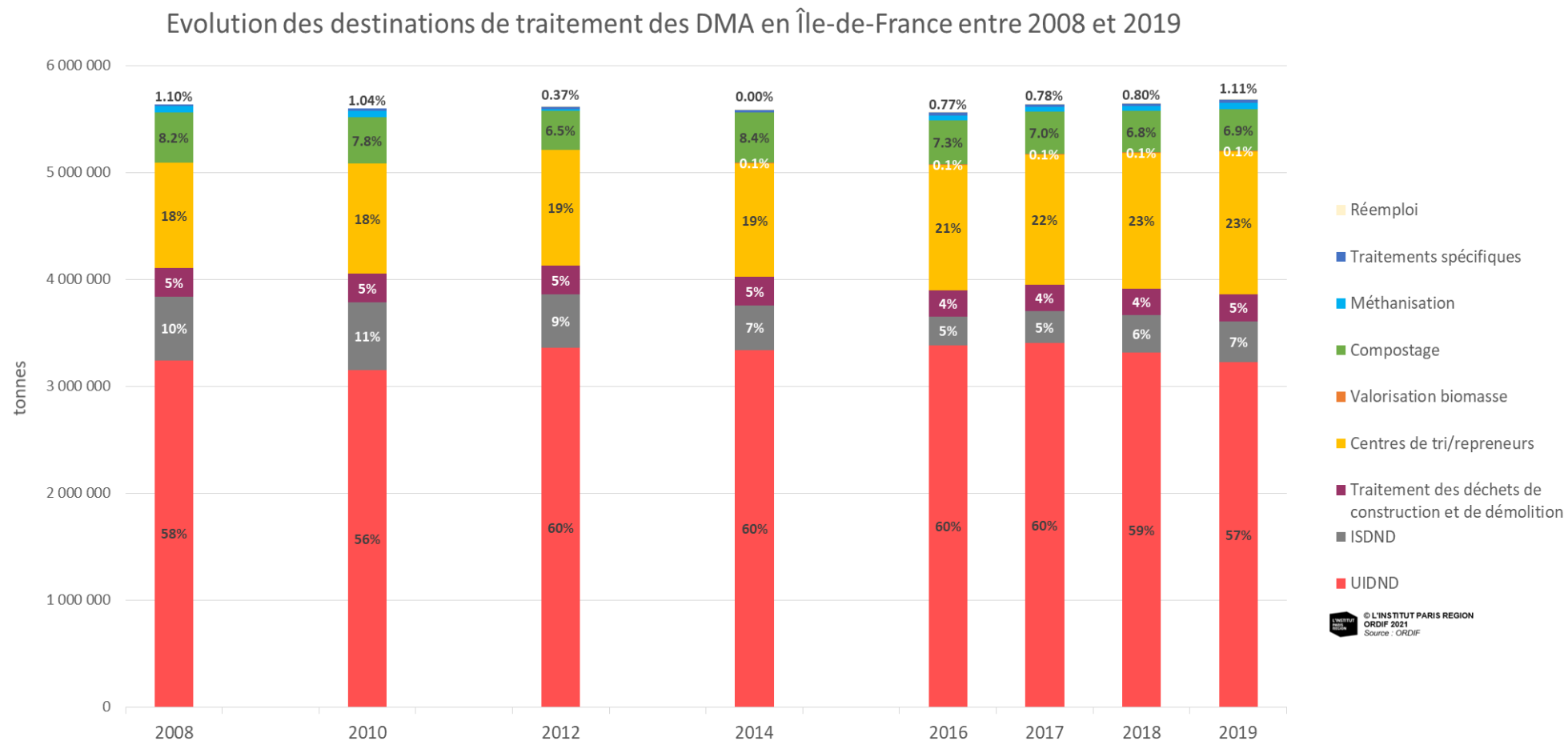
- **60,3 % de DMA incinérés.**
- **15,1 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage.**
- **11,5 % de DMA envoyés en stockage.**



1 | Bilan DMA : évolution des destinations de traitement

Depuis 2008, les parts de DMA orientées vers chacune des filières de traitement n'ont pas évolué significativement.

En 2018-2019, la **fermeture temporaire** de gros incinérateurs franciliens pour cause de travaux a entraîné une baisse de la part incinérée par rapport à 2017 et une augmentation de la mise en stockage.



1 | Bilan DMA : objectifs de réduction

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une réduction de 15 % en 2030 par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab.), soit un objectif de 404 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de 428 kg/hab./an en 2025.

L'évolution du ratio depuis 2000 semblait compatible avec ces objectifs. Mais **ces dernières années, le ratio s'oriente à la hausse.**

Evolution du ratio de production des DMA en Île-de-France depuis 2000

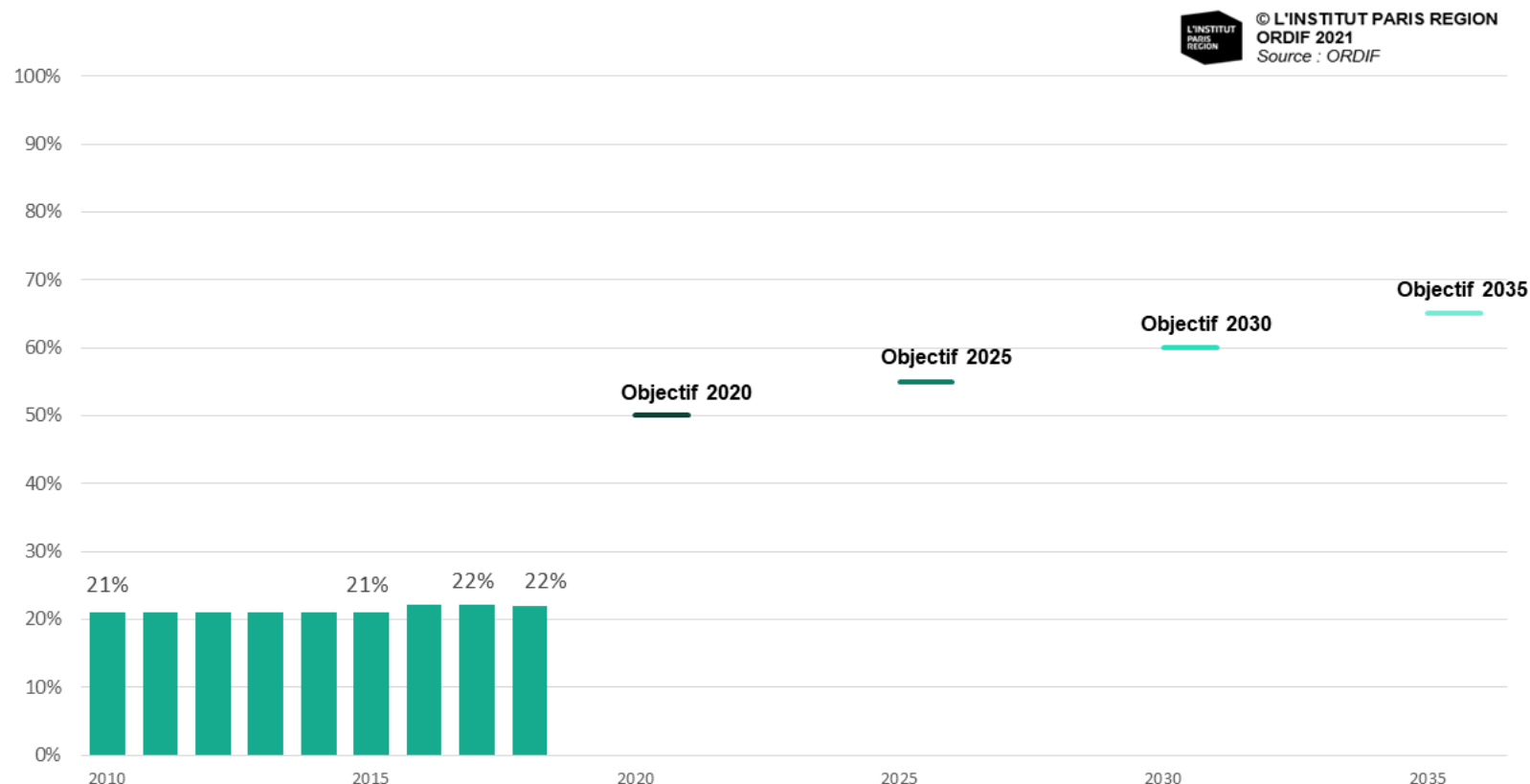


1 | Bilan DMA : taux de recyclage

La directive cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'environnement (article L. 541-1 I 4ebis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre 65 % en 2035).

Le taux de recyclage francilien des DMA reste stable autour de 21/22 %.

Evolution du taux de recyclage (matière et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens

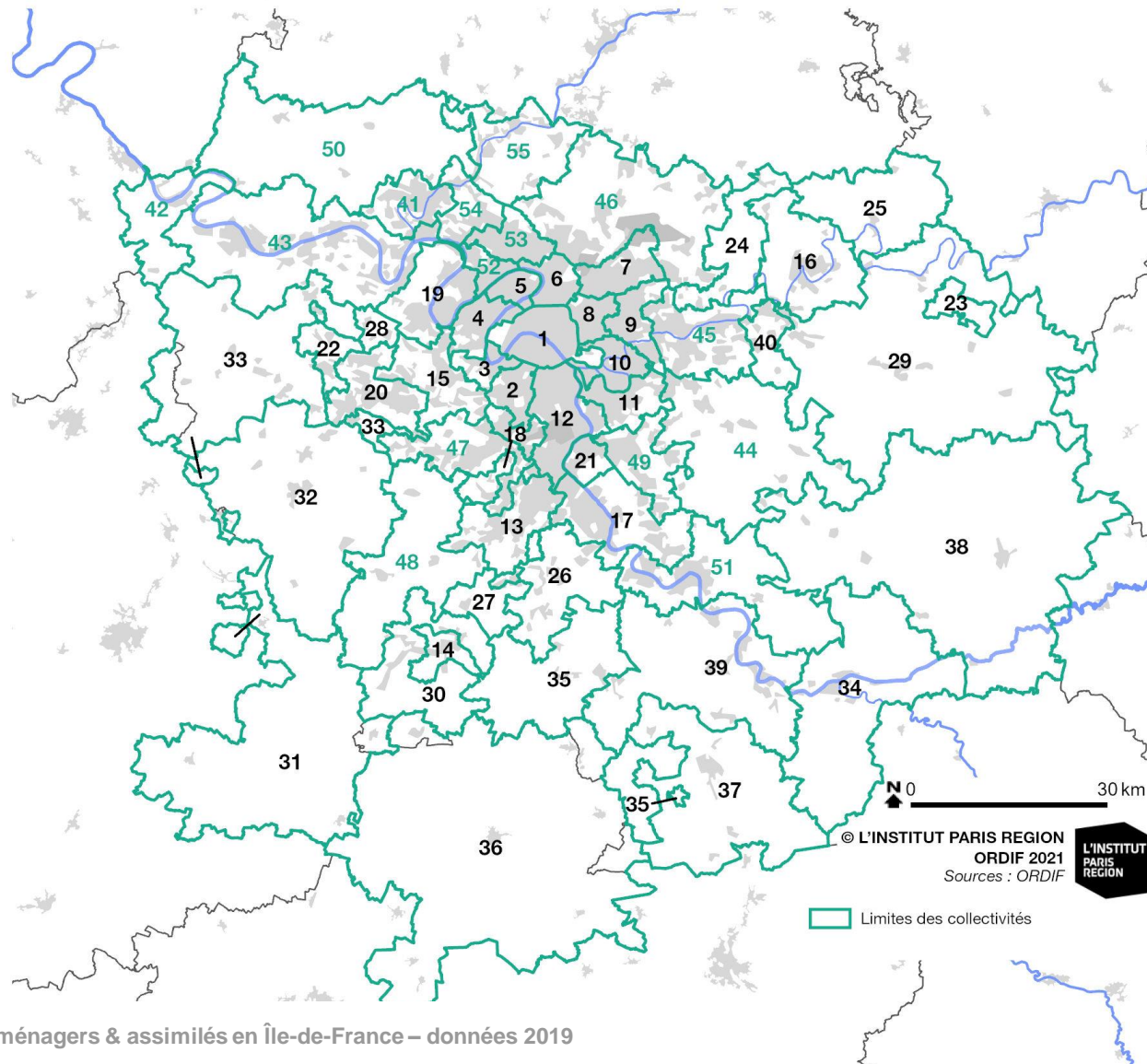


2 | Organisation de la collecte au 01.01.2021

Les collectivités à compétence collecte – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2021

Aucun changement



40 Collectivités à compétence collecte

- 1 : T1 - Ville de Paris
- 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
- 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
- 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
- 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
- 6 : T6 - Plaine Commune
- 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
- 8 : T8 - Est Ensemble
- 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
- 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
- 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
- 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre
- 13 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
- 14 : CA de l'Etampois Sud Essonne
- 15 : CA de Versailles Grand Parc
- 16 : CA du Pays de Meaux
- 17 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- 18 : CA Paris Saclay
- 19 : CA Saint Germain Boucles de Seine
- 20 : CA Saint Quentin en Yvelines
- 21 : CA Val d'Yerres Val de Seine
- 22 : CC Cœur d'Yvelines
- 23 : CC des Deux Morin
- 24 : CC des Plaines et Monts de France
- 25 : CC du Pays de l'Ourcq
- 26 : CC du Val d'Essonne
- 27 : CC entre Juine et Renarde
- 28 : CC Gally Mauldre
- 29 : COVALTRI

- 30 : SEDRE de la Région d'Etampes
- 31 : SICTOM de la Région d'Auneau
- 32 : SICTOM de la Région de Rambouillet
- 33 : SIEED de l'Ouest Yvelines
- 34 : SIRMOTOM de la Région de Montoreau
- 35 : SIRTOM du Sud Francilien
- 36 : SITOMAP de Pithiviers
- 37 : SMETOM de la Vallée du Loing
- 38 : SMETOM GEEODE
- 39 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 40 : Val d'Europe Agglomération

15 Collectivités à compétence collecte & traitement

- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

Limites des collectivités

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2021
Sources : ORDIF

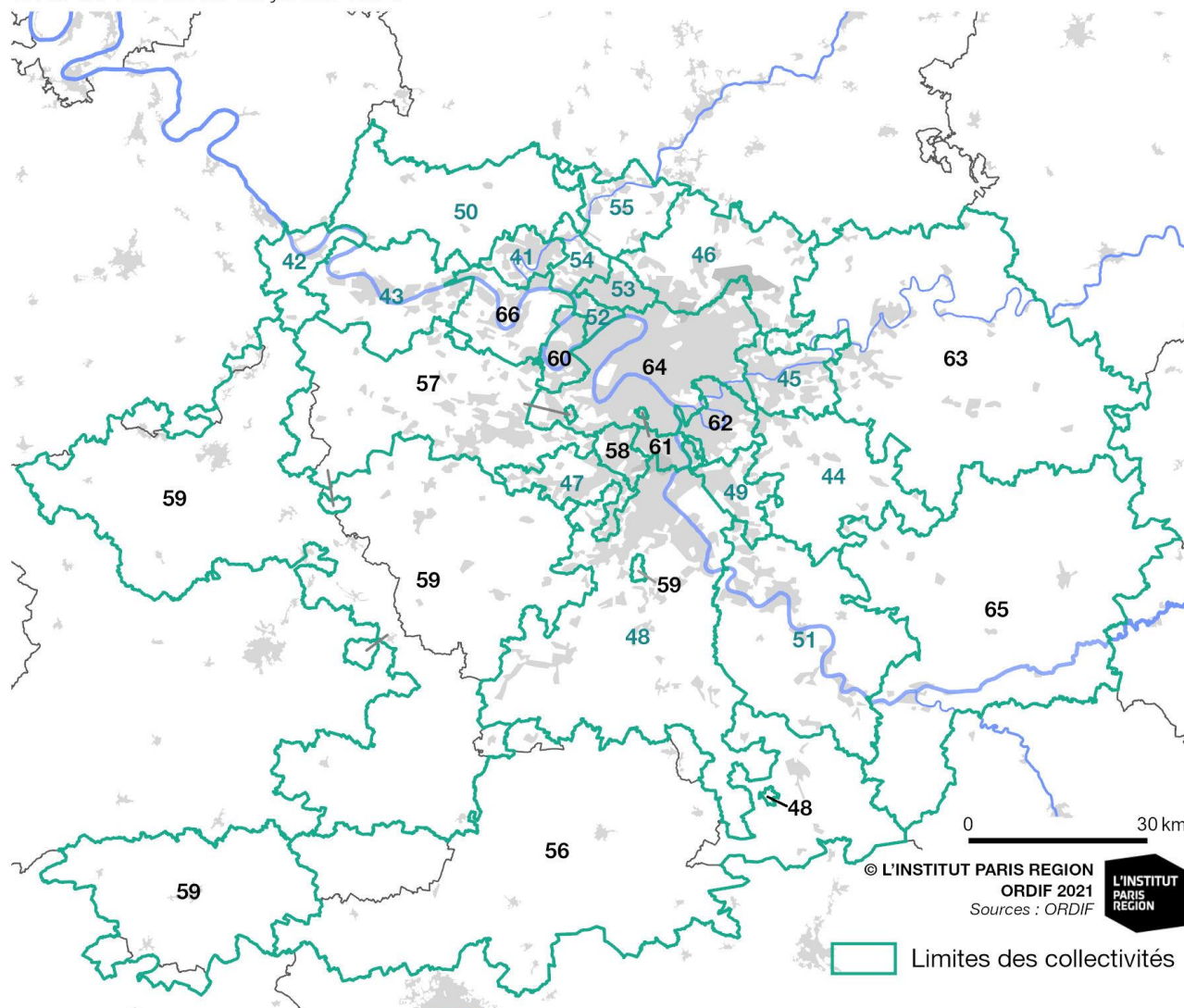
2 | Organisation du traitement au 01.01.2021

Les collectivités à compétence traitement – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2021

Unique
changement en
2021

Nouveau nom
pour le syndicat
VALOSEINE
(ex SIDRU)
qui résulte de la
fusion du
SIVATRU et du
SIDRU en 2020.



Collectivités à compétences collecte et traitement

- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

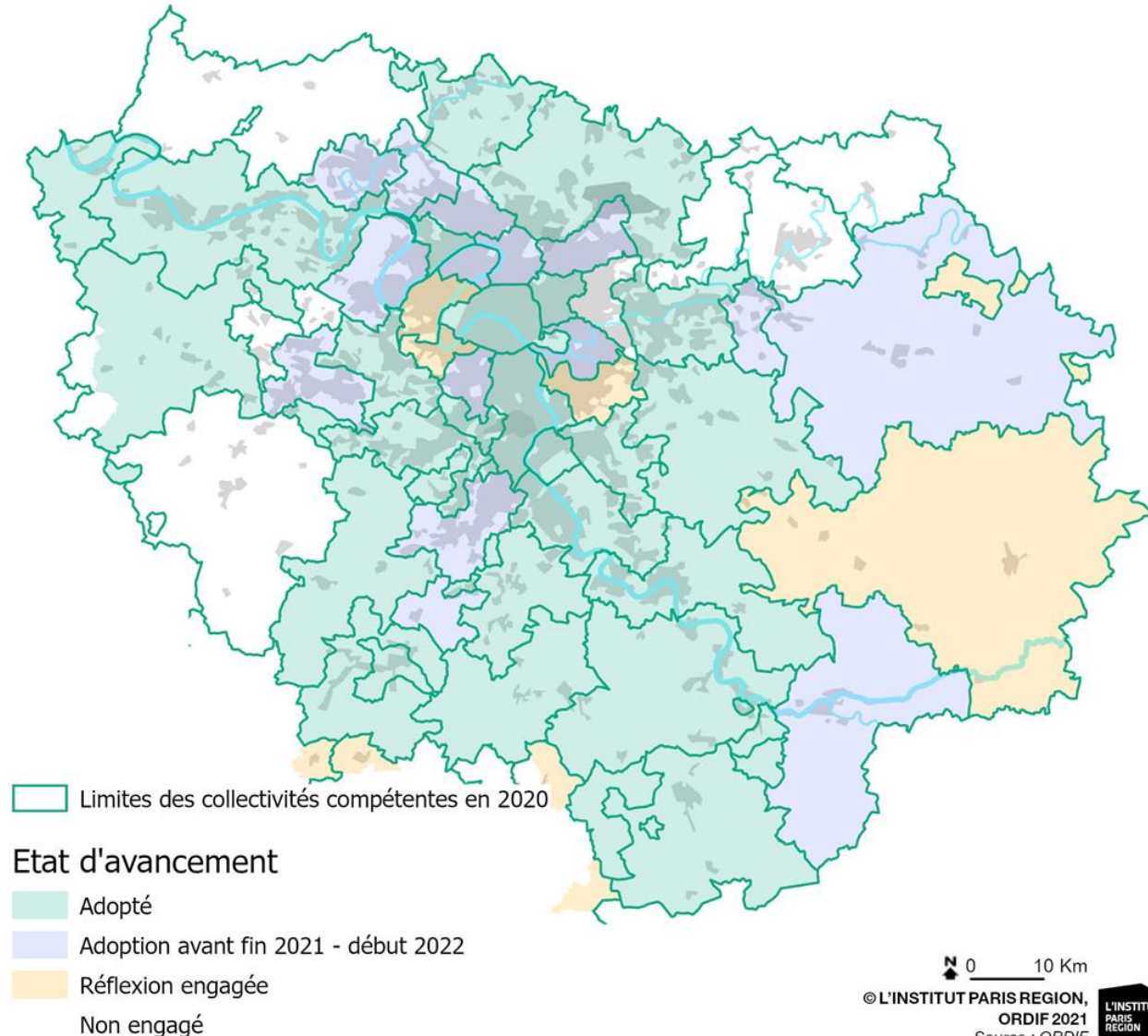
Collectivités à compétences traitement

- 56 : Beauce Gâtinais Valorisation
- 57 : SIDOMPE
- 58 : SIMACUR
- 59 : SITREVA
- 60 : SITRU
- 61 : RIVED
- 62 : SMITDUVM
- 63 : SMITOM du Nord Seine et Marne
- 64 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 65 : SYTRADEM
- 66 : VALOSEINE

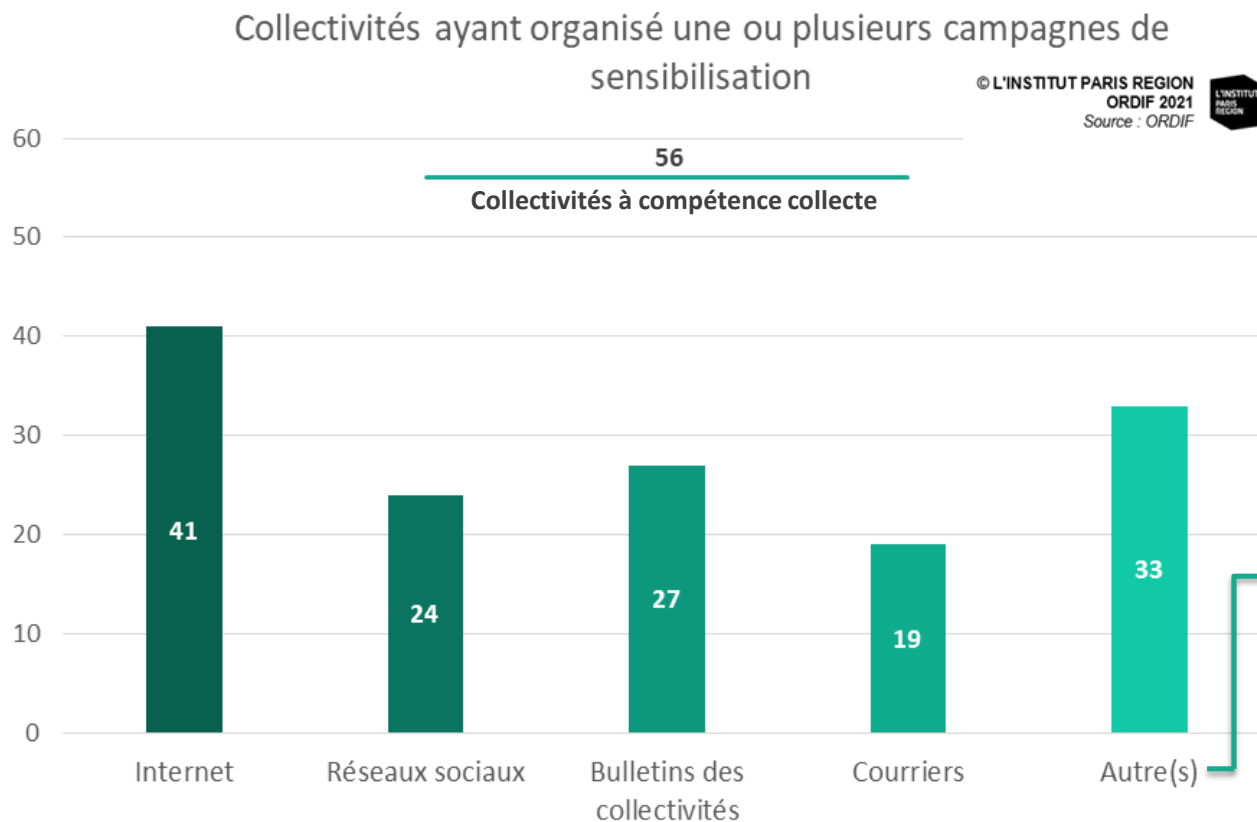
3 | Prévention : les PLPDMA

- **Adopté par 25 collectivités** soit 54 % de la population francilienne.
- **Annoncé avant 2022 par 15 collectivités**, soit 30 % de la population.
- ➔ **Ainsi, début 2022, 85 % de la population** devrait être couverte par un PLPDMA.
- Par ailleurs, **6 collectivités** ont engagé une **réflexion** quant à la rédaction de ce plan, sans pour autant n'avoir de date prévisionnelle d'approbation. Ce cas concerne **10 % de la population** francilienne.
- Enfin, **9 collectivités** n'ont pour l'instant entamé **aucune démarche** liée à un PLPDMA, soit **6 % de la population** francilienne.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : PLPDMA
situation des programmes approuvés en Île de France en 2020



3 | Prévention : campagnes de sensibilisation

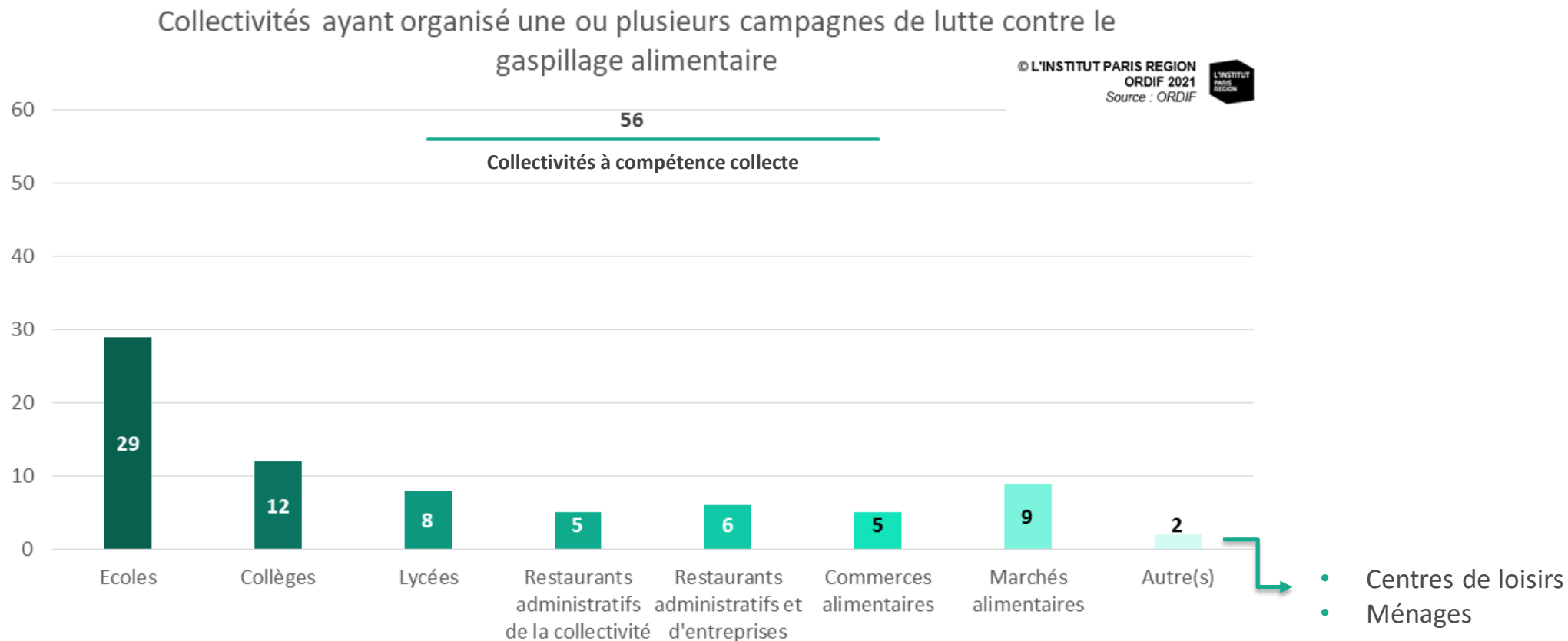


En 2019, **43 collectivités** sur les 51 ayant engagé des **actions de sensibilisation** ont également adopté un **PLPDMA**, ou sont en phase d'élaboration.

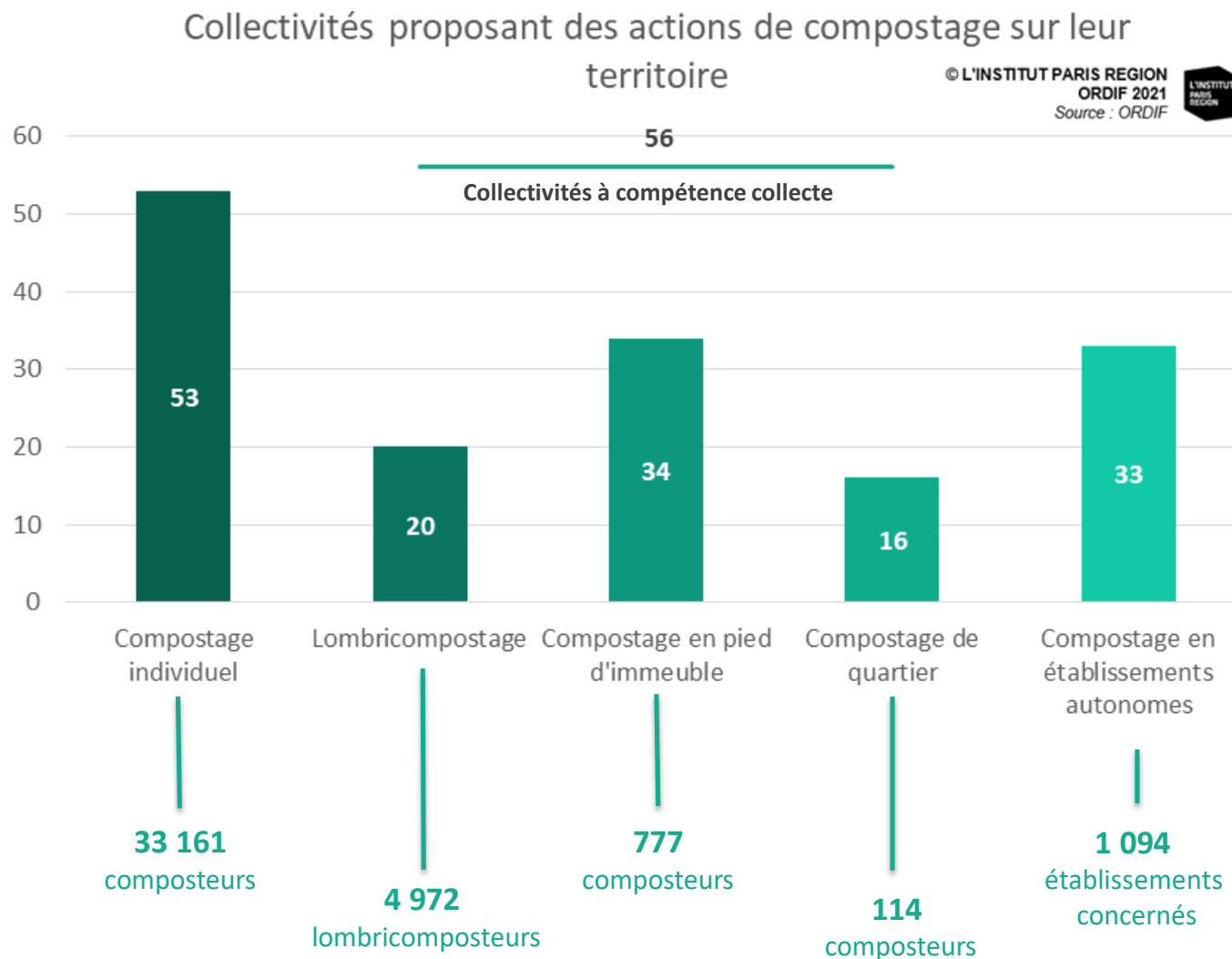
- Animations dans les écoles et lors d'évènements.
- Ateliers Zéro Déchet, réparation, collectes bénévoles...
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).
- Défis Zéro Déchet.
- Débats, réunions d'information.
- Articles dans des journaux-magazines.

3 | Prévention : lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2019, **30 collectivités** sur les 33 ayant engagé des actions de lutte contre le **gaspillage alimentaire** ont également adopté un **PLPDMA**, ou sont en phase d'élaboration.



3 | Prévention : compostage de proximité



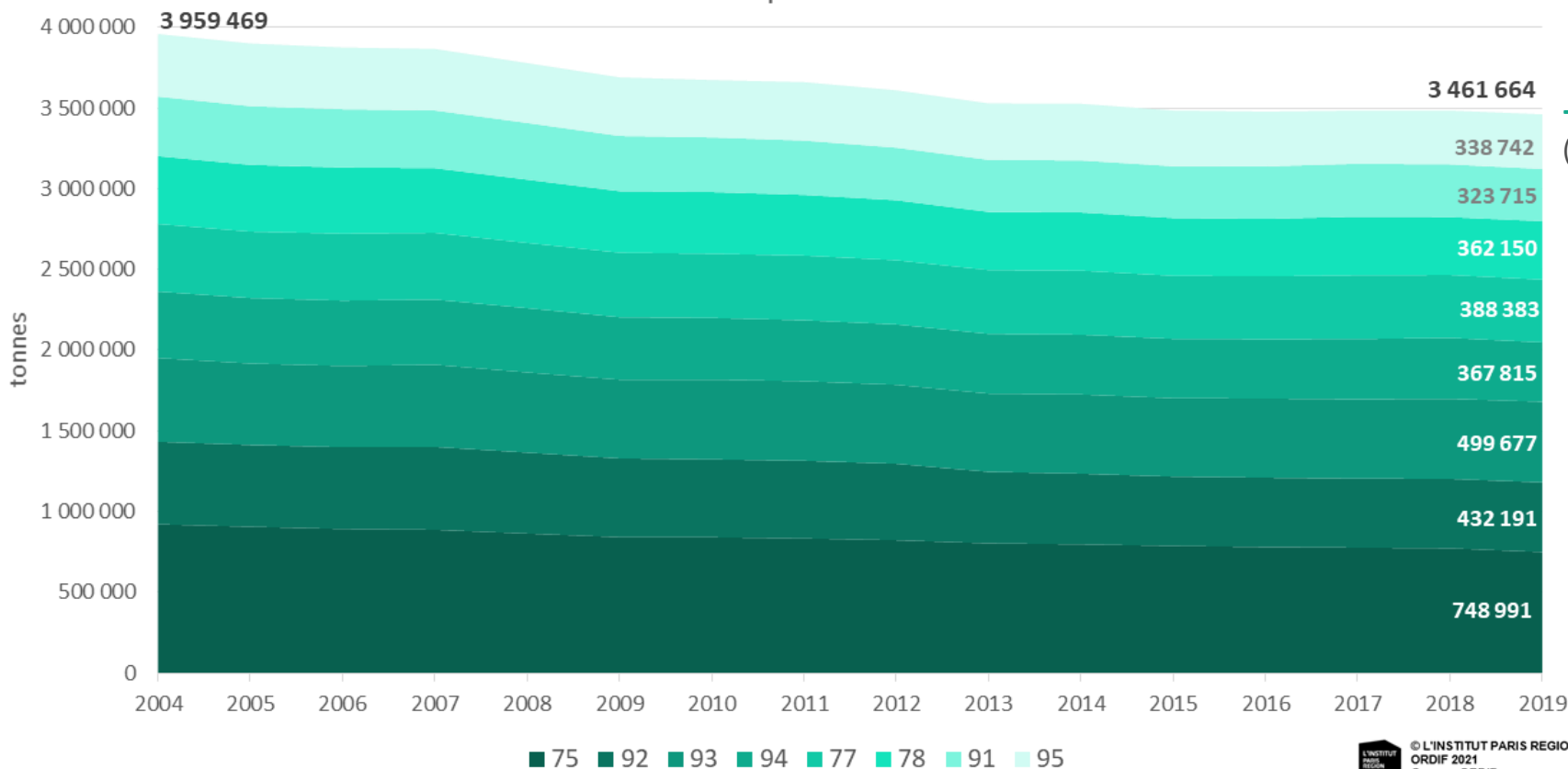
Certaines collectivités franciliennes proposent d'autres alternatives au compostage de proximité, en effet :

- **8 collectivités** distribuaient des **poules** en 2019, soit **1 139 poules** distribuées au total.
- **10 collectivités** proposaient des actions de **broyage** sur leur territoire (à domicile, sur rdv...).

4 | Flux d'Ordures ménagères résiduelles (OMr)

Elles représentent **61 % des DMA avec 3,46 millions de tonnes** collectées en 2019.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens



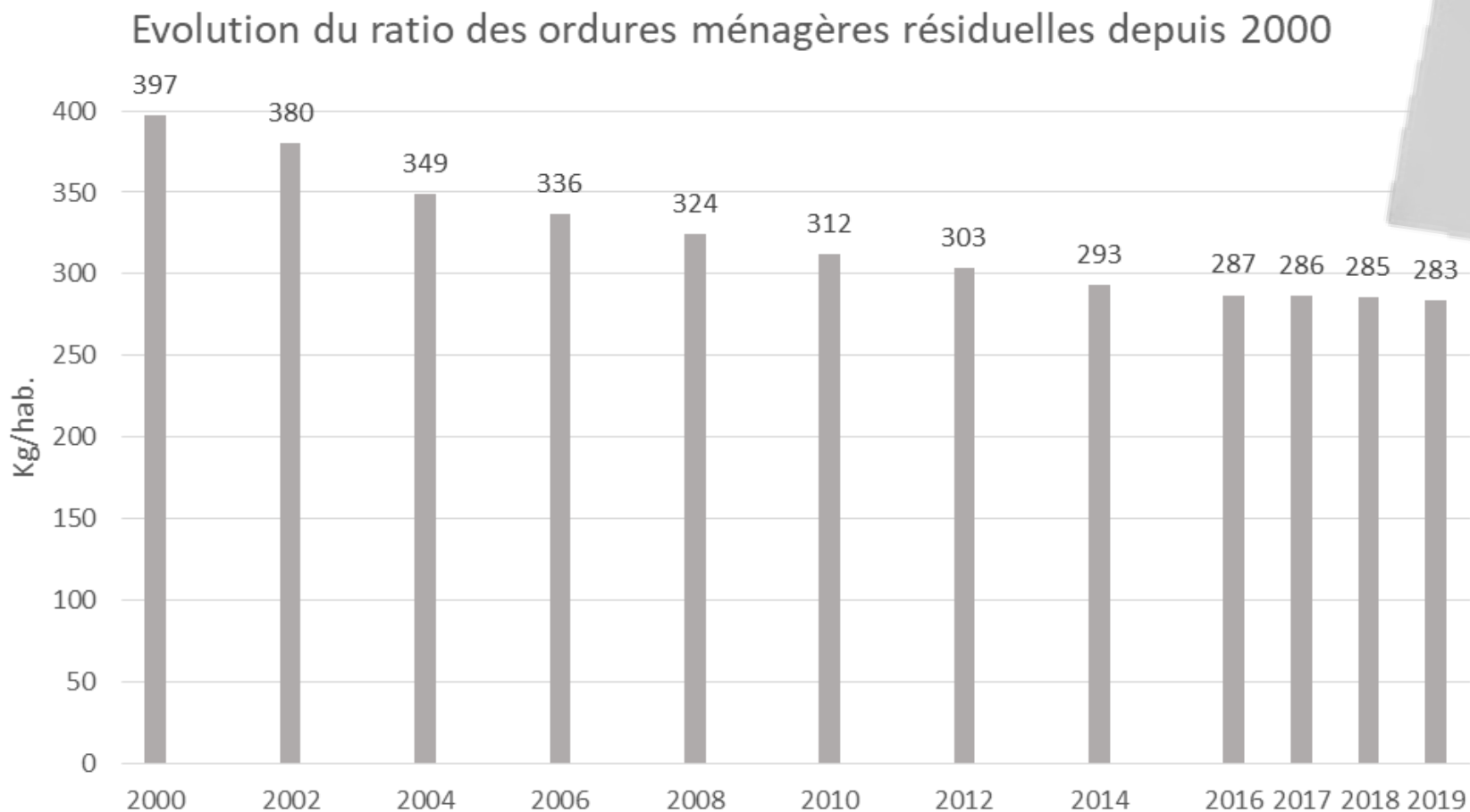
- 23 000 tonnes en 2019
(baisse la plus importante depuis 2015)

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2021
Source : ORDIF

Sont appelées *ordures ménagères résiduelles* les déchets jetés en mélange dans le même bac, parfois appelé « poubelle grise », après tri à la source.

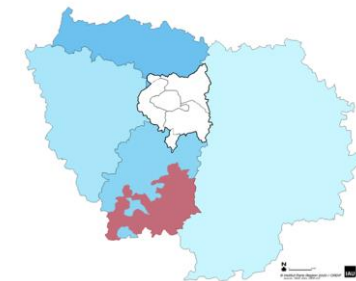
4 | OMr : évolution du ratio francilien

Le **ratio d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 114 kg/hab. entre 2000 et 2019**, soit -29 %, en Île-de-France.

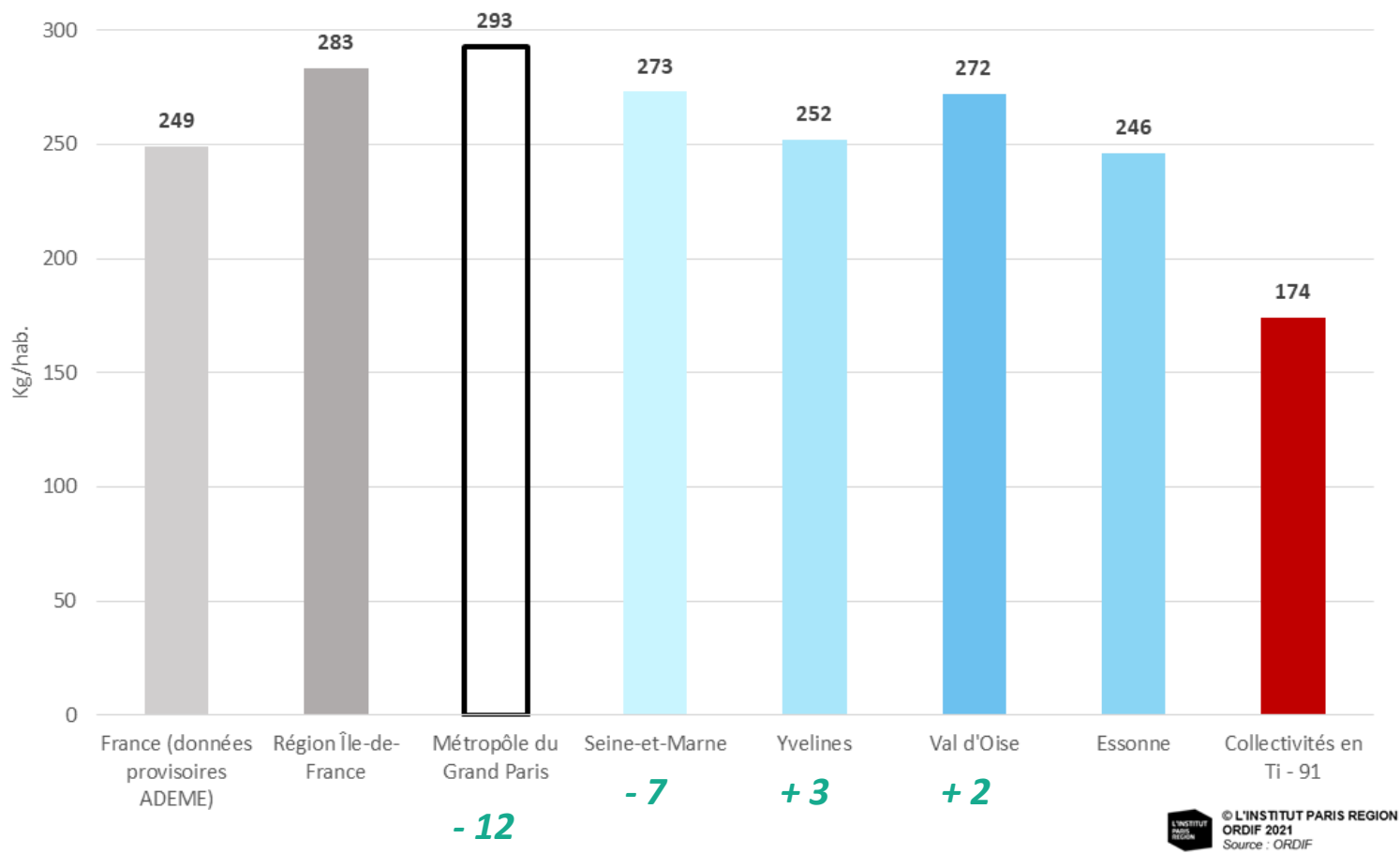


-114
kg/hab.
(entre 2000 et
2019)

4 | OMr : ratios en kg par habitant et par an



Comparaison des ratios OMr en Île-de-France en 2019



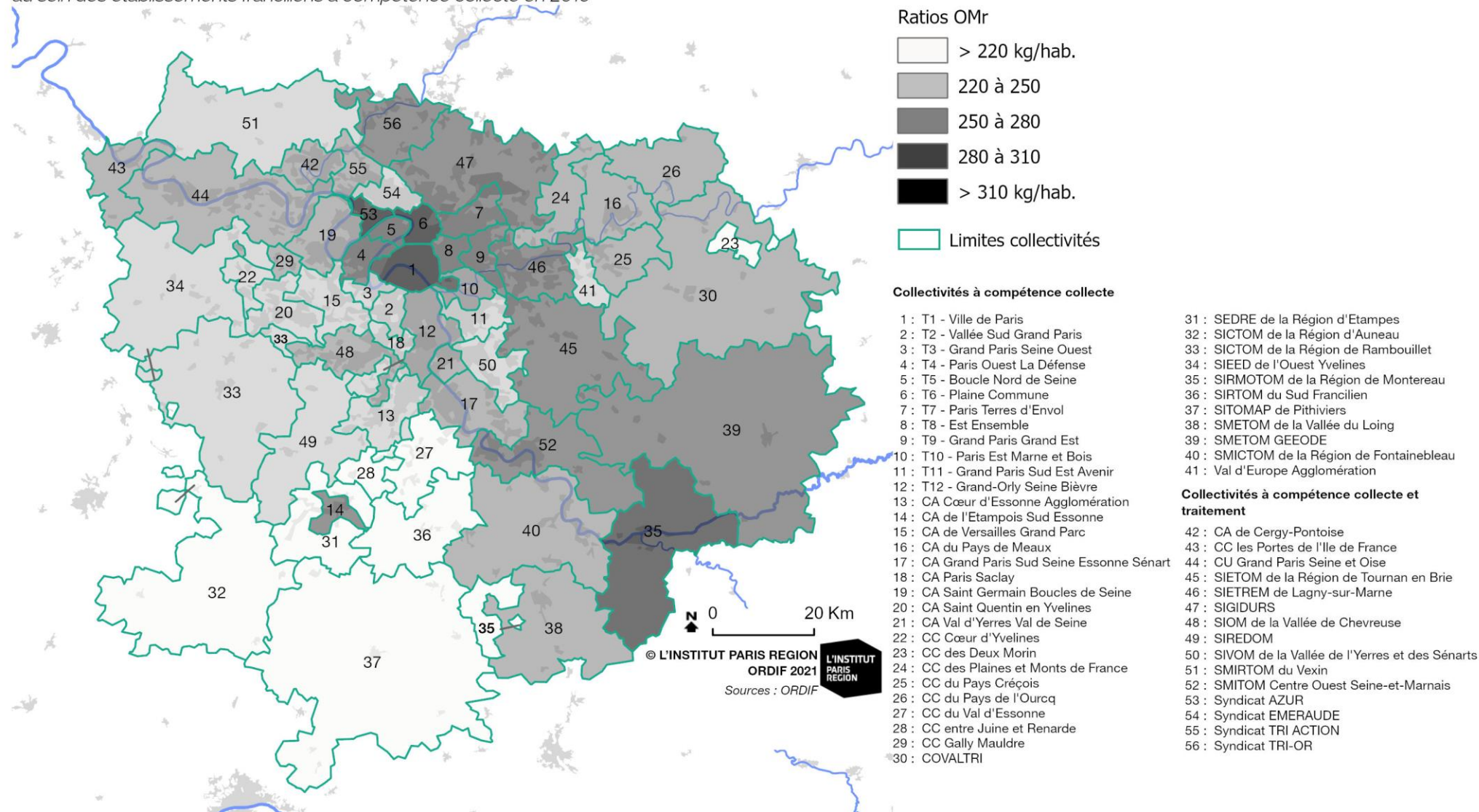
Les collectivités franciliennes ayant mis en place une **tarification incitative (Ti)**, situées en Essonne, présentent un ratio d'OMr plus bas d'un tiers par rapport aux autres collectivités du département.

*La **tarification incitative** consiste à facturer les usagers du service public des déchets en fonction de ce qu'ils produisent.*

4 | OMr : ratios par collectivité à compétence collecte

Les ratios d'ordures ménagères résiduelles en kg/hab.

au sein des établissements franciliens à compétence collecte en 2019



4 | OMr : traitement

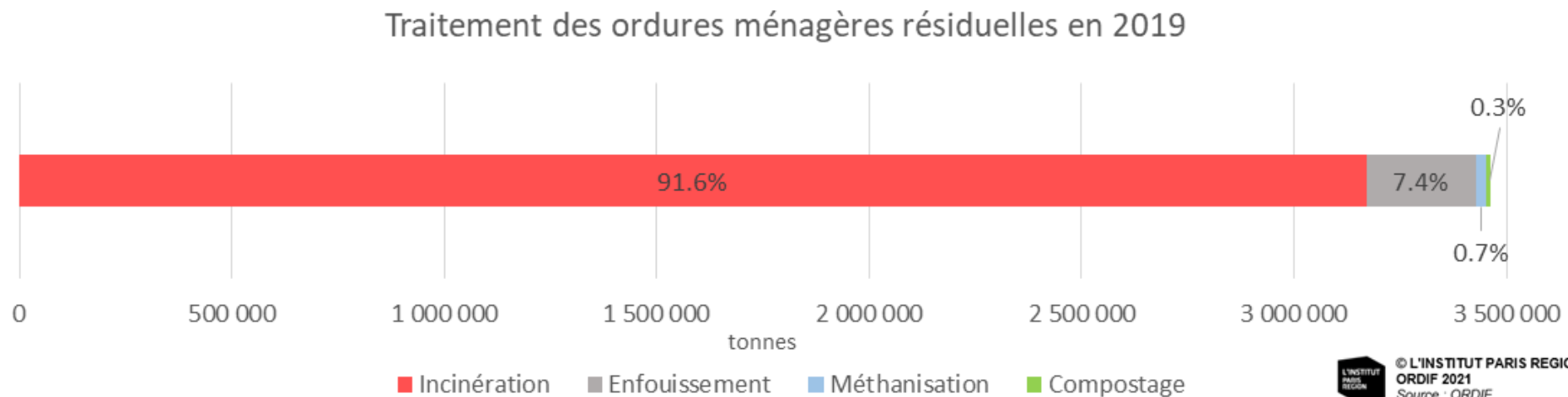
Destinations de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2019

- 91,6 % vers des Unités d’Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND).
- 5,8 % vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).
- 1,8 % vers une unité de méthanisation
- 0,8 % vers une plateforme de compostage

Traitement final

Après prise en compte des refus des centres de tri et des installations de tri-compostage :

- **91,6 % des Ordures ménagères résiduelles (OMr) incinérées.**
- **7,45 % mises en stockage.**

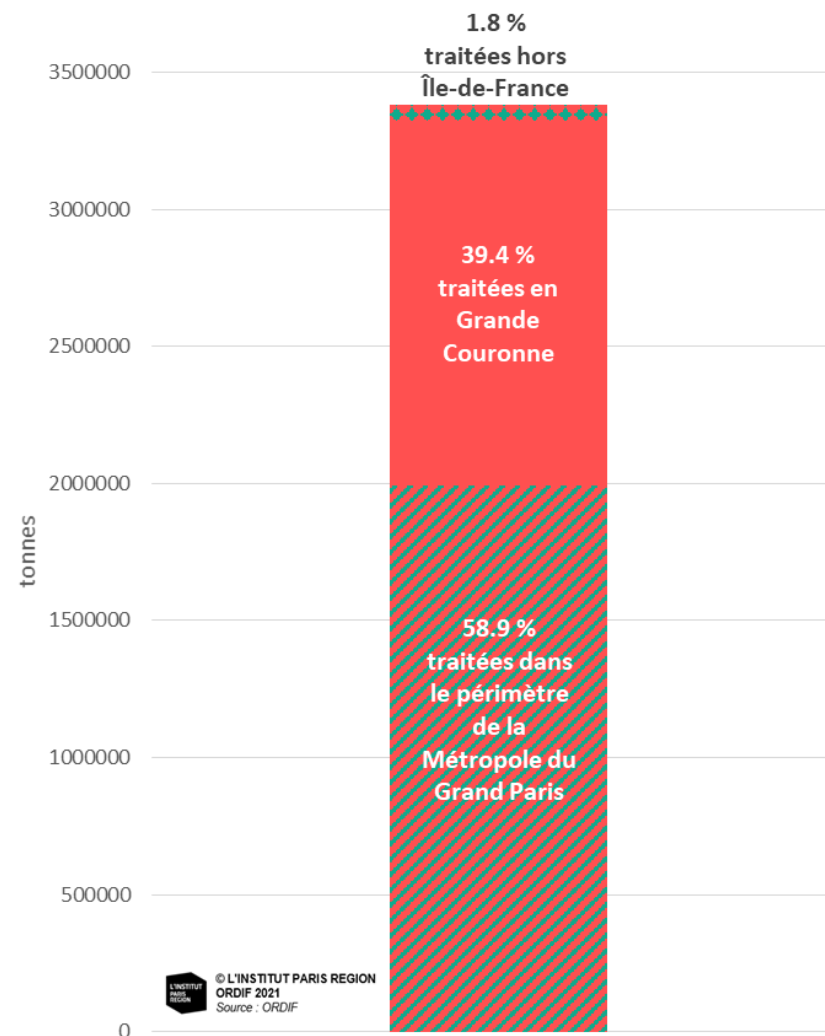


4 | OMr : répartition géographique de l'incinération

En 2019, 98 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont envoyés incinération sont orientés vers des unités d'incinération franciliennes.

Les 2 % restant sont traités dans les départements limitrophes : Eure-et-Loir (28), Loiret (45) et Marne (51).

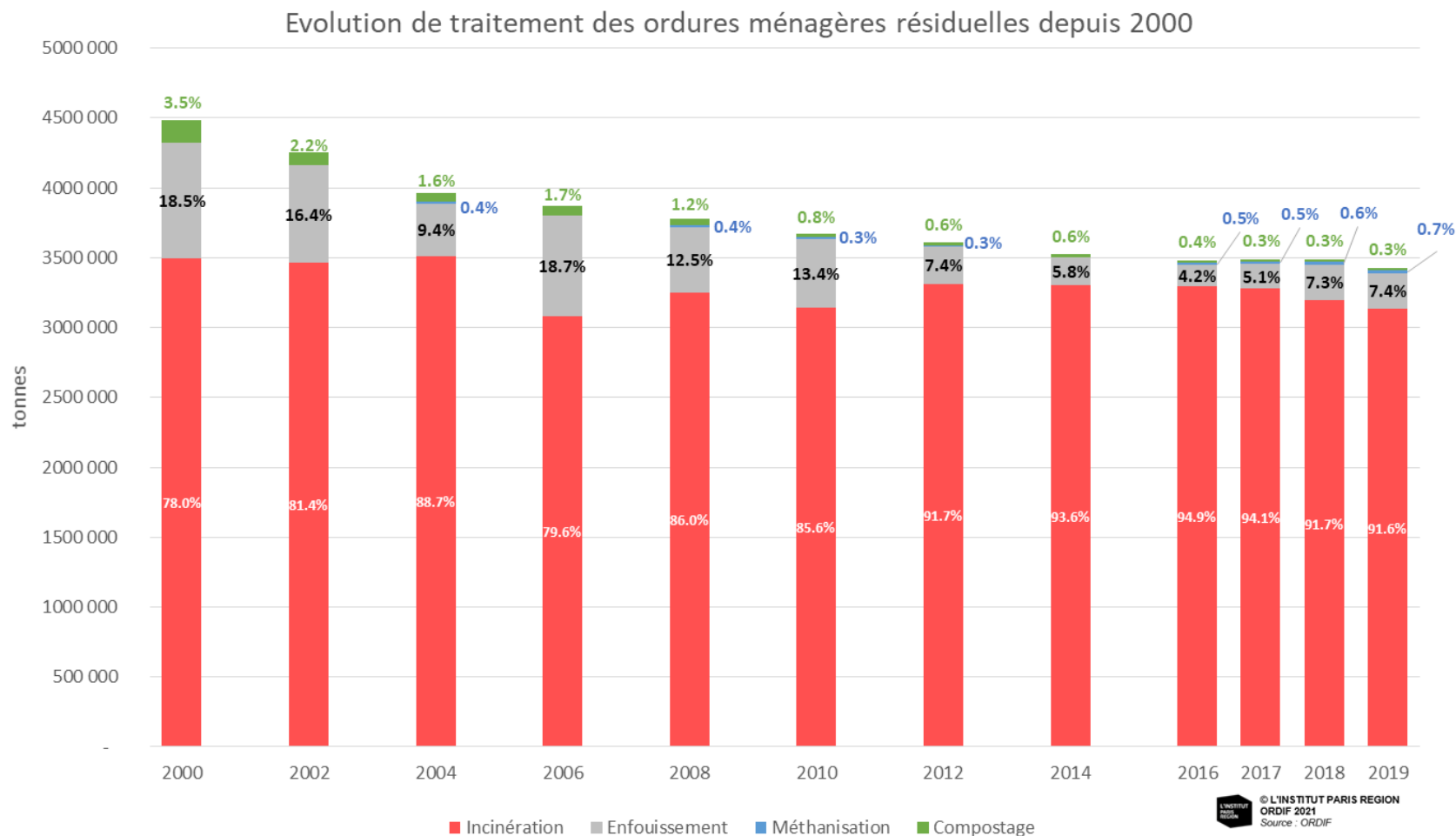
Focus sur l'incinération des ordures ménagères résiduelles franciliennes en 2019



4 | OMr : évolution du traitement

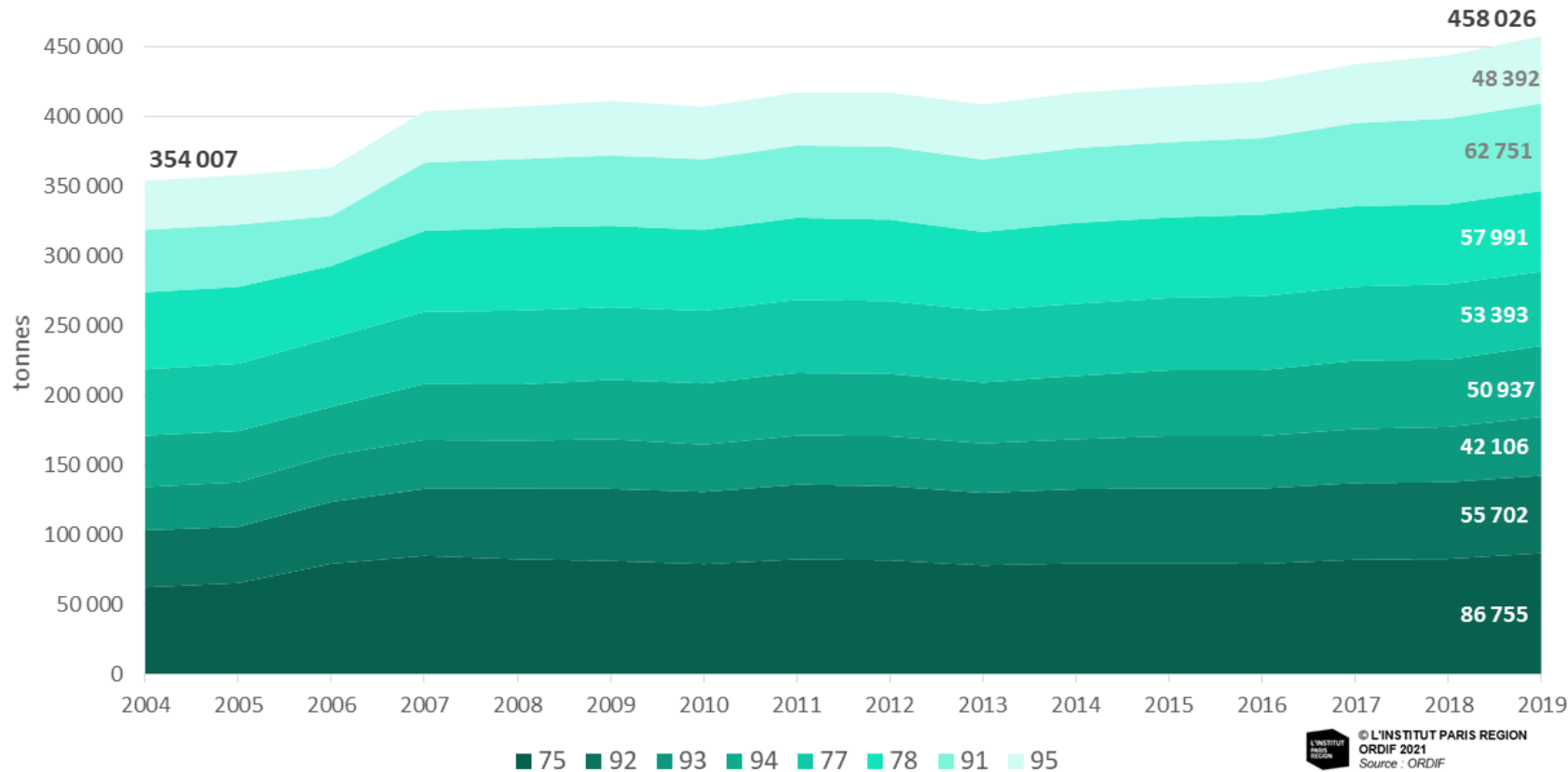
La diminution de l'incinération et l'augmentation de l'enfouissement entre 2017 et 2019 résulte des **travaux sur certains incinérateurs**.

La filière biologique des ordures ménagères résiduelles (tri mécano biologique) est tombée à 1 % avec la quasi-disparition du tri-compostage et une filière tri-méthanisation à 0,7 %.



5 | Flux CS : déchets d'emballages ménagers (hors verre) et de papiers graphiques

Evolution des tonnages d'**emballages et papiers graphiques** (hors verre) collectés entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens



+ 14 000 tonnes en 2019

Effet de l'extension des consignes de tri plastiques

La collecte se fait à **95 % en porte-à-porte** et 5 % en apport volontaire.

Les *emballages (hors verre) et papiers graphiques* (« CS » pour collecte sélective) sont des déchets produits quotidiennement par les ménages qui sont triés à la source grâce à un service de collecte séparée.

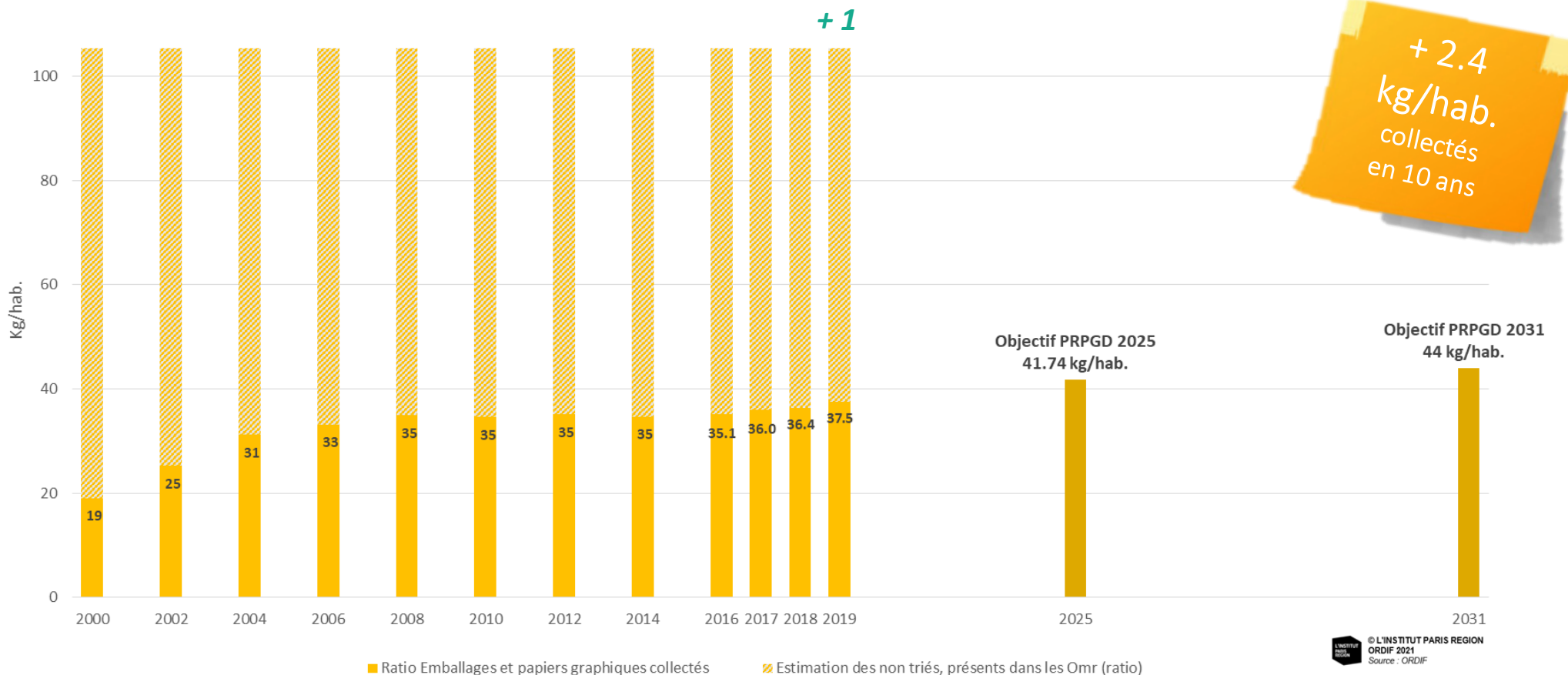
5 | CS : évolution du ratio francilien

Le ratio d’emballages hors verre et papiers graphiques collectés est resté stable à **35 kg/hab./an pendant 10 ans** entre 2006 et 2016.

Depuis 2016, la tendance est à la légère hausse pour atteindre **37,5 kg/hab./an en 2019**.

Le ratio des déchets d’emballages hors verre et papiers graphiques non triés restant dans les OMr collectées est évalué à plus de 60 kg/hab./an.
 (Données de caractérisations locales des ordures ménagères résiduelles (OMr) en Île-de-France - [ORDIF](#), 2017).

Evolution du ratio des emballages hors verre et papiers graphiques collectés en corrélation avec le gisement non trié se trouvant dans les OMr depuis 2000 et les **objectifs du PRPGD d’Île-de-France**

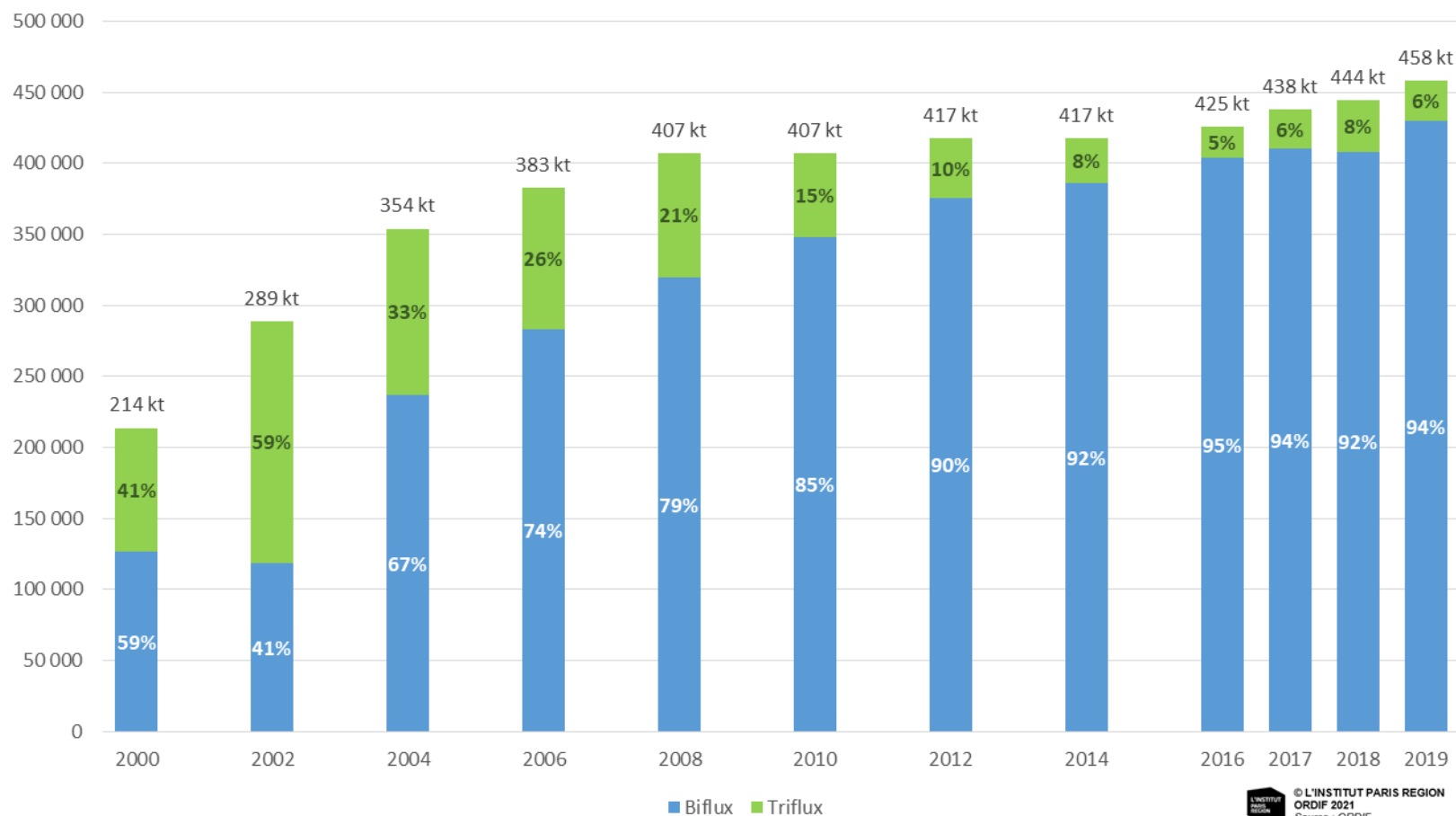


5 | CS : modalités de collecte

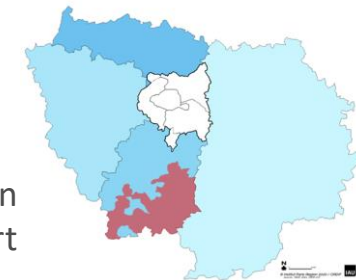
En 2019, le **biflux représente 94 % des tonnages** d’emballages (hors verre) et de papiers graphiques collectés en Ile-de-France.



Evolution des tonnages d’emballages (hors verre) et papiers graphiques par modalité de collecte depuis 2000

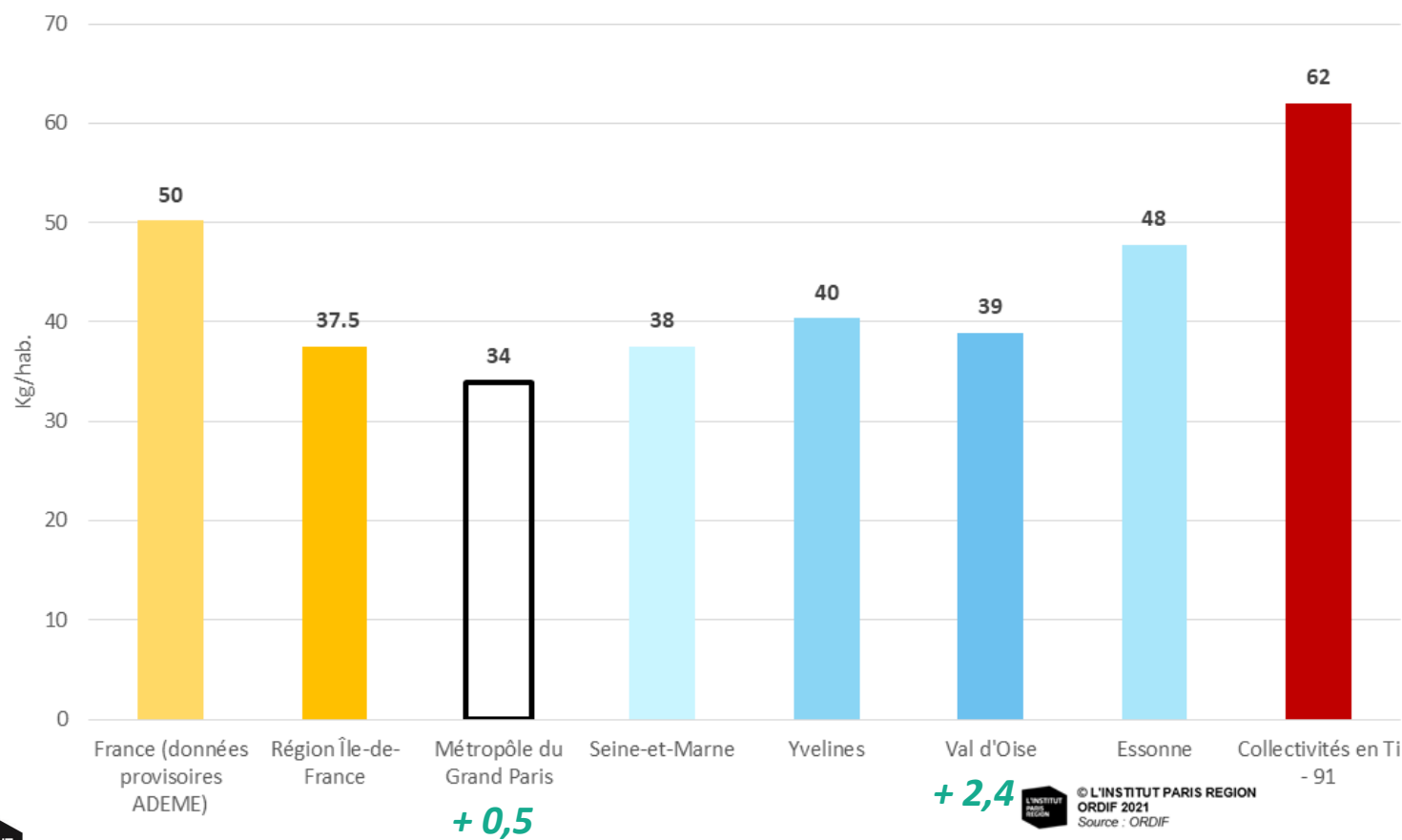


5 | CS : ratios kg par habitant et par an



Tous les départements enregistrent une hausse dans les ratios des emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés en 2019. Les collectivités en tarification incitative, toutes dans le 91, présentent un ratio supérieur de plus d'un quart par rapport aux autres collectivités du département.

Comparaison des ratios des emballages et papiers hors verre en Île-de-France en 2019

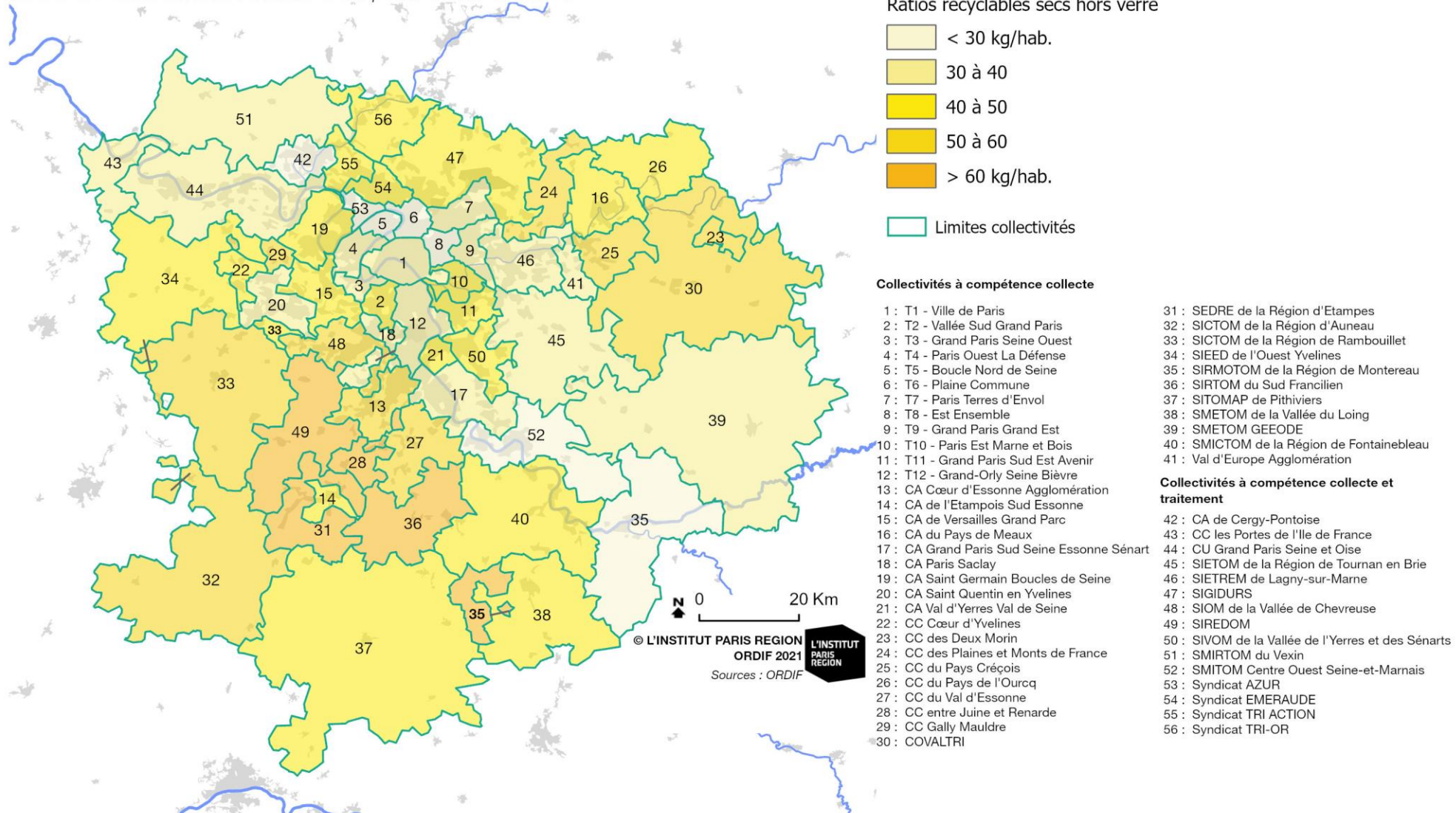


La ville de Paris, le Val d'Oise, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne enregistrent la plus forte augmentation de leur ratio CS collecté avec respectivement : 2,5 kg/hab., 2,4 kg/hab., 1,3 kg/hab. et 1,8 kg/hab. collectés.

5 | CS : ratios par collectivité à compétence collective

Les ratios d'emballages hors verre et papiers graphiques en kg/hab.

au sein des établissements franciliens à compétence collective en 2019



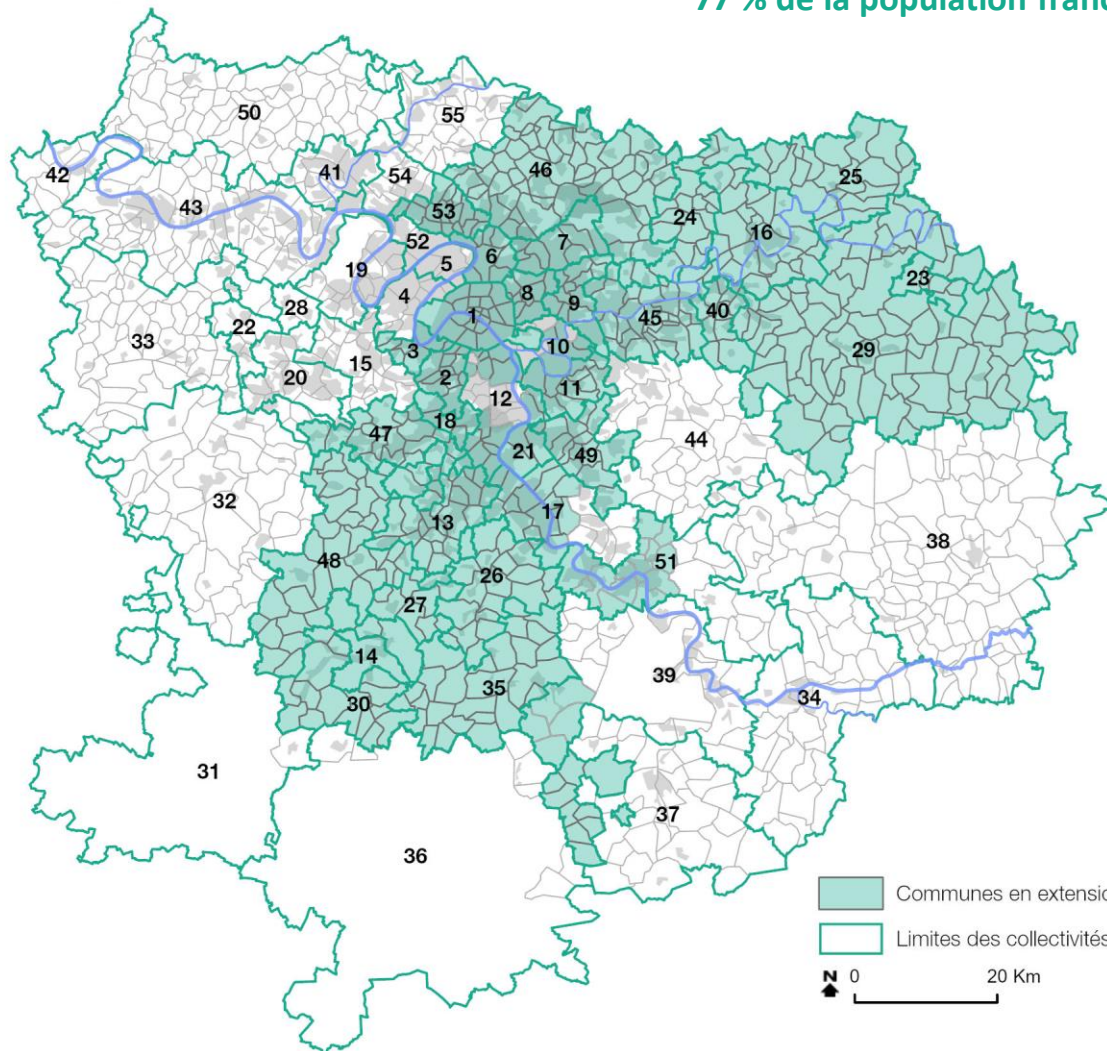
5 | CS : état de l'extension des consignes de tri

Communes en extension des consignes de tri

en Île-de-France en 2019

La loi et le PRPGD fixe pour objectif l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques en 2022 pour l'ensemble de la population francilienne.

77 % de la population francilienne est couverte par cette extension.



Collectivités à compétence collective

- 1 : T1 - Ville de Paris
- 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
- 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
- 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
- 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
- 6 : T6 - Plaine Commune
- 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
- 8 : T8 - Est Ensemble
- 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
- 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
- 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
- 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre
- 13 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
- 14 : CA de l'Etampois Sud Essonne
- 15 : CA de Versailles Grand Parc
- 16 : CA du Pays de Meaux
- 17 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- 18 : CA Paris Saclay
- 19 : CA Saint Germain Boucles de Seine
- 20 : CA Saint Quentin en Yvelines
- 21 : CA Val d'Yerres Val de Seine
- 22 : CC Cœur d'Yvelines
- 23 : CC des Deux Morin
- 24 : CC des Plaines et Monts de France
- 25 : CC du Pays de l'Ourcq
- 26 : CC du Val d'Essonne
- 27 : CC entre Juine et Renarde
- 28 : CC Gally Mauldre
- 29 : COVALTRI

- 30 : SEDRE de la Région d'Etampes
- 31 : SICTOM de la Région d'Auneau
- 32 : SICTOM de la Région de Rambouillet
- 33 : SIEED de l'Ouest Yvelines
- 34 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
- 35 : SIRTOM du Sud Francilien
- 36 : SITOMAP de Pithiviers
- 37 : SMETOM de la Vallée du Loing
- 38 : SMETOM GEEODE
- 39 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 40 : Val d'Europe Agglomération

Collectivités à compétence collective et traitement

- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

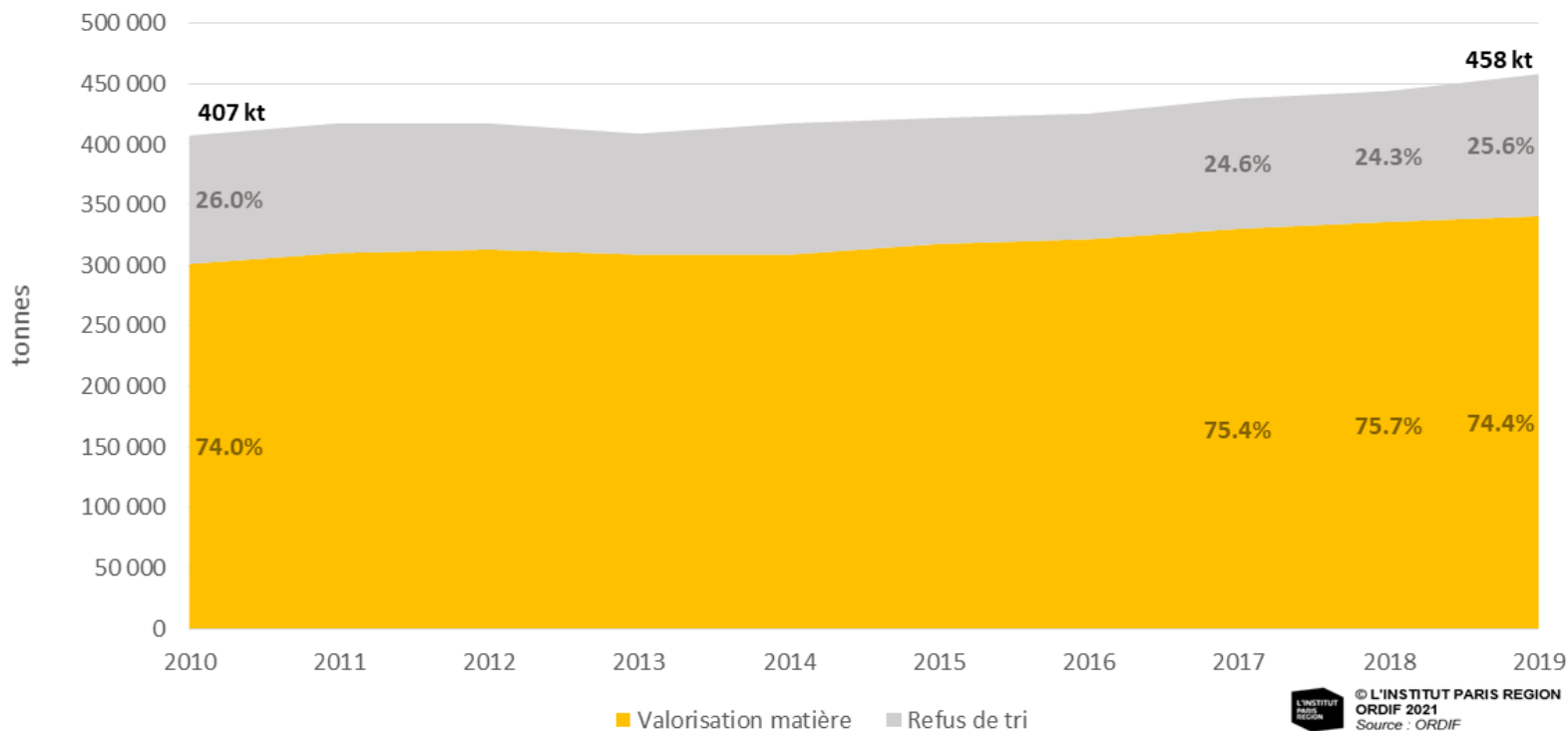
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2021
Sources : ORDIF



5 | CS : refus de tri

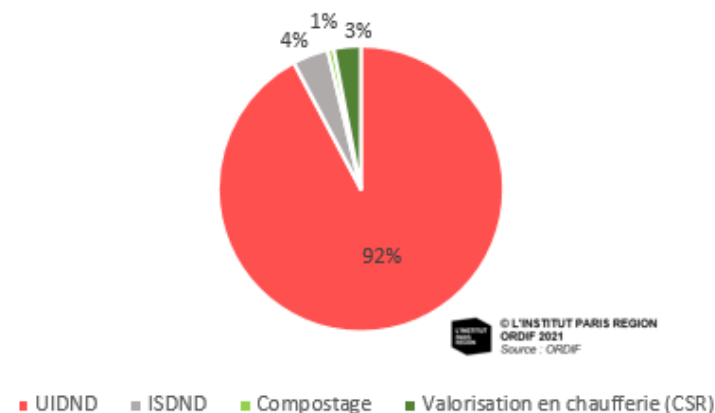
Un **taux moyen de refus de tri de 25,6 %** a été observé en sortie de centres de tri en Île-de-France en 2019, soit 1,3 point de plus qu'en 2018, selon la source EPCI. Le développement de l'extension des consignes de tri peut être un facteur explicatif.

Evolution taux de valorisation matière des emballages (hors verre) et papiers graphiques depuis 2010



Les **refus** de tri des emballages ménagers hors verre et papiers graphiques sont **essentiellement incinérés**. Les 4 % envoyés en stockage sont notamment dus aux arrêts techniques annuels ou aux détournements de fosse des incinérateurs.

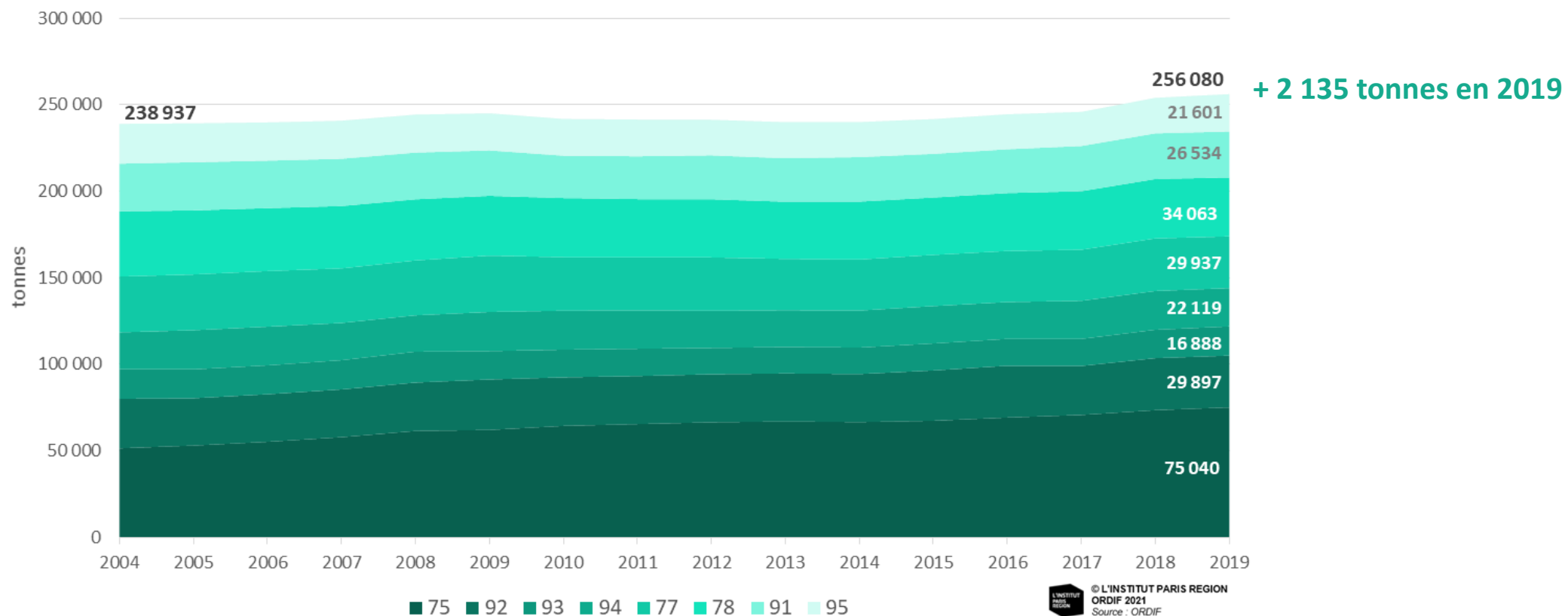
Traitement des refus des emballages (hors verre) et papiers graphiques en 2019



Le pourcentage de refus traité en compostage correspond aux refus de tri du Syndicat Tri-Or qui sont orientés vers leur unité de TMB-Compostage à Champagne-sur-Oise. Ceux envoyés en CSR correspondent à ceux traités par le SIREDOM.

6 | Flux des déchets d'emballages en verre

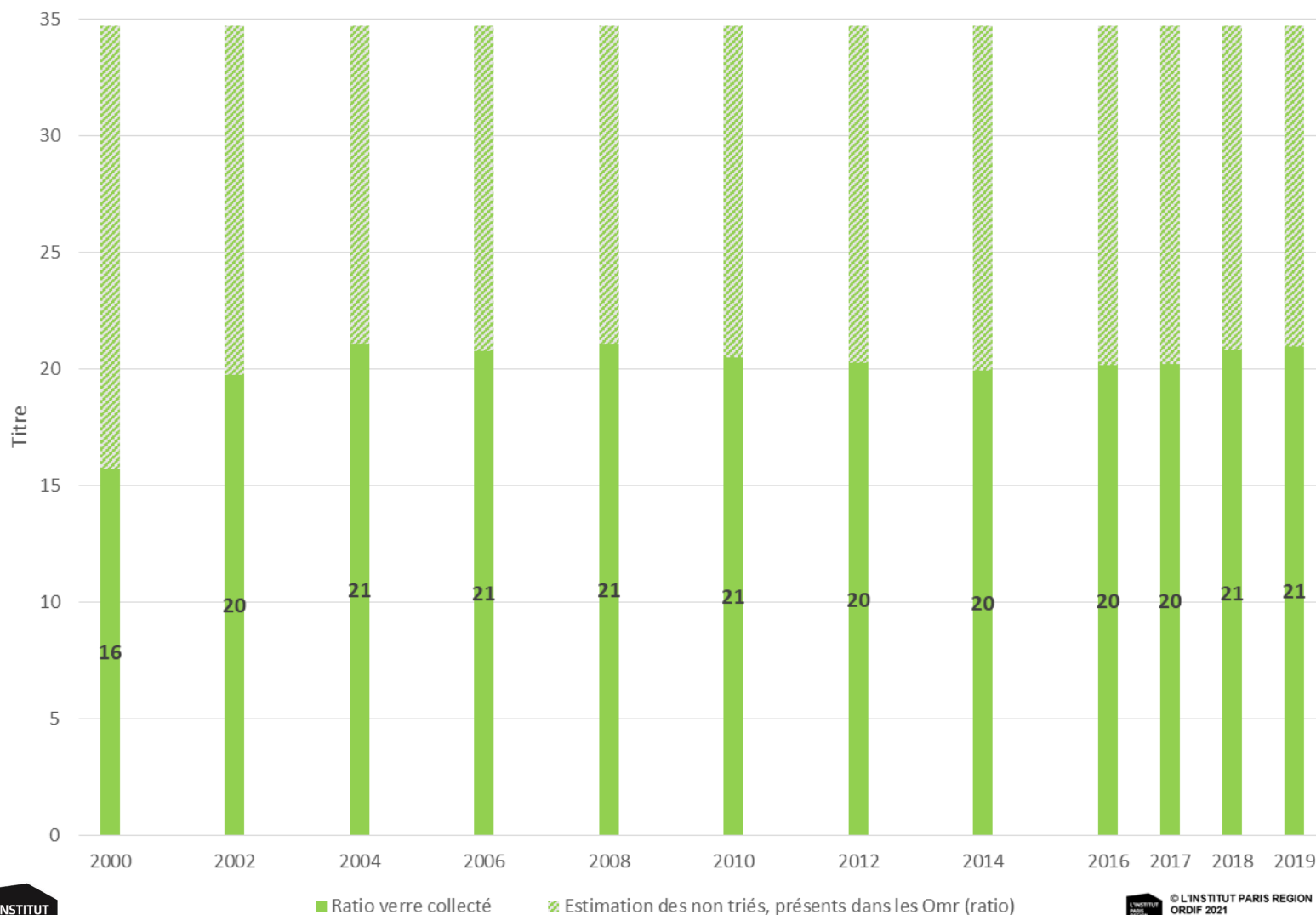
Evolution des tonnages d'**emballages en verre** collectés entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens



Les *déchets d'emballages en verre* désigne l'ensemble des bouteilles et des bocaux constitués de verre coloré ou incolore qui rentrent dans les consignes de tri définies par l'éco-organisme CITEO et relayées par les collectivités en charge de la compétence collecte des déchets ménagers.

6 | Verre : évolution du ratio francilien

Evolution du ratio des emballages en verre collectés en corrélation avec le gisement non trié se trouvant dans les OMr - depuis 2000



21 kg/hab.
même niveau
qu'en 2004

Le ratio d'emballages en verre a augmenté de 5 kg/hab. entre 2000 et 2004 en Île-de-France. **Depuis 2002 le ratio oscille entre 20 et 21 kg/hab.**

Les emballages en verre non triés restant dans les OMr sont évalué à 13,8 kg/hab./an environ, soit environ 40 % du gisement en 2019. (Données de caractérisations locales des ordures ménagères résiduelles (OMr) en Île-de-France - [ORDIF](#), 2017).

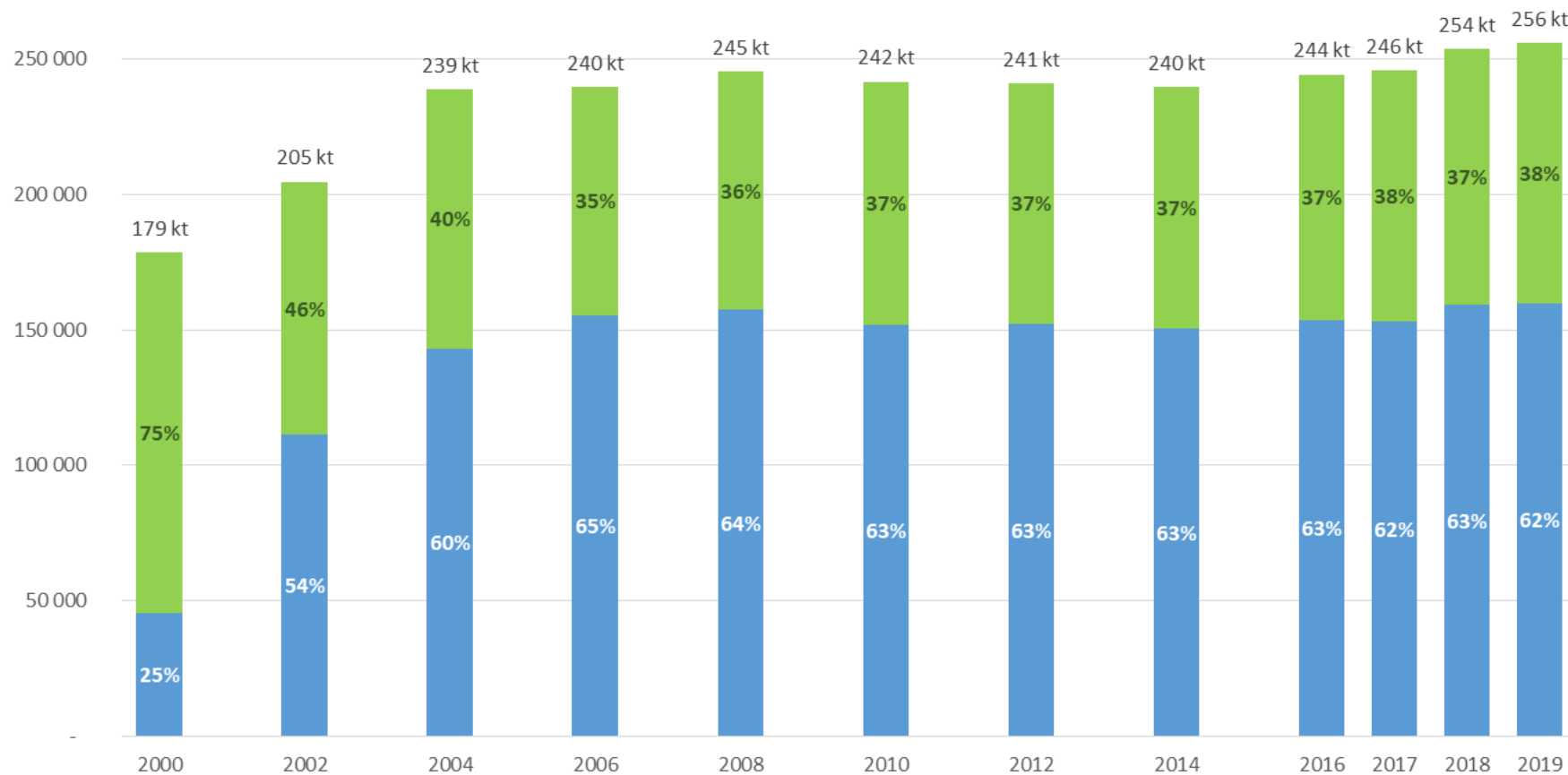
Avec un **taux de captage de 60 %**, ce flux reste cependant le performant des collectes sélectives.

6 | Verre : ratios par collectivité à compétence collecte

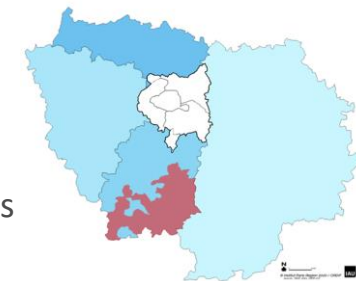
Un tiers des emballages en verre est collecté en apport volontaire et **deux tiers en porte-à-porte**.

En 2018 et 2019, le tonnage global collecté a augmenté d'un peu plus de 8 500 tonnes puis de 2 000 tonnes, alors qu'il restait relativement stable depuis 14 ans.

Evolution des tonnages de verre par modalité de collecte depuis 2000

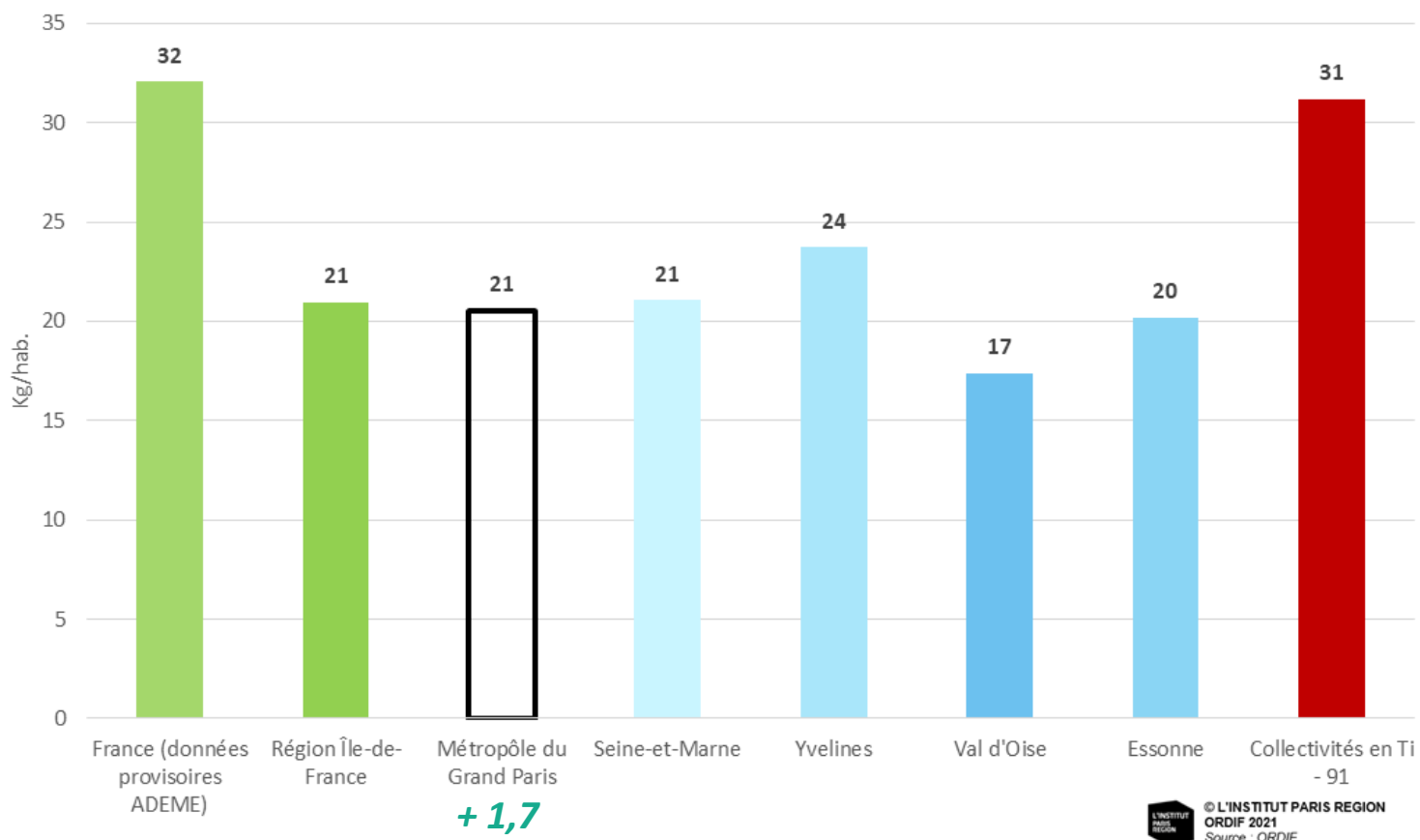


6 | Verre : ratios kg par habitant et par an



Les **performances de collecte des emballages en verre restent en deçà du niveau national** sur les différents territoires franciliens à l'exception des collectivités en tarification incitative qui atteignent des ratios sensiblement supérieurs.

Comparaison des ratios des emballages en verre en Île-de-France en 2019

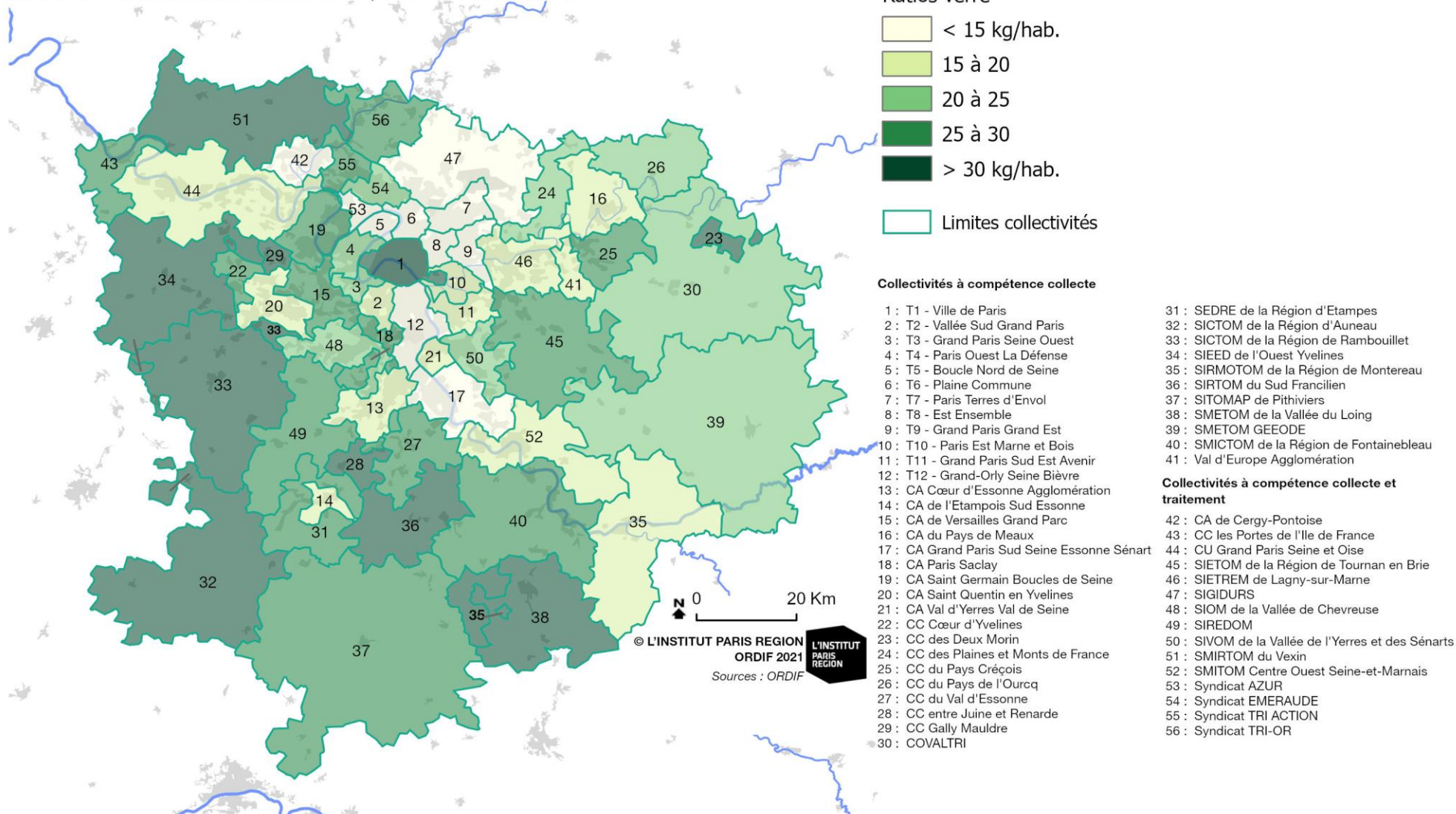


La **ville de Paris** enregistre un ratio de collecte bien supérieur à la moyenne régional du fait notamment du verre issus des gros producteurs (restauration) collecté dans le cadre des déchets assimilés à ceux des ménages.

6 | Verre : ratios par collectivité à compétence collecte

Les ratios d'emballages en verre en kg/hab.

au sein des établissements franciliens à compétence collecte en 2019

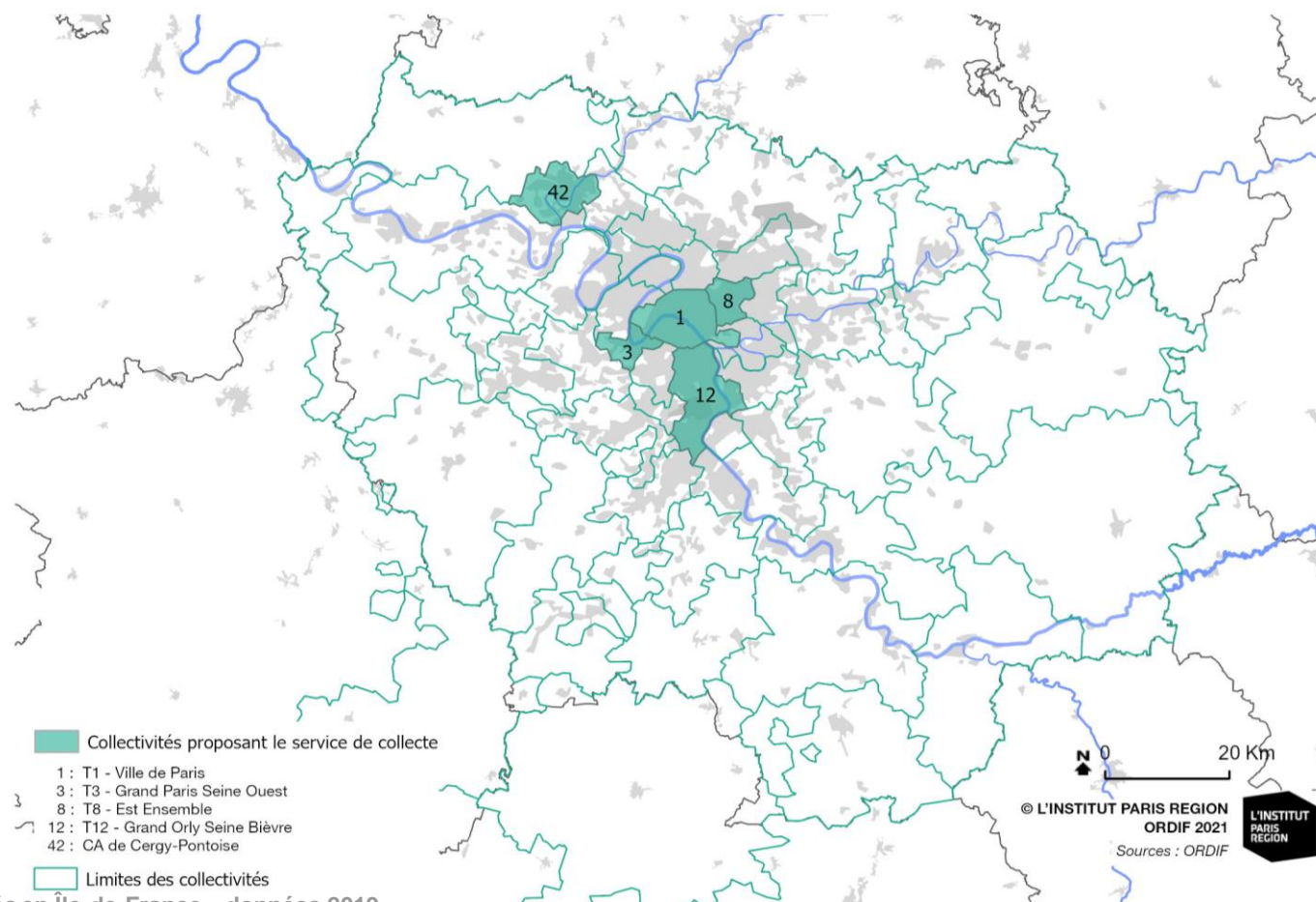


7 | Déchets alimentaires des ménages

5 collectivités franciliennes sont concernées par la collecte des déchets alimentaires des ménages.

À l'automne 2019, la ville de Paris a étendu la collecte au 19^e arr. (187 000 habitants) après le 2^e et le 12^e. Est Ensemble a desservi l'ensemble du quartier des Bas-Pays à Romainville. D'autres collectivités étudient la mise en place de cette collecte.

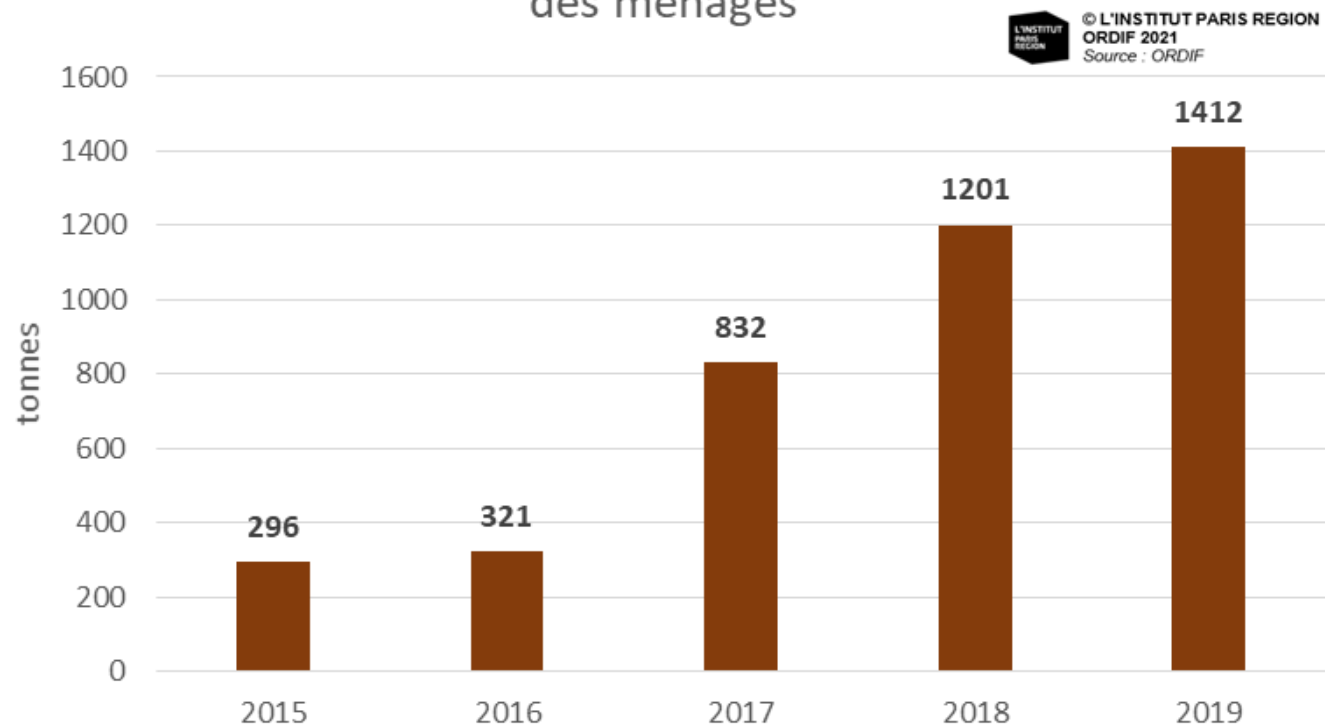
Les collectivités proposant la collecte des biodéchets des ménages et assimilés
en Île-de-France en 2019



7 | Déchets alimentaires des ménages

Objectif réglementaire : Les biodéchets devront être soit triés au plus tard le 31 décembre 2023 pour être soit recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets.

Evolution depuis 2015 des tonnages de biodéchets des ménages

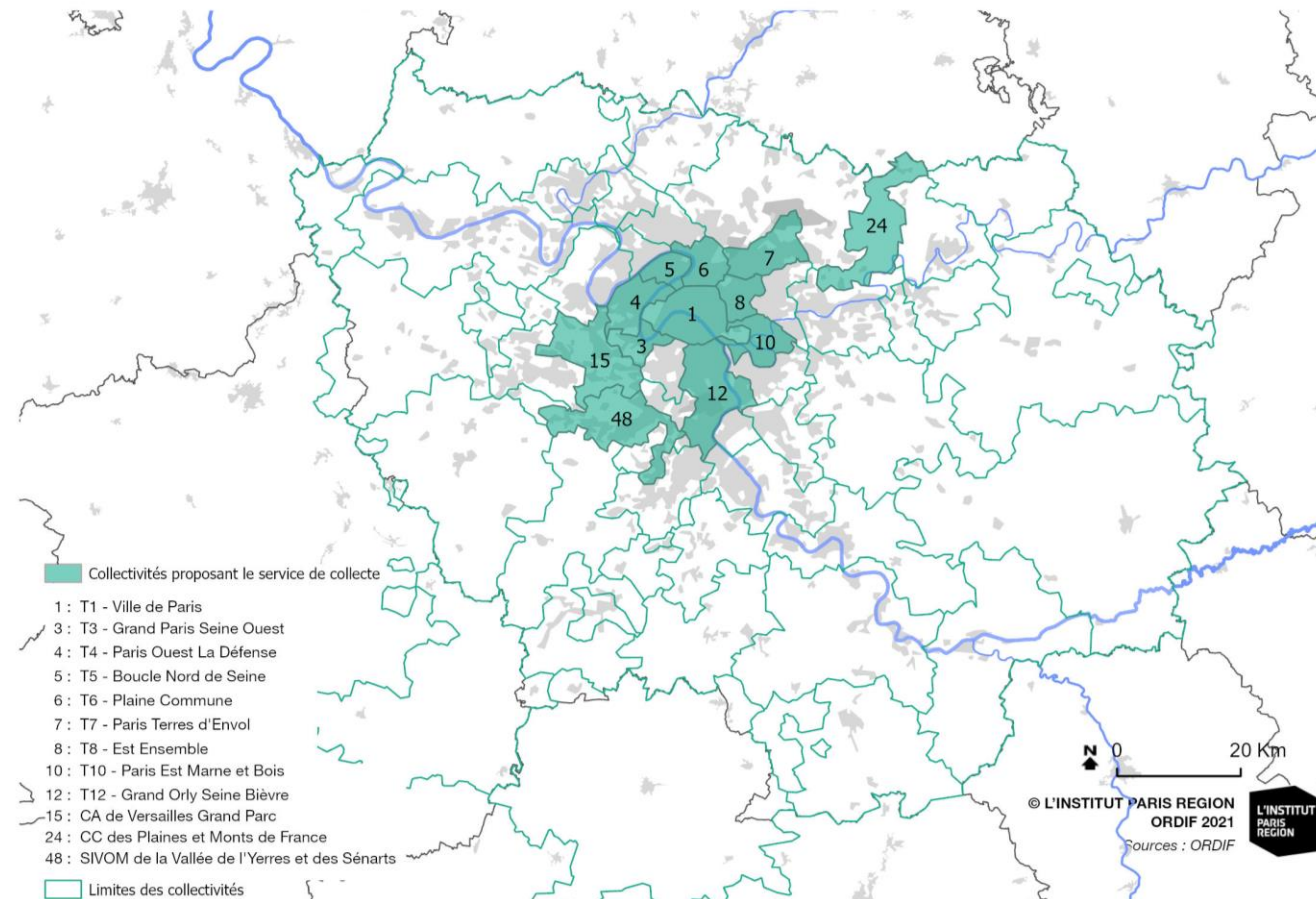


La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise collecte l'ensemble des déchets alimentaires et déchets verts dans un même flux. La part de ces déchets alimentaires prise en compte dans ce flux oscille entre 2 et 5 % selon les années.

7 | Déchets alimentaires des gros producteurs collectés par les collectivités

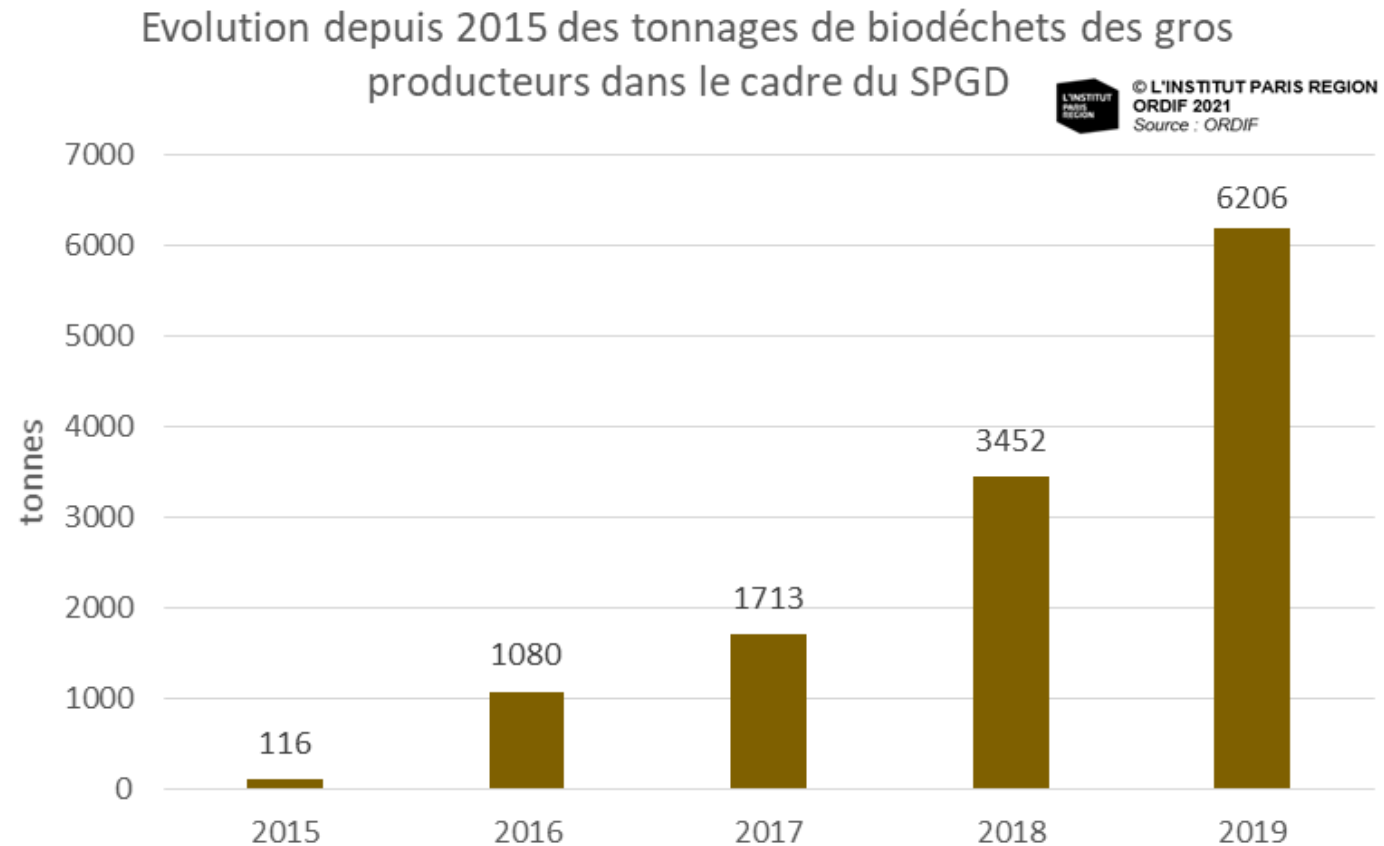
En 2019, **12 collectivités franciliennes** sont concernées par la collecte des biodéchets de gros producteurs : marchés alimentaires, restaurations collectives scolaires, d'entreprises ou d'administrations et restaurateurs.

Les collectivités proposant la collecte des biodéchets des gros producteurs
dans le cadre du service public de gestion des déchets, en Île-de-France en 2019



7 | Déchets alimentaires des gros producteurs collectés par les collectivités

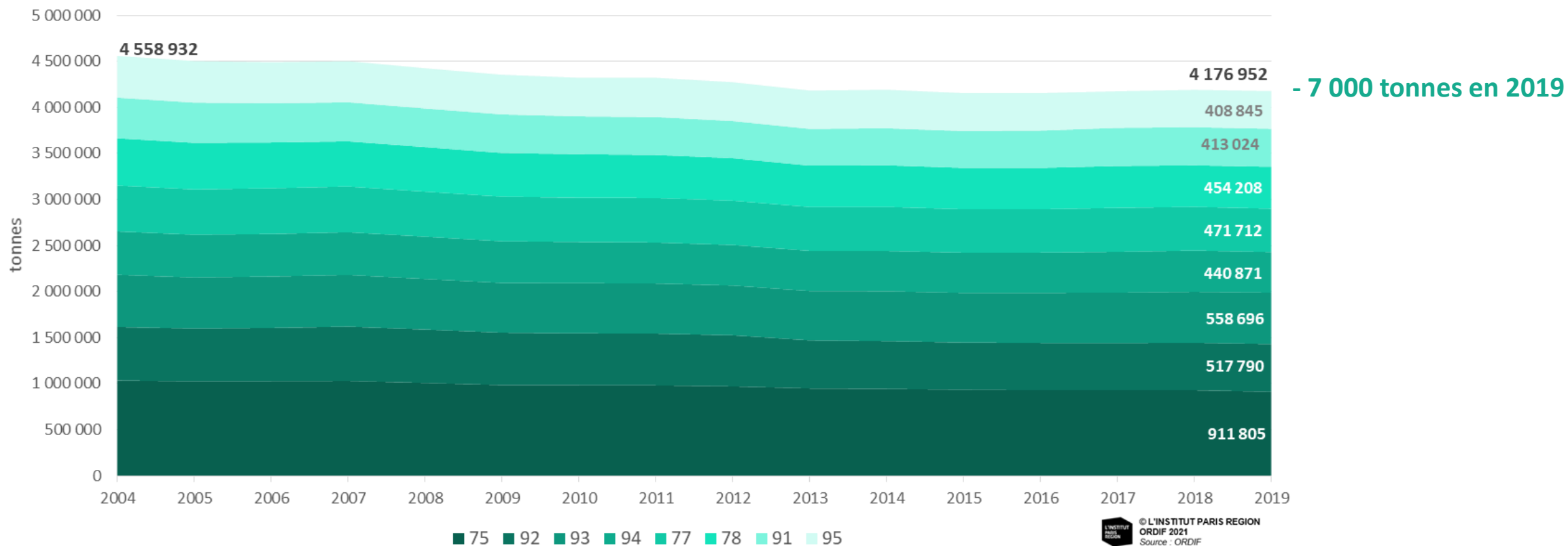
Le tonnage des déchets alimentaires des gros producteurs collectés par les collectivités a **quasiment doublé** entre 2018 et 2019, qui met en exergue la multiplication des expérimentations de collecte de ces déchets alimentaires.



8 | Bilan des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

En 2019, **4,18 millions de tonnes d'ordures ménagères et assimilées ont été collectées en Île-de-France.**

Evolution des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens

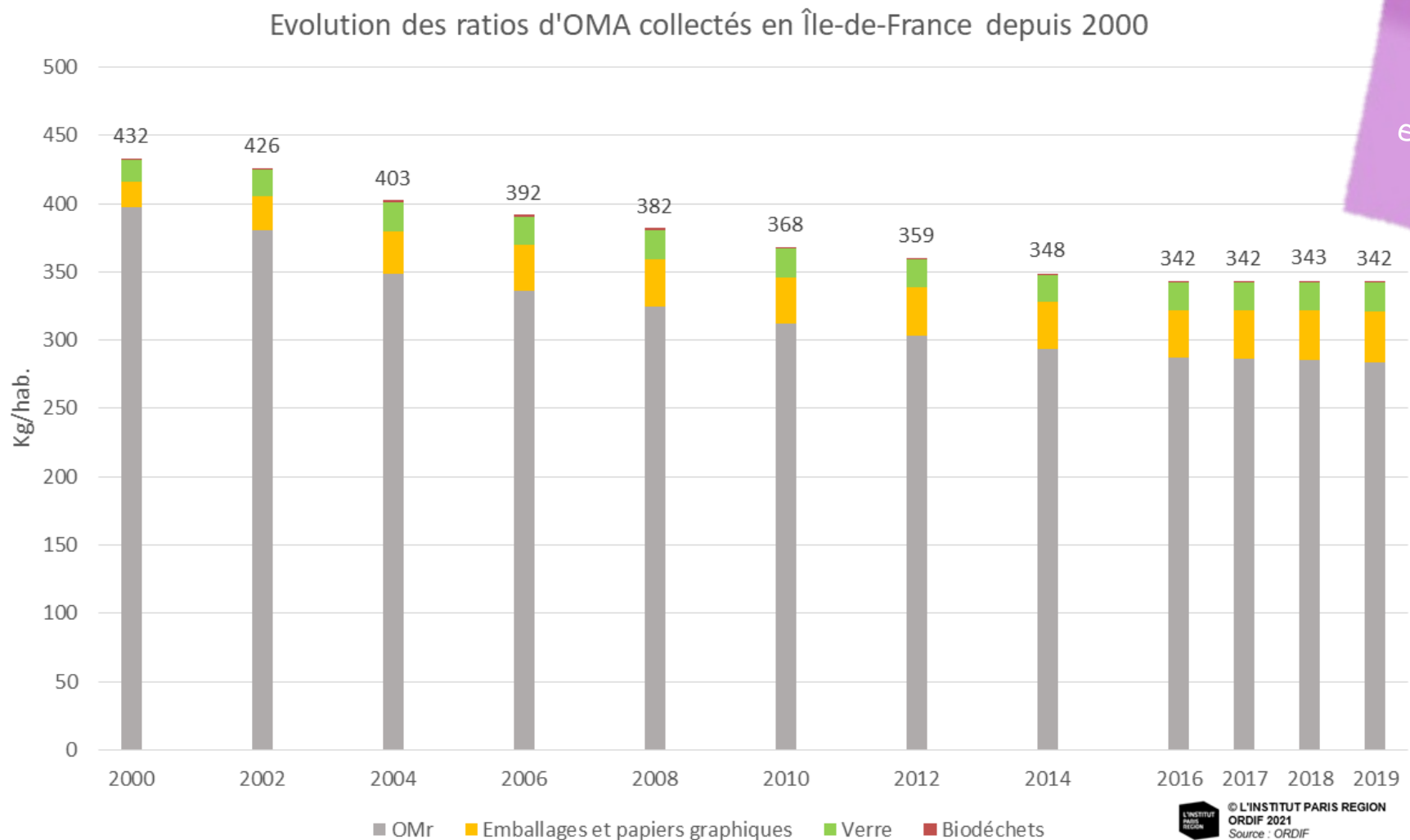


Les *ordures ménagères et assimilées* (OMA) sont constituées de flux de déchets du quotidien en mélange – les OMr et le flux de déchets quotidiens triés à la source tels que les emballages et papiers graphiques, ou encore les déchets alimentaires.

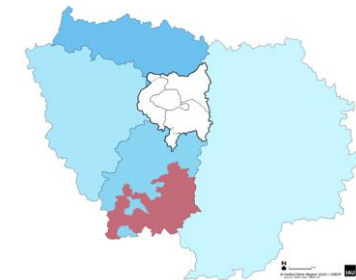
Les déchets ménagers & assimilés en Île-de-France – données 2019

8 | OMA : évolution des ratios

La tendance à la baisse constatée depuis 2000 marque le pas ces dernières années avec un **ratio quasi stable**.

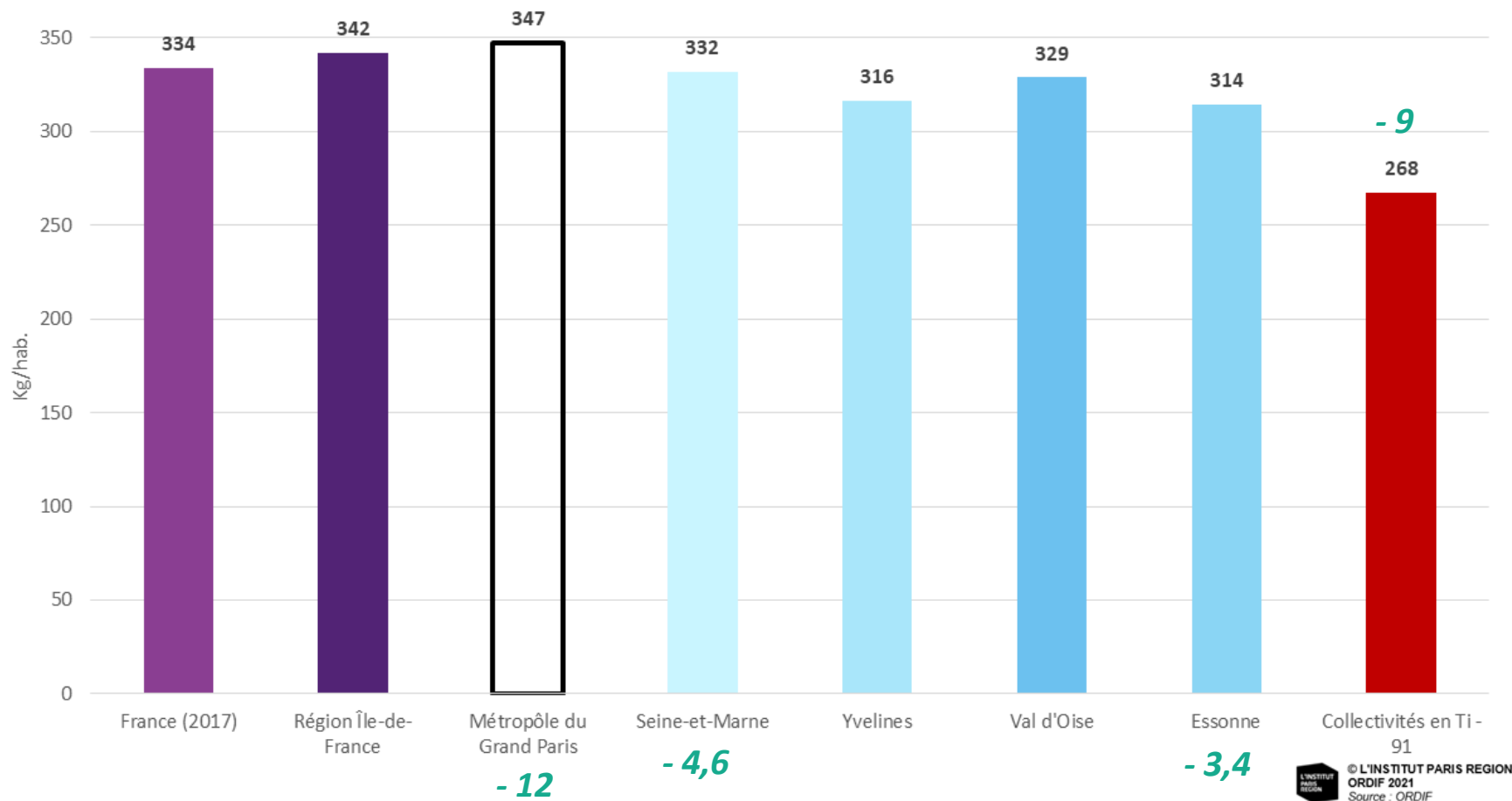


8 | OMA : ratios kg par habitant et par an



En moyenne, la collecte des OMA s'élève à **342 kg/hab.** soit -1 kg/hab. en 2019 par rapport à 2018.

Comparaison des ratios des ordures ménagères et assimilées en Île-de-France en 2019



8 | OMA : destinations et traitement

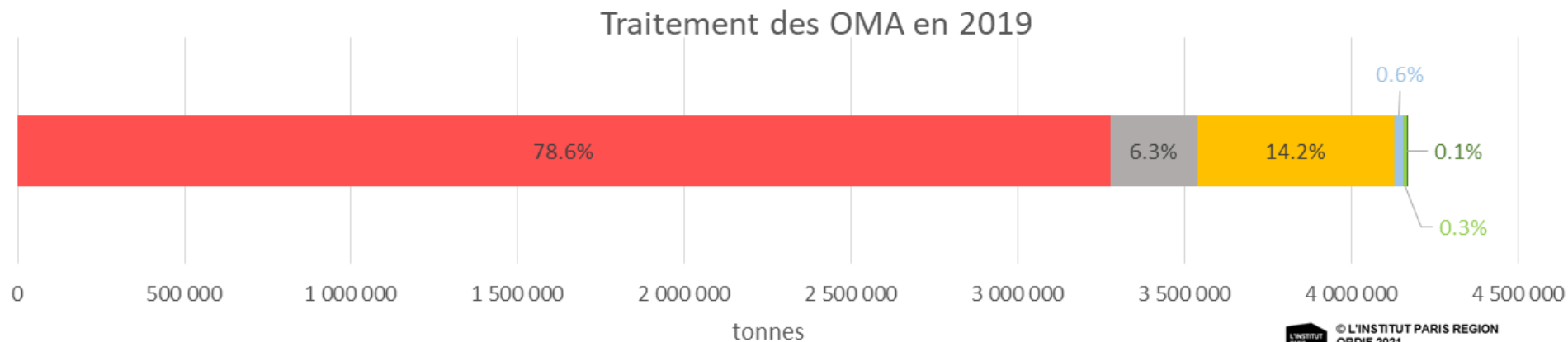
Destinations de traitement des ordures ménagères et assimilés en 2019

- 75,8 % vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND).
- 17,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs correspondants aux flux d'emballages et de papiers graphiques.
- 4,8 % vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).
- 2,2 % vers une installation de méthanisation ou de compostage.

Traitement final

Après prise en compte des refus des centres de tri et des installations de tri-compostage :

- **76,6 % des OMA incinérés.**
- **14,2 %** ont été effectivement envoyés **vers des filières de recyclage.**
- **6,3 % mises en stockage.**



8 | OMA : évolution des modes de traitement

Nous ne connaissons **pas de nette évolution** des proportions relatives à chaque mode de traitement depuis 2004 sur le territoire francilien.

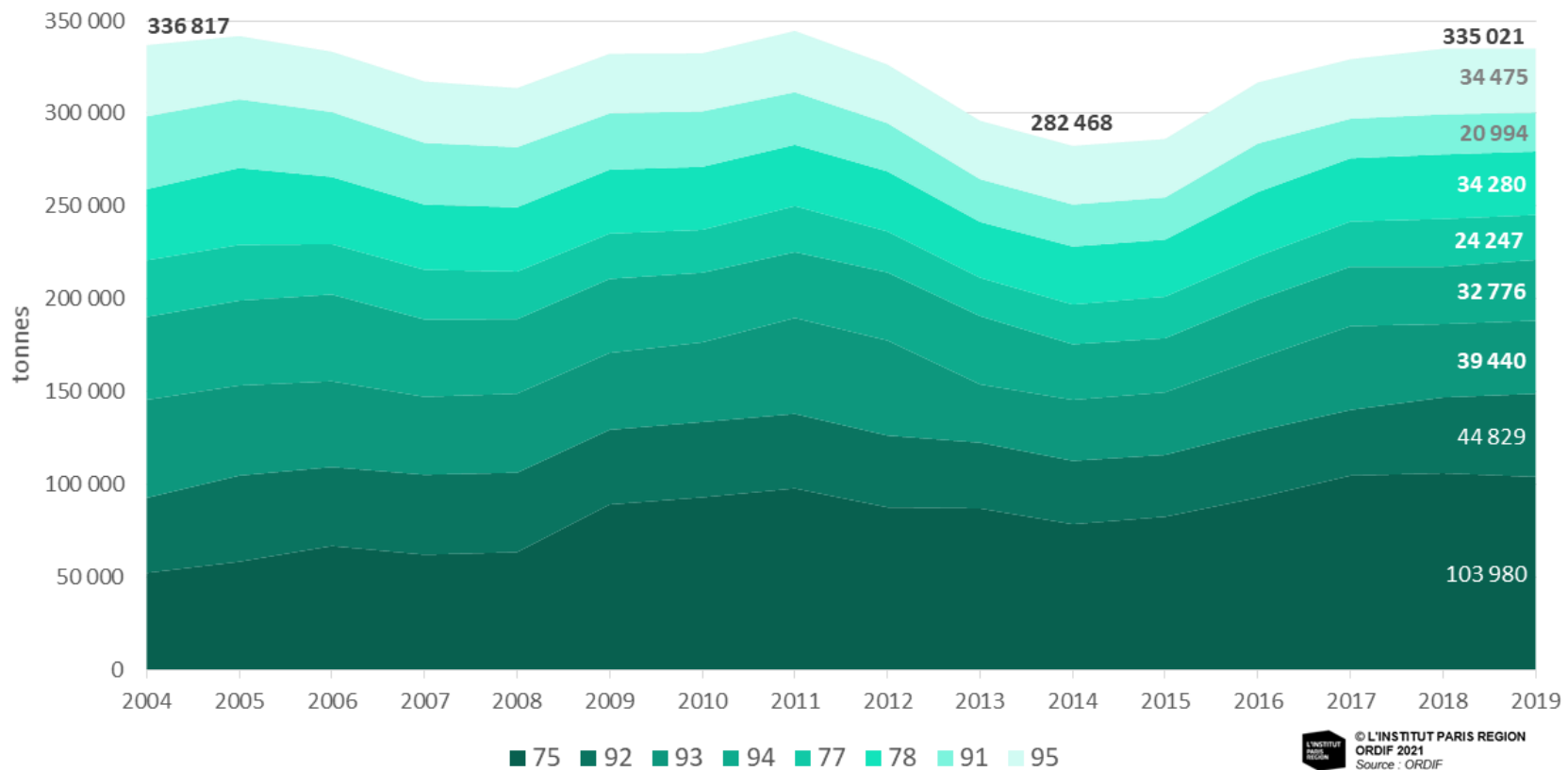
Evolution du traitement des ordures ménagères et assimilées depuis 2000



9 | Occasionnels HORS déchèterie : encombrants

En 2019, les collectivités franciliennes ont collecté **335 000 tonnes d'encombrants** en dehors des déchèteries.

Evolution des tonnages des **encombrants collectés hors déchèterie** entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens



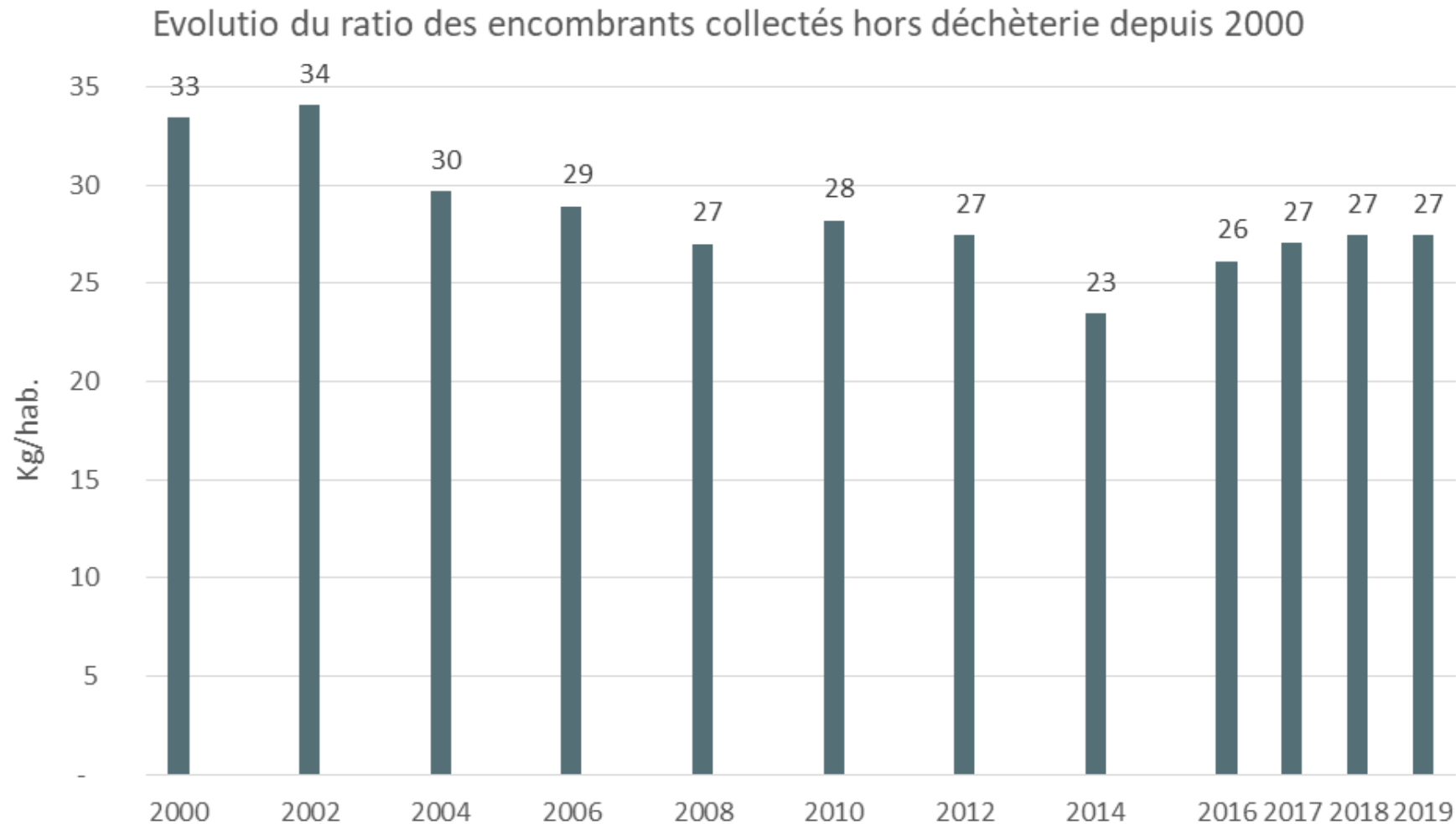
Tonnage stable en 2019

A Paris, une partie des encombrants collectés en porte-à-porte est acheminé sur les déchèteries parisiennes qui servent de quais de transfert et de zones de pré-tri. Il est donc difficile de les distinguer de la collecte en déchèterie.

Sont appelés « *encombrants* » l'ensemble des déchets produits ponctuellement par les ménages et qui, en raison de leur volume, de leur taille ou d'autres caractéristiques, ne peuvent pas être collectés avec les différents flux d'ordures ménagères et assimilées.

9 | Encombrants HORS déchèterie : évolution du ratio

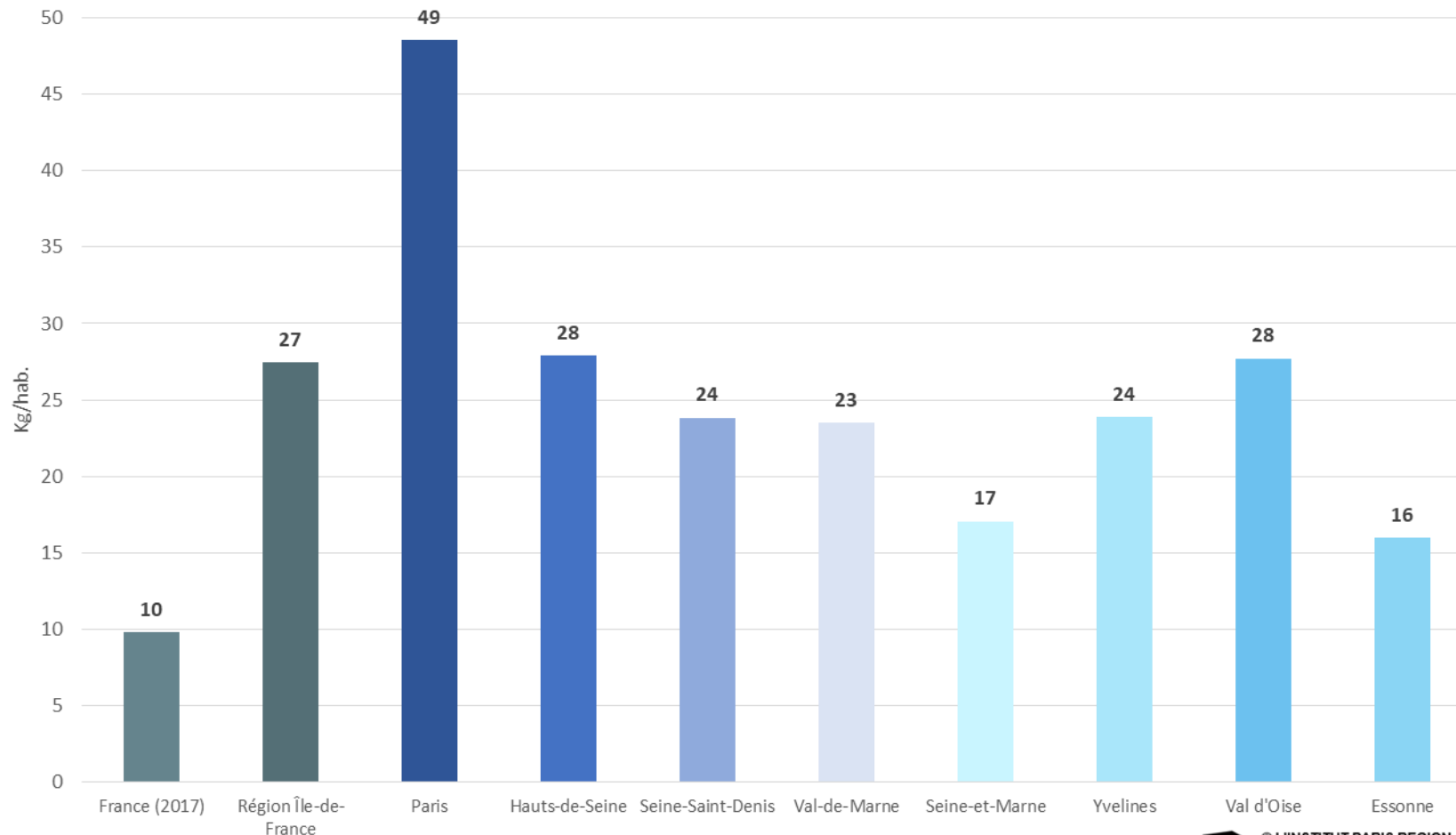
Le ratio de collecte des encombrants hors déchèteries s'établit à **27 kg/an/hab.** en moyenne depuis 2017.



9 | Encombrants HORS déchèterie : ratios franciliens

La **collecte des encombrants en porte-à-porte** est une caractéristique francilienne. Elle existe dans 42 collectivités sur 45 selon des modalités et des fréquences cependant très différentes (rendez-vous sur appel, fréquence mensuelle, etc...).

Comparaison des ratios d'encombrants hors déchèterie en Île-de-France en 2019



9 | Encombrants HORS déchèterie : traitement

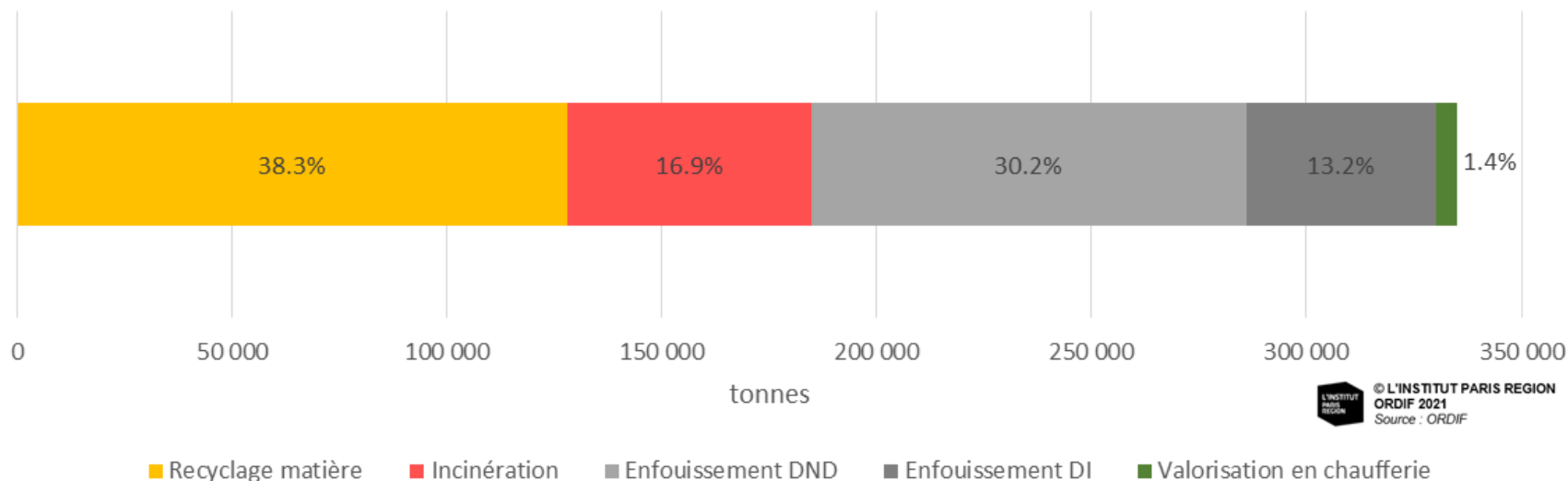
En 2019, **97,3 % des encombrants collectés hors déchèterie ont été orientés en première destination vers des centres de tri** et vers des repreneurs (+ 2 points).

39,3 % des encombrants font l'objet d'une valorisation matière en sortie de centre de tri.

Le **taux de refus moyen de 60,7 %**, sur les encombrants hors déchèterie s'est amélioré de 5 points par rapport à 2016 mais reste stable en 2019.

Les tonnages enfouis en ISDND baisse progressivement depuis 2015. Ces tonnages sont reportés sur les UIDND et ISDI, l'amélioration des performances de tri permet ainsi d'extraire les gravats inertes ainsi que des déchets pouvant faire l'objet de valorisation énergétique.

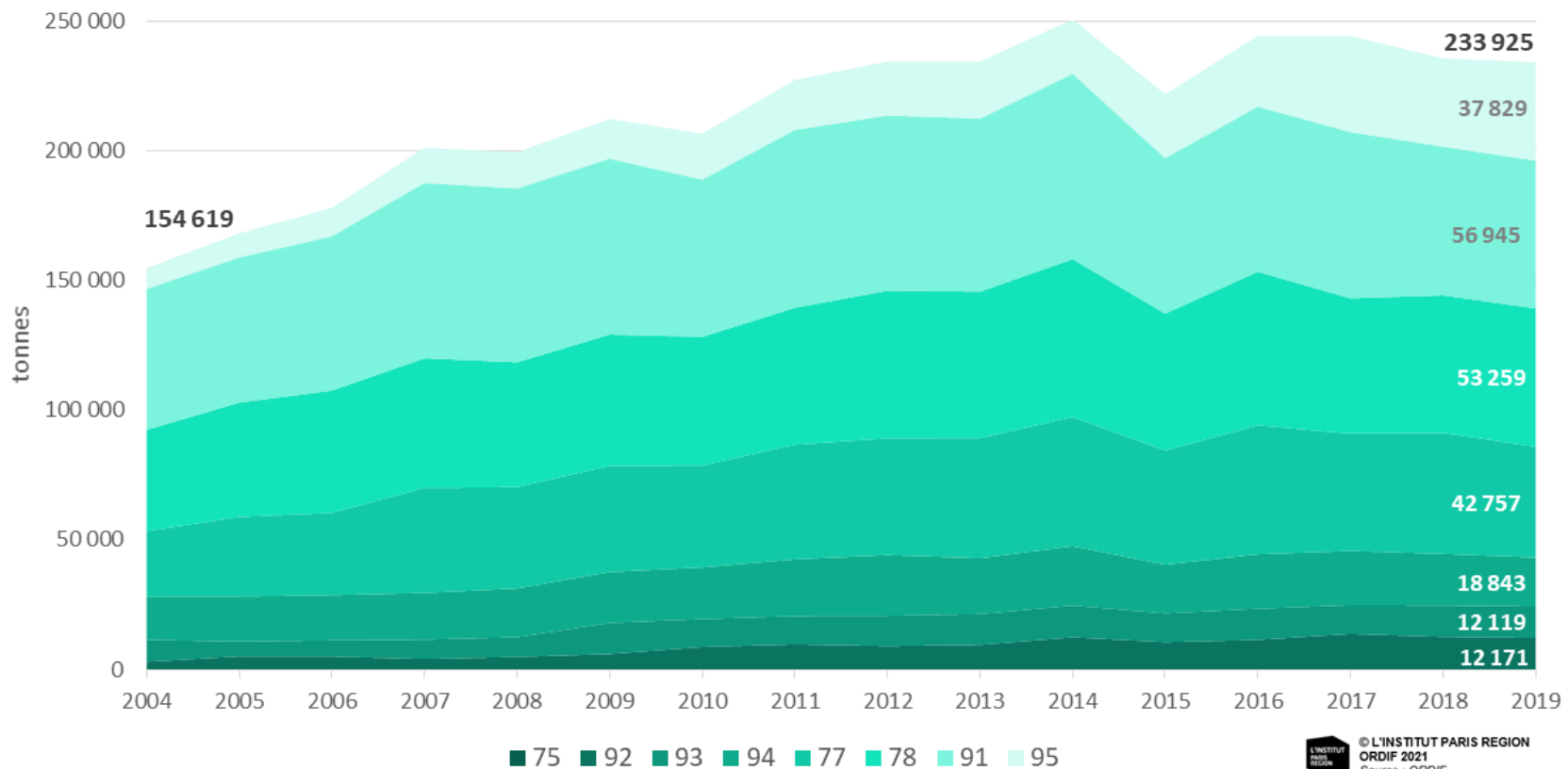
Traitement des encombrants collectés hors déchèterie en 2019



9 | Occasionnels HORS déchèterie : déchets verts

En 2019, les collectivités franciliennes ont collecté **234 000 tonnes de déchets verts hors déchèterie**.

Evolution des tonnages des **déchets verts collectés hors déchèterie** entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens



- 1 700 tonnes en 2019

La **Grande Couronne** marquée par son habitat pavillonnaire produit l'essentiel des déchets verts.

66 % des déchets verts franciliens sont collectés hors déchèteries en Île-de-France.

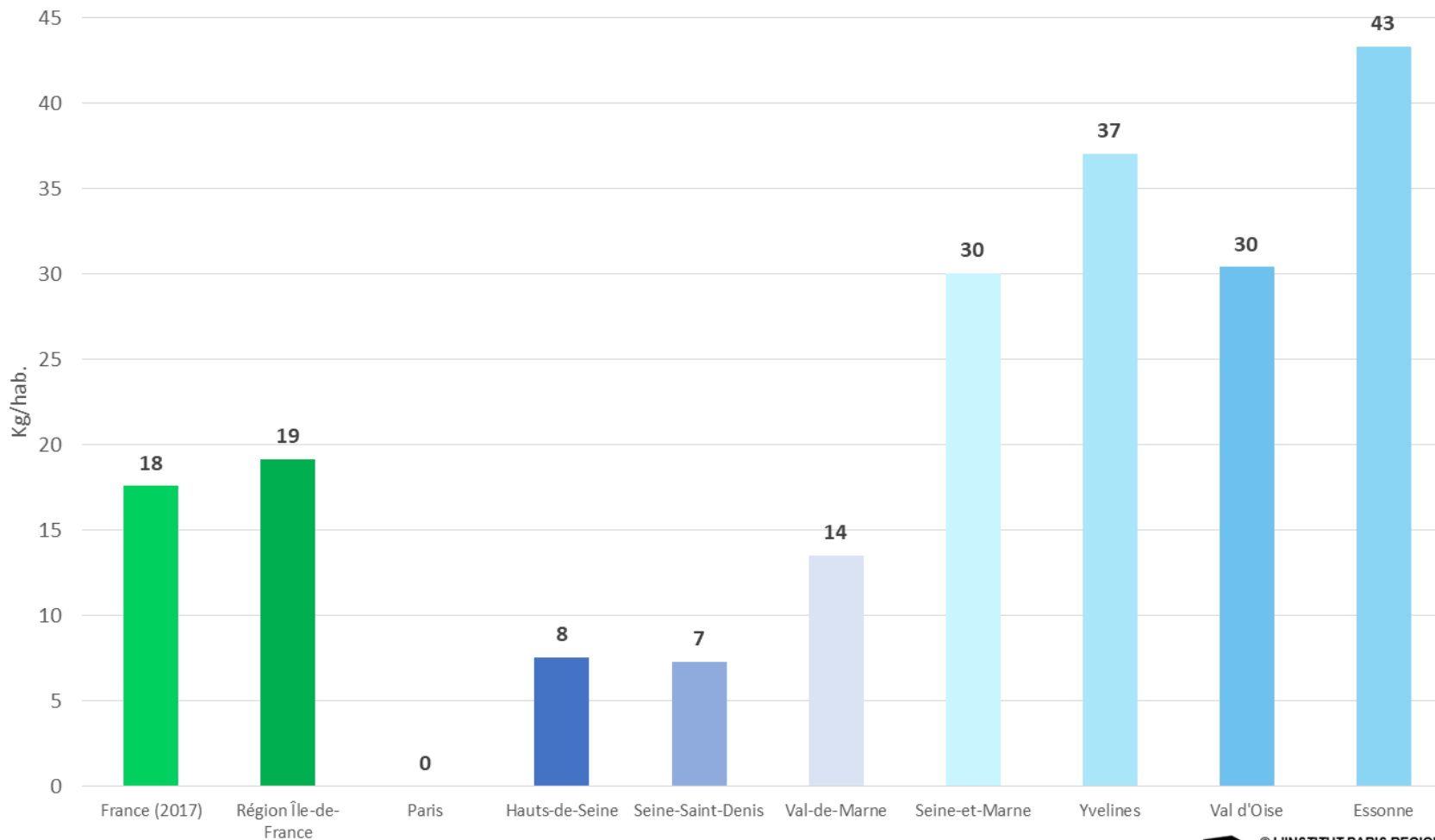
Ces déchets sont traités en quasi-totalité dans des plateformes de compostage mais 1 360 tonnes ont été orientées vers une unité de valorisation énergétique de biomasse

Dans le cadre de l'enquête, sont appelés *déchets verts* uniquement ceux issus de l'entretien des jardins des ménages. Ici est uniquement pris compte le flux de déchets verts collectés hors déchèterie.

9 | Déchets verts HORS déchèterie

Les ratios de collecte des déchets verts sont principalement fonction du **taux d'habitat individuel** et du niveau de service offert.

Comparaison des ratios de déchets verts hors déchèterie en Île-de-France en 2019

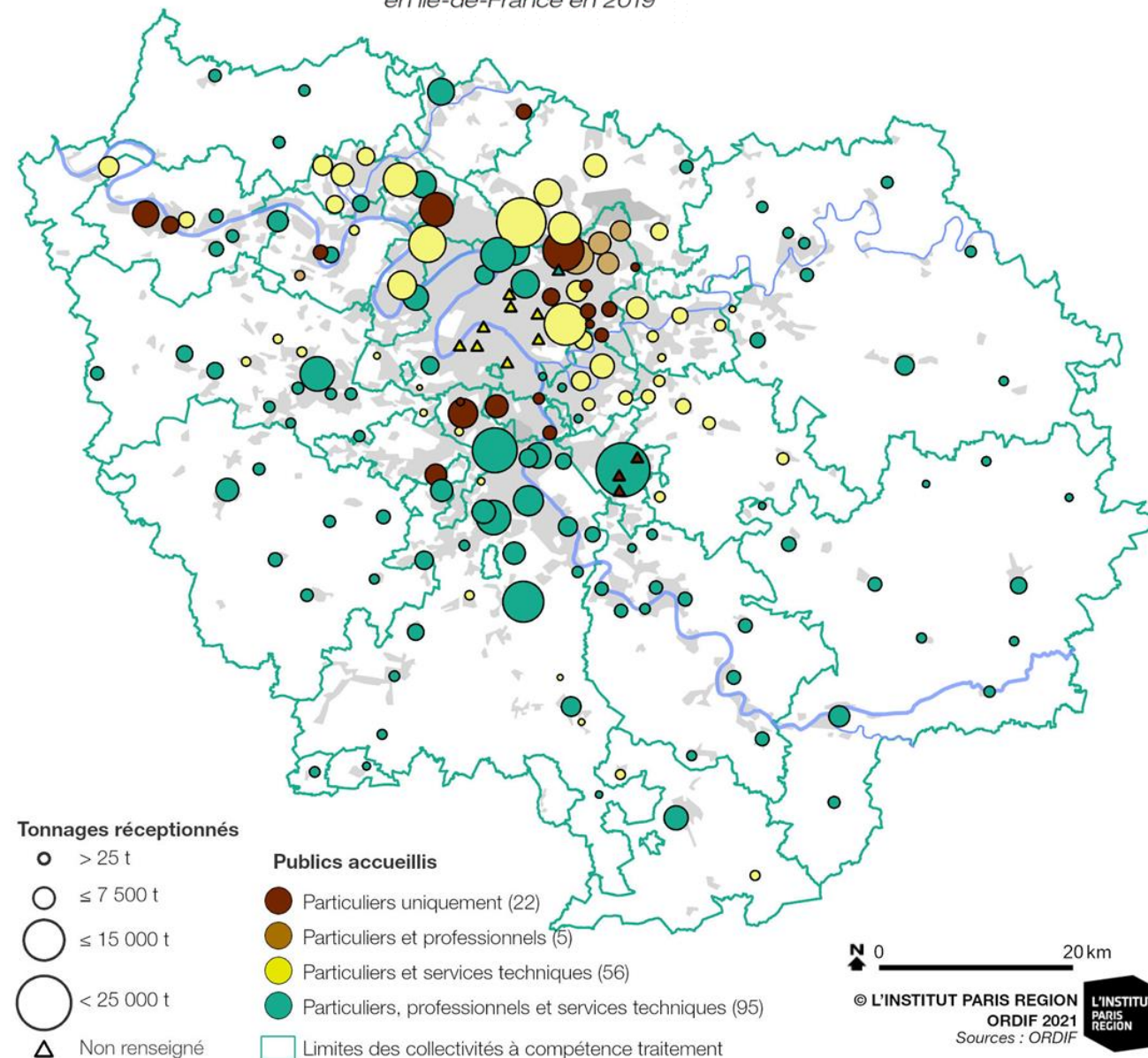


10 | Déchèteries franciliennes

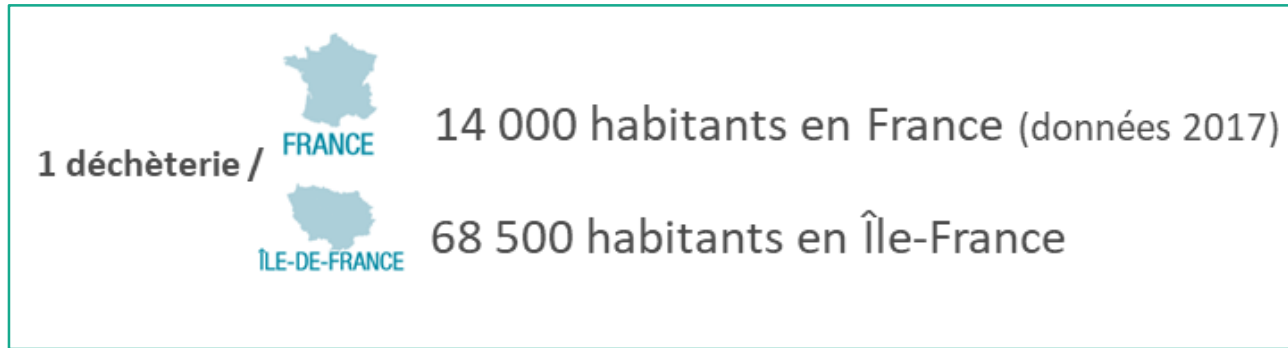
Tonnages collectés en déchèterie
en Île-de-France en 2019

178 déchèteries fixes ont été recensées en 2019,
contre 180 en 2018.

Une déchèterie fixe a été transformée en service de déchèterie
mobile et une autre a fermée pour cause de travaux mais ré-
ouvrira en 2020.



10 | Déchèteries franciliennes



En 2019, sur les 178 déchèteries publiques :

- 22 n'acceptent que les ménages
- 56 acceptent les ménages et les services techniques
- 5 acceptent ménages et professionnels
- 95 acceptent ménages, services techniques et professionnels

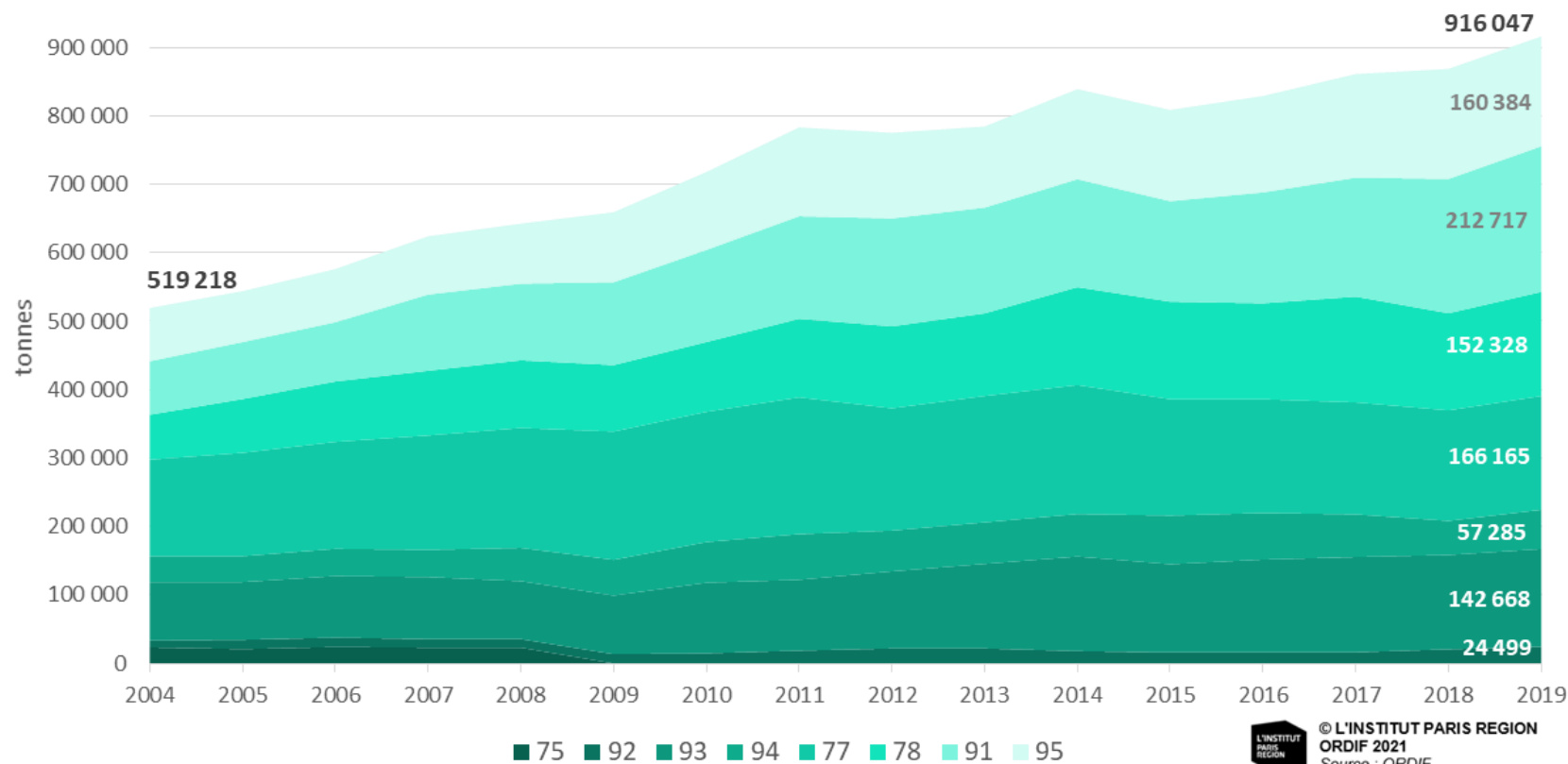
→ 100 déchèteries soit 56 % des déchèteries franciliennes acceptent les professionnels.

Afin de pallier aux difficultés d'implantation de nouvelles installations, **douze collectivités déploient des déchèteries mobiles**. Dans la plupart des cas, la déchèterie mobile se traduit par la mise en place sur la voie publique de bennes spécifiques réservées aux ménages et dédiées à chaque flux sur une période d'une demi-journée ou d'une journée par mois par exemple.

11 | Occasionnels EN déchèterie : tonnages

En 2019, **916 000 tonnes** ont été collectées en déchèterie (fixe ou mobile).

Evolution des tonnages des **déchèteries** entre 2004 et 2019 suivant les départements franciliens



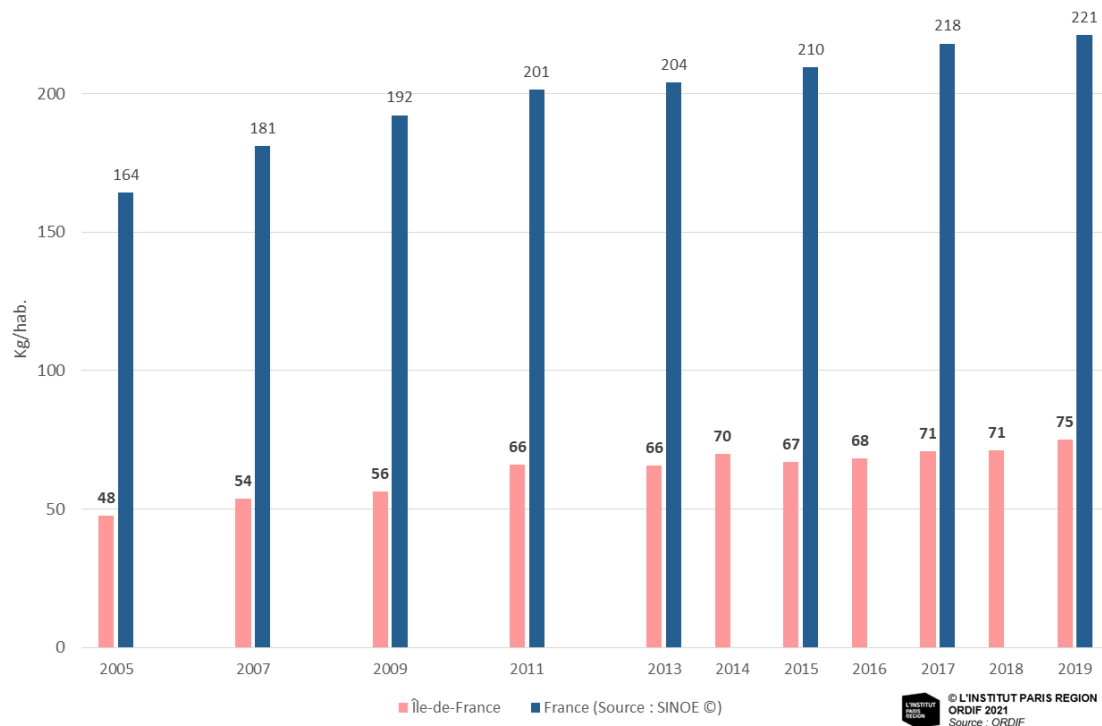
+ 47 500 tonnes en 2019

Les **déchèteries mobiles** ont collectés 1,2 % de l'ensemble des tonnages en déchèterie soit quasiment 11 000 tonnes .

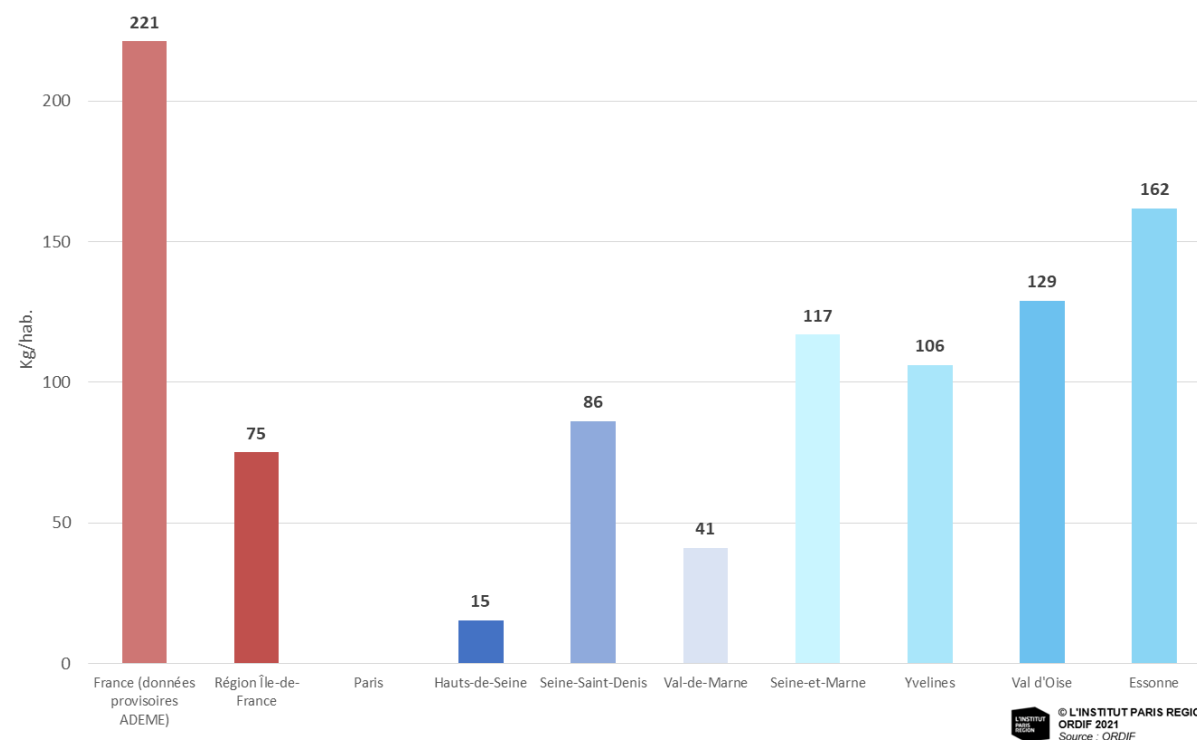
11 | Occasionnels EN déchèterie : ratios

Le ratio moyen francilien de **75 kg/hab./an. collecté en déchèterie** reste trois fois moins élevé que les performances nationales (218 kg/hab./an en 2018). Il a néanmoins progressé de 4 kg/hab./an en 2019. La carence de déchèteries dans les zones denses et hyper denses n'est donc pas compensée par des tonnages plus importants sur les installations existantes.

Evolution des ratios de collecte en déchèterie (dont déblais et gravats) en France et en Île-de-France depuis 2005



Comparaison des ratios de déchèterie en Île-de-France en 2019

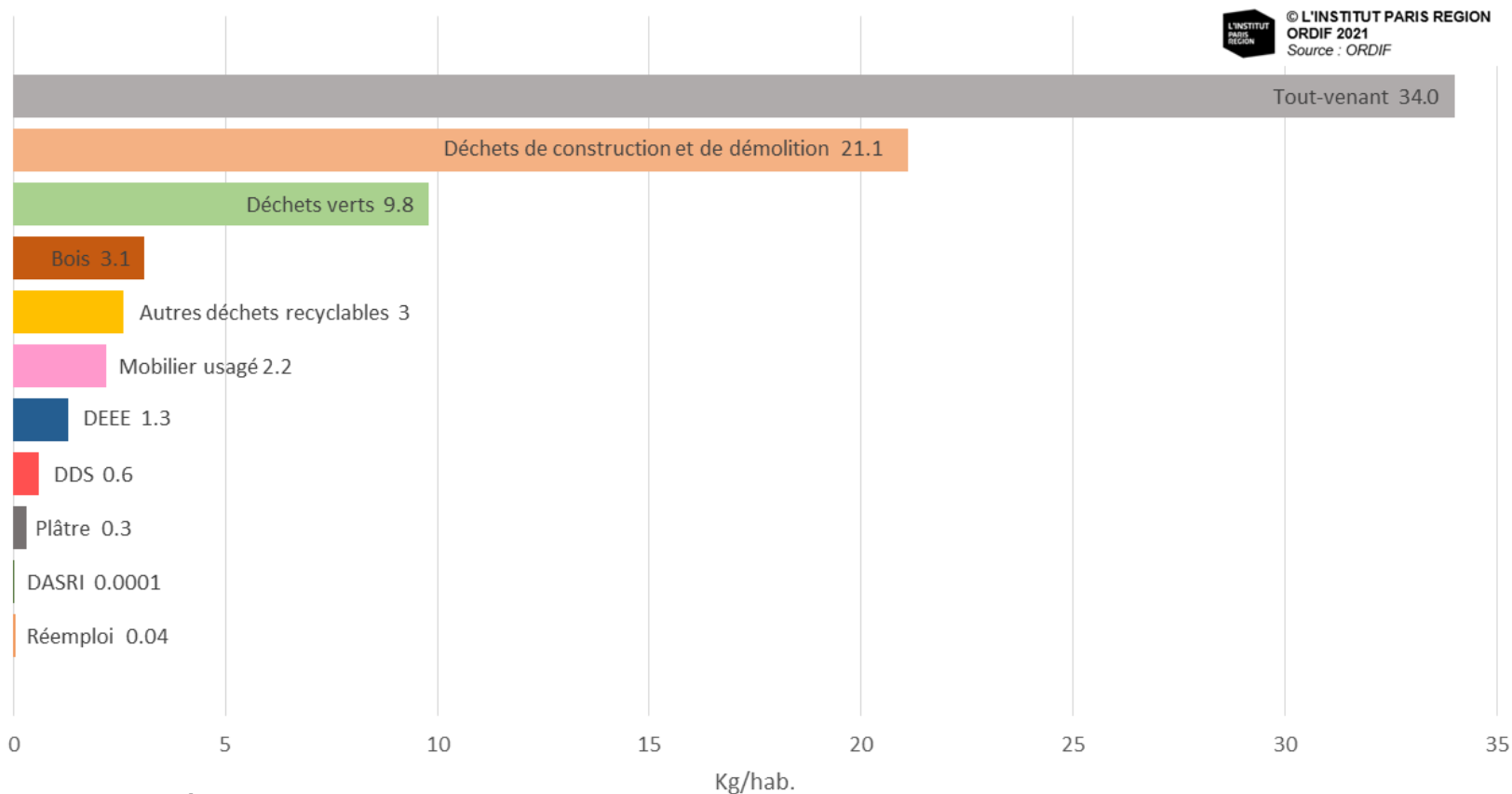


11 | Occasionnels EN déchèterie : composition des flux

Sur un total de 75 kg/hab. de déchets collectés sur les déchèteries franciliennes en 2019, les trois flux principaux sont :

- le flux majoritaire est le résiduel, dit « **tout-venant** », avec **34 kg/hab.**
- les **déchets de construction et de démolition** représentent **21,1 kg/hab.**
- la benne de **déchets verts** reçoit en moyenne **9,8 kg/hab.**

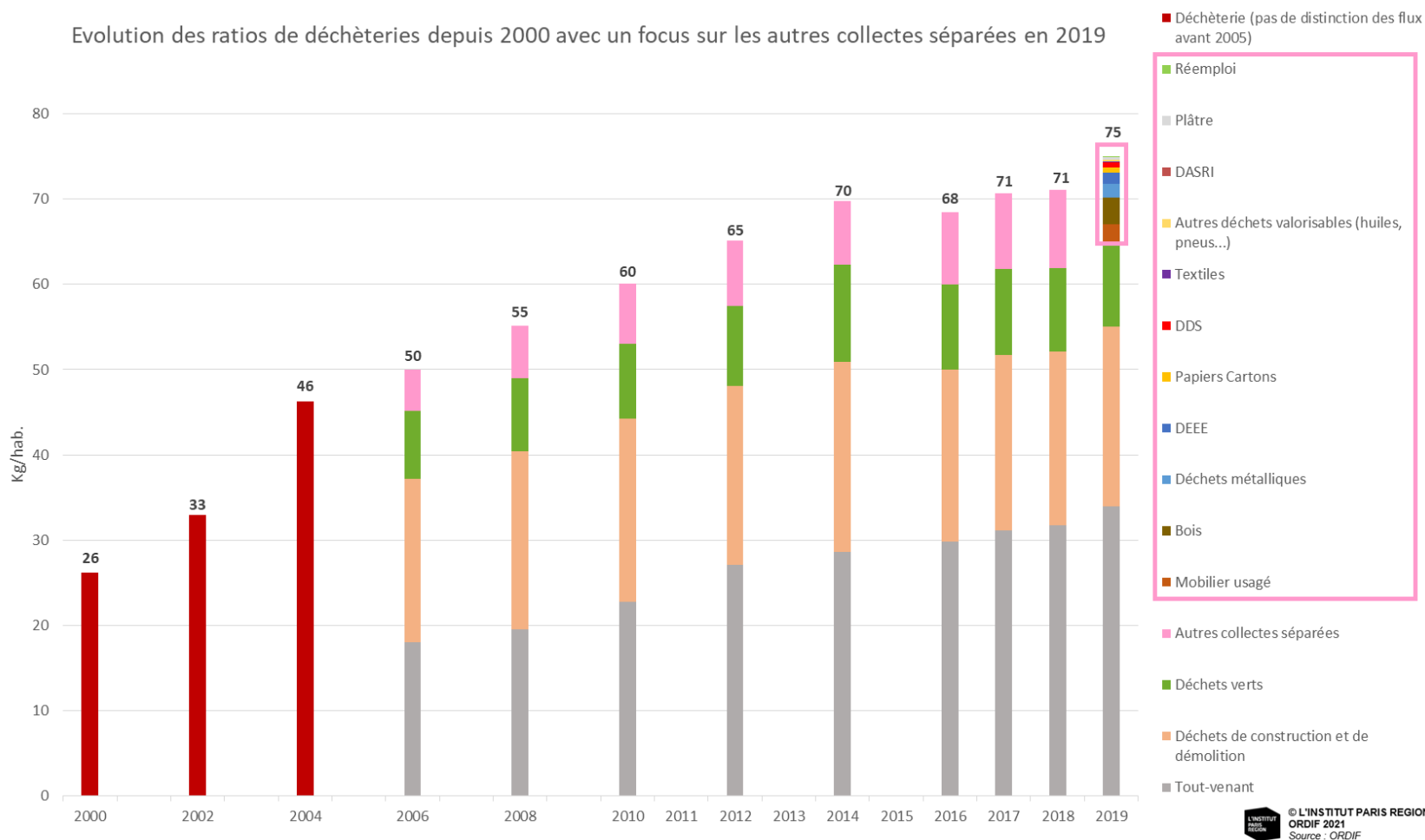
Composition par flux des déchets collectés en déchèterie en 2019



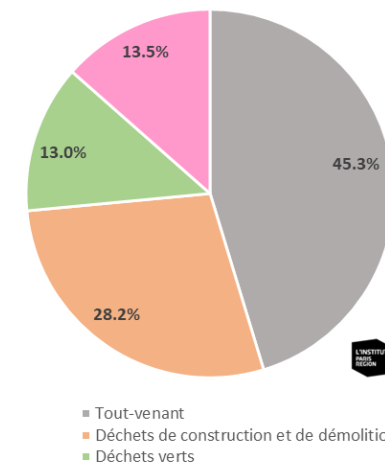
11 | Occasionnels EN déchèterie : évolution des ratios

L'évolution des trois principaux flux et du regroupement des flux spécifiques montrent une certaine **stabilité des différentes parts**.

Evolution des ratios de déchèteries depuis 2000 avec un focus sur les autres collectes séparées en 2019



Part des quatre flux principaux des déchèteries en 2019



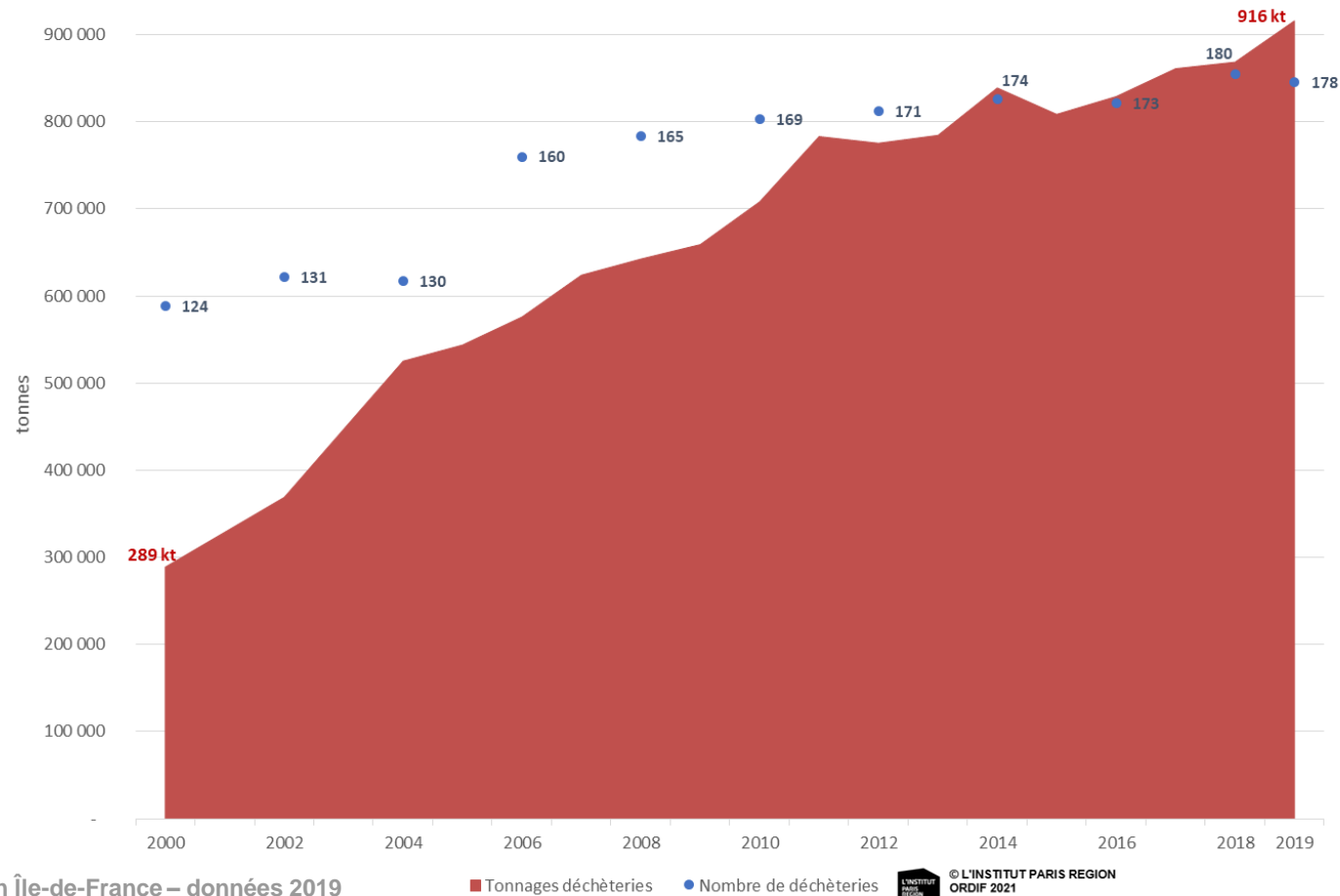
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2021
Source : ORDIF

11 | Occasionnels EN déchèterie : évolution des tonnages

Depuis 2005, les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont connu une **nette augmentation**, passant de 544 000 tonnes à plus de 916 000 tonnes en 2019.

La hausse des quantités de déchets collectés en déchèterie entre 2005 et 2011 semblait plus forte que la progression des ouvertures de déchèteries. Depuis, le développement de dispositifs de **contrôle de plus en plus stricts à l'entrée des déchèteries** peut expliquer le ralentissement de cette tendance.

Evolution du nombre de déchèteries fixes et des tonnages reçus en Île-de-France depuis 2000



12 | Bilan occasionnels en & hors déchèterie : composition

DÉCHETS OCCASIONNELS (en et hors déchèterie)

124
kg/hab.
en 2019



La part en mélange, **flux encombrants et flux tout-venant**, représente quasiment la moitié du ratio de déchèterie avec **57,1 kg/an/hab.**

Pour les flux triés, les **déchets de construction et de démolition** et les **déchets verts** sont très prépondérants avec respectivement **24,2 kg/hab.** et **29,0 kg/hab.**

Les ratios de collecte des déchets occasionnels en Île-de-France a connu entre 2018 et 2019 **une hausse de près de 5 kg/hab.**

Entre 2000 et 2019, les quantités collectées sur le territoire francilien ont **augmenté de 688 500 tonnes** soit 49 kg/hab.

Cette hausse s'explique par le développement des collectes séparées dédiées aux déchets occasionnels ainsi que par le déploiement du parc de déchèteries franciliennes (124 fixes en 2000 contre 178 en 2019).

12 | Bilan occasionnels en & hors déchèterie : traitement

Destination des occasionnels en & hors déchèterie en 2019

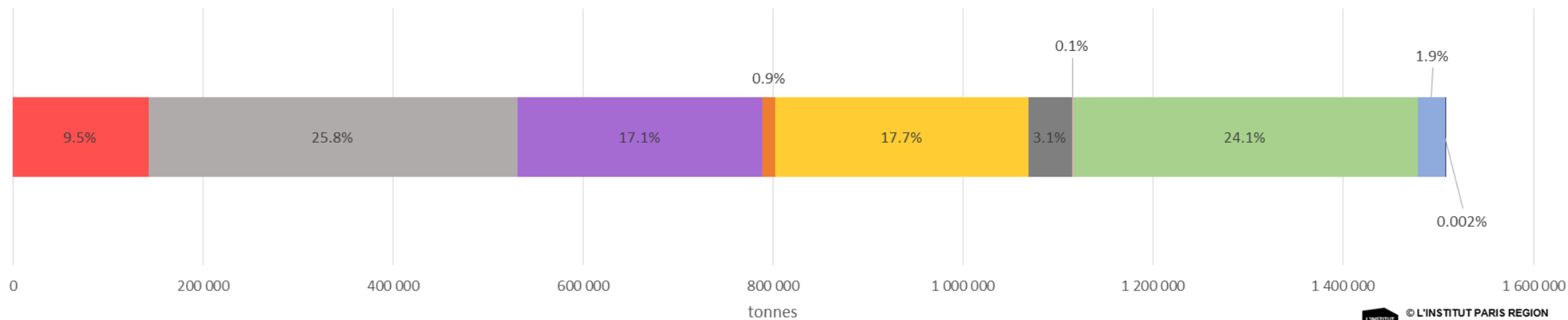
En 2019, **41,1 %** ont été orientés en premier lieu vers des **centres de tri et des repreneurs directs**, ce qui représente une hausse de 6,8 points par rapport à 2018. **24,1 %** ont été orientés vers des **plateformes de compostage**, il s'agit de déchets verts ainsi qu'une faible quantité de bois. Depuis l'enquête 2013, un entrée **réemploi** a été intégrée afin de suivre les tonnages orientés vers cette filière particulière, elle représente seulement **0,1 %**.

Traitement.

En prenant en compte les refus de tri, **17,7 % des déchets occasionnels ont effectivement été orientés vers les filières de recyclage matière** en 2019, il y a eu une progression de quasiment 1 point par rapport à 2018.

25,8 % ont donc été finalement **enfouis en ISDND**, **3,1 %** mis en **stockage de déchets Inertes (ISDI)** et **9.5 % en unités d'incinération**.

Traitement des déchets occasionnels (en et hors déchèteries) en 2019



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2021
Source : ORDIF

13 | Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vis à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de **retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.**

Un rapport de suivi sera publié courant de l'année 2021 pour faire état des avancées du territoire.

(Source : Région Île-de-France)

Pour consulter le PRPGD, cliquez [ici](#)



© Sennse, source Région Île-de-France

Conclusion

En 2019, les collectivités franciliennes ont déclaré avoir collecté **5,68 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés** dans le cadre de la gestion publique des déchets. En moyenne cela représente un ratio de collecte de **465 kg/hab.** Le ratio a augmenté par rapport à 2017 et 2018, même si on observe une baisse de 41 kg/hab. par rapport à 2000. Cette hausse est notamment due à la hausse des tonnages collectés en déchèterie.

La collecte sélective du verre stagne à des niveaux bas depuis 2004 pour les emballages en verre mais aussi celle des emballages (hors verre) et papiers graphiques depuis 2007 malgré une augmentation du ratio entre 2018 et 2019 passant de 36,4 à 37,5 kg/hab. Quant au développement des tonnages en déchèterie, il n'a pas compensé la baisse significative des ordures ménagères résiduelles, moins 114 kg/hab. entre 2000 et 2019. Cette baisse peut être due à plusieurs facteurs :

- La prévention peut jouer un rôle. Les **Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** remplacent petit à petit les anciens PLP, s'inscrivant dans la continuité des actions de prévention déjà engagées. Les actions de compostage de proximité est un point non négligeable pour la réduction des OMr puisque le gisement de putrescibles est estimé à 1/3 de celles-ci. En décembre 2020, 54 % de la population francilienne était couverte par un PLPDMA.
- L'**augmentation des tonnages des déchets occasionnels** et notamment en déchèterie est une autre explication possible à la baisse des OMr. Il y a donc un détournement des OMr vers des collectes spécifiques avec le développement des filières REP ou suite à la mise en place de la redevance spéciale sur certains territoires.

L'objectif du PRPGD francilien prévoit une réduction de -10 % du ratio DMA de l'Île-de-France entre 2010 et 2025, échéance rallongée de 5 ans par rapport à la Loi TECV, afin de prendre en compte les limites du territoire. L'enquête collecte 2019 montre que l'Île-de-France est pour l'instant en retard vis-à-vis de l'atteinte de cet objectif : on observe une baisse de 3 % entre 2010 et 2019.

La directive cadre sur les déchets de 2008 modifiée et la nouvelle transposition par l'ordonnance du 29 juillet 2020 fixent un objectif de taux de recyclage des DMA de 50 % en 2020 à 65 % en 2035. Le taux de recyclage francilien des DMA reste jusqu'à ce jour stable autour de 21/22 %.



ORDIF

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DES DÉCHETS

Amandine LEMAIRE

amandine.lemaire@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 24

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Fouad AWADA

Directeur de département : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration de Valentin Sauques et du groupe expert DMA de l'ORDIF, et assistée par Anaïs Pottier

Avec le soutien de

